



Conseil Municipal de la Ville de Montpellier

**Séance ordinaire
du lundi 14 décembre 2020**

PROCES-VERBAL



Ordre du jour du Conseil municipal

Séance ordinaire du lundi 14 décembre 2020

Adoption de l'ordre du jour du Conseil municipal du 14 décembre 2020

Application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

1. Ressources - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Ville de Montpellier - Approbation
2. Ressources - Rapport d'Orientations Budgétaires - Débat d'Orientations Budgétaires 2021 - Présentation
3. Ressources - Budget - Ouverture des crédits avant l'adoption du budget primitif 2021 - Autorisation
4. Ressources - Versement d'un fonds de concours à Montpellier Méditerranée Métropole - Convention - Approbation
5. Ressources - Épidémie de Covid-19 - Étalement des charges pour les dépenses exceptionnelles relatives à la crise sanitaire - Approbation
6. Aménagement durable du territoire - Nouveau projet de renouvellement urbain Mosson/Cévennes - Études de préfiguration - Convention financière entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole - Autorisation de signature
7. Services à la population et cohésion sociale - Attribution d'une subvention visant à améliorer la sanitation du bidonvilles de Zénith 2, action plan pauvreté - Exercice 2020
8. Hors commission - Déclaration commune relative au processus concerté de restitution du bâtiment des anciennes Archives à Montpellier - Approbation
9. Hors commission - Attributions de subventions aux associations de lutte contre la précarité alimentaire, de lutte contre les exclusions et de solidarités - Exercice 2021
10. Services à la population et cohésion sociale - Partenariat UNICEF Ville Amie des Enfants - Renouvellement - Engagements - Approbation
11. Services à la population et cohésion sociale - Mise à disposition de locaux associatifs en créneaux horaires à titre gracieux - Conventions - Autorisation
12. Services à la population et cohésion sociale - Mise à disposition de locaux associatifs - Approbation des loyers minorés - Conventions - Autorisation de signature
13. Services à la population et cohésion sociale - Structures associatives de la Petite Enfance - Convention de partenariat avec la Ville de Montpellier pour la mise en œuvre d'un soutien financier exceptionnel lié à la période de crise sanitaire liée à la Covid-19 - Avenant - Autorisation de signature
14. Services à la population et cohésion sociale - Relais Assistants Maternels (RAM) - Convention de

- partenariat entre la Ville de Montpellier, la Caisse d'Allocations Familiales et le Département de l'Hérault - Approbation
15. Services à la population et cohésion sociale - Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) Pause-Goûter - Convention de location entre la Ville de Montpellier et l'association Pause-Goûter - Approbation
 16. Hors commission - Attributions de subventions - Propositions Artistiques et Culturelles pour les écoles - Année scolaire 2020-2021
 17. Services à la population et cohésion sociale - Mise à disposition de locaux pour l'association le Relais - Convention d'occupation - Subvention en nature - Approbation - Autorisation de signature
 18. Services à la population et cohésion sociale - Politique de la ville - Avenant n°2 aux conventions initiales d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) signées entre l'État, Montpellier Méditerranée Métropole, la Ville de Montpellier et les bailleurs ACM Habitat, Hérault Logement, SFHE et ERILIA - Approbation
 19. Services à la population et cohésion sociale - Mise à disposition de locaux associatifs gérés par la Direction Architecture et Immobilier - Loyers minorés - Conventions - Approbation - Autorisation de signature
 20. Services à la population et cohésion sociale - Attribution d'une subvention dans le cadre de la thématique "Prévention et promotion de la santé" - Exercice 2020
 21. Services à la population et cohésion sociale - Convention de coordination entre la Ville de Montpellier et la Direction Départementale de la Sécurité Publique - Avenant n° 2 - Autorisation de signature
 22. Services à la population et cohésion sociale - Délégation de Service Public - Fourrière Automobile - Avenant n° 3 - Autorisation de signature
 23. Services à la population et cohésion sociale - Délégation de Service Public Fourrière Automobile - Rapport annuel du délégataire relatif à l'exercice 2019 - Examen
 24. Services à la population et cohésion sociale - Délégation de Service Public Stationnement payant sur voirie - Avenant n°2 - Autorisation de signature
 25. Services à la population et cohésion sociale - Délégation de Service Public Stationnement Payant sur Voirie - Rapport annuel du délégataire de l'exercice 2019 - Rapport 2019 sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) - Examen
 26. Services à la population et cohésion sociale - Délégation de service public - Crèche Henri Salvador - Rapport annuel du délégataire relatif à l'exercice 2019 - Examen
 27. Services à la population et cohésion sociale - Délégation de service public - Crèche Joséphine Baker - Rapport annuel du délégataire relatif à l'exercice 2019 - Examen
 28. Rayonnement et attractivité du territoire - Résidences de recherche et de création au Théâtre de la Vista - La Chapelle - Appel à projets - Approbation
 29. Rayonnement et attractivité du territoire - Théâtre Jean Vilar - Avenant à la convention pluriannuelle de partenariat avec le lycée Victor Hugo de Lunel pour l'organisation de l'option facultative théâtre pour l'année scolaire 2020-2021 - Demande de subvention à la DRAC - Approbation
 30. Rayonnement et attractivité du territoire - Mise à disposition de locaux associatifs - Approbation des loyers minorés - Conventions - Autorisation de signature
 31. Rayonnement et attractivité du territoire - Mise à disposition de locaux associatifs - Loyers et redevances minorés - Convention - Approbation - Autorisation de signature
 32. Rayonnement et attractivité du territoire - Mise à disposition de locaux associatifs à l'Espace Jacques Premier d'Aragon et à l'Espace Martin Luther King - Approbation des loyers minorés - Conventions - Autorisation de signature
 33. Rayonnement et attractivité du territoire - Convention de partenariat 2020-2021 entre le Conseil

- Département de Rufisque (Sénégal), la Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole, la SOMIMON, le Centre de Coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'ONG GRDR-Migration-Citoyenneté-Développement et l'Association des Sénégalais de l'Hérault (ASH) - Approbation - Autorisation de signature
34. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la thématique "Culture" - Exercice 2021
 35. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la thématique "Sports" - Exercice 2021
 36. Aménagement durable du territoire - Quartier de la Pompignane - Opération d'aménagement des Hauts de Jausserand - Déclaration de projet - Approbation
 37. Aménagement durable du territoire - Tramway ligne 5 - Résiliation partielle du bail emphytéotique du 16 octobre 1980 entre la Ville de Montpellier et la société FDI Habitat - Domaine de Lavalette - Approbation
 38. Aménagement durable du territoire - Bail emphytéotique entre la Ville de Montpellier et la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse du 24 février 1988 - 2 impasse de la Petite Corratierie - Parcelle cadastrée HO 77 - Avenant n°5 - Autorisation de signature
 39. Aménagement durable du territoire - Constitution d'une servitude de passage en tréfonds de la parcelle LW n° 208, d'une ligne électrique basse tension et pose d'un coffret en surface pour l'alimentation du palais des sports Pierre de Coubertin - Commune de Montpellier - Convention - Approbation
 40. Aménagement durable du territoire - Lots de copropriété appartenant à la SCPI PF GRAND PARIS - Immeuble le Parthéna I et II sis 145 et 205 rue de l'Acropole - Convention de tiers payeur entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole - Cession des lots de copropriété - Approbation
 41. Aménagement durable du territoire - ZAC Malbosc - Concession d'aménagement entre la Ville de Montpellier et la SERM - Approbation de l'avenant n° 9 - Autorisation de signature
 42. Hors commission - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement - Exercice 2019 - Approbation
 43. Hors commission - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable - Exercice 2019 - Approbation
 44. Hors commission - Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets - Exercice 2019 - Approbation
 45. Ressources - Tarifs de la Ville de Montpellier - Approbation
 46. Ressources - Achat de Fournitures Scolaires, matériels pédagogiques et didactiques - Groupement de commandes entre la Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole et les communes de Baillargues, Beaulieu, Castelnaud-Le-Lez, Clapiers, Cournonsec, Cournonterral, Grabels, Jacou, Juvignac, Montferrier-sur-Lez, Pérols, Pignan, Prades-le-Lez, Saint Georges d'Orques, Villeneuve-lès-Maguelone - Convention - Autorisation de signature
 47. Ressources - Option d'assujettissement à la TVA pour l'activité de location des halles municipales - Approbation
 48. Ressources - Partenariat avec le Groupe Renault pour l'expérimentation d'un nouveau concept de véhicule électrique modulaire pour la logistique urbaine - Contrat de prêt d'un véhicule d'essai à titre gratuit - Avenant n°2 de prolongation - Autorisation de signature
 49. Ressources - Achat de véhicules électriques, hybrides, hybrides rechargeables - Groupement de commandes entre la Ville de Montpellier et le Syndicat Hérault Énergies - Convention - Approbation
 50. Ressources - Groupement de commandes entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de

- Montpellier pour le renouvellement de la maintenance du logiciel commun de gestion de la dette et de ses prestations connexes - Convention - Approbation
51. Ressources - Attributions de subventions à des associations - Exercice 2020 - Autorisation de signature
 52. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la thématique "Finances" - Exercice 2021
 53. Ressources - Modalités de mise en œuvre de l'astreinte sécurité civile - Modification - Approbation
 54. Ressources - Réforme des congés bonifiés - Approbation
 55. Ressources - Mise à disposition d'un agent de la Ville de Montpellier auprès de la Maison de Montpellier à Heidelberg - Approbation
 56. Ressources - Modification du tableau des emplois et effectifs de la Ville de Montpellier - Approbation
 57. Ressources - Ville de Montpellier - Montpellier Méditerranée Métropole - Reconduction des Services Communs - Conventions - Autorisation de signature
 58. Ressources - Mise à disposition d'agents de la Ville de Montpellier auprès de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Montpellier Contemporain - Convention - Approbation
 59. Ressources - Chambre Régionale des Comptes Occitanie - Rapport d'observations définitives sur le contrôle des comptes et de la gestion de Montpellier Méditerranée Métropole - Exercices 2013 et suivants
 60. Hors commission - Prise en charge des frais de mission et de représentation des agents et des élus de la Ville de Montpellier et des frais de déplacement et d'accueil de personnalités extérieures invitées - Modifications - Approbation
 61. Hors commission - Représentations du Conseil municipal - Désignations



Conseil Municipal de la Ville de Montpellier

Séance ordinaire du lundi 14 décembre 2020

Procès-verbal

L'an deux mille-vingt et le quatorze décembre, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont assemblés en visioconférence, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michaël DELAFOSSE,

Nombre de membres en exercice : 65

Présents :

Tasnime AKBARALY, Nadia AKIL, Luc ALBERNHE, Georges ARDISSON, Eddine ARIZTEGUI, Michel ASLANIAN, Christian ASSAF, Yves BARRAL, Boris BELLANGER, Christophe BOURDIN, Françoise BOUTET-WAISS, Véronique BRUNET, Elodie BRUN-MANDON, Emilie CABELLO, Michel CALVO, Roger-Yannick CHARTIER, Sébastien COTE, Michaël DELAFOSSE, Jean-Dominique DELAVEAU, Mickaël DIORE, Fanny DOMBRE-COSTE, Alenka DOULAIN, Caroline DUFOIX, Abdi EL KANDOUSSI, Maryse FAYE, Julie FRÊCHE, Clara GIMENEZ, Serge GUISEPPIN, Clare HART, Mylvia HOUGUET, Stéphanie JANNIN, Salim JAWHARI, Stéphane JOUAULT, Flora LABOURIER, Mustapha LAOUKIRI, Max LEVITA, Mustapha MAJDOUL, Sophiane MANSOURIA, Coralie MANTION, Nicole MARIN-KHOURY, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Marie MASSART, Patricia MIRALLES, Fatma NAKIB, Laurent NISON, Bruno PATERNOT, Manu REYNAUD, Catherine RIBOT, Agnès ROBIN, Séverine SAINT-MARTIN, Agnès SAURAT, Mikel SEBLIN, Célia SERRANO, Radia TIKOUK, Bernard TRAVIER, Joëlle URBANI, François VASQUEZ, Annie YAGUE.

Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Mohed ALTRAD ayant donné pouvoir à Serge GUISEPPIN, Hind EMAD ayant donné pouvoir à Roger-Yannick CHARTIER, Yvan NOSBE ayant donné pouvoir à Julie FRÊCHE, Clothilde OLLIER ayant donné pouvoir à Alenka DOULAIN, Philippe SAUREL ayant donné pouvoir à Abdi EL KANDOUSSI, Charles SULTAN ayant donné pouvoir à Julie FRÊCHE.

Monsieur le Maire : Bonjour à tous, mes chers collègues. Bonjour à ceux et celles qui nous suivent sur la chaîne *YouTube* pour le Conseil municipal qui se déroulera en visio. Ce sera le dernier Conseil municipal de cette année 2020. Je vais commencer à faire l'appel, en demandant à chacun de préciser s'il a une procuration. Évidemment, en visio, c'est un peu plus fastidieux qu'en présentiel. Merci à tous.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Monsieur le Maire : Le quorum est atteint. La séance du Conseil municipal peut se tenir. Je propose de désigner comme secrétaire de séance Madame GIMENEZ Clara.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire : Quelques informations avant d'entamer notre ordre du jour, dont le débat sera principalement consacré au débat d'orientations budgétaires. Je voudrais d'abord féliciter dans cette instance Mohamed KANI, qui a remis en jeu son titre de champion samedi et qui est à nouveau champion de France. Je voudrais signaler à Monsieur le Directeur Général des Services qu'il est employé de la collectivité. Donc c'est une double fierté pour la Ville et pour l'ensemble des agents, au terme d'un combat très intense, spectaculaire, où j'étais avec Monsieur MARTIN, Monsieur MANSOURIA, Monsieur ASSAF et Monsieur BOURDIN. Saluer évidemment les résultats de l'équipe du Montpellier Hérault, qui est cinquième du championnat et avoir une pensée pour HILTON : 300^e match. Quelle histoire avec le Montpellier Hérault.

Autre point important, que je souhaiterais indiquer aux parents. A la suite de la délibération que nous avons prise au Conseil municipal du 30 juillet, sur Presto, les familles – vous savez que le délai de réservation a été ramené à 10 jours – peuvent commencer à réserver, si elles le souhaitent, le menu végétarien à partir de la rentrée de janvier. C'est un changement important que nous proposons aux familles, qui permet de donner à chacun de la liberté et qui permet aussi d'être dans une stratégie de réduction de la part de la viande dans la consommation. On sait que l'élevage contribue largement aux émissions de CO₂. C'est une liberté de choix. Donc ça y est, c'est accessible. C'est aux antipodes d'autres communes qui ont des menus qui sont exclusifs et qui font que, parfois, certains enfants ne mangent pas bien à la cantine, ou certains parents font le choix de ne pas les inscrire à la cantine. Bien au contraire, c'est avec beaucoup de bienveillance que nous voulons accueillir les enfants. Je rappelle aussi – je l'avais dit lors du précédent Conseil municipal – que 2 000 enfants bénéficient du tarif à 50 centimes, soit pour chaque famille concernée, chaque foyer monoparental, une économie de 200 euros sur l'année. Alors dans ces temps où on pointe à juste titre des problématiques, un accroissement de la précarité, voilà une réponse en termes de politique publique.

Autres aspects que je souhaitais évoquer : d'abord, constater que le M'Ticket, qui rend possible la gratuité des transports le week-end pour les habitants de la Métropole, ne cesse de connaître une croissance importante – on est à près de 70 000 téléchargements. Nous avons cette semaine, avec le Président de TaM, Monsieur NISON, et Madame FRÉCHE, présenté l'appel d'offres – qui est évidemment très ouvert, qu'on souhaite très ouvert – de l'acquisition de 77 rames de tramway. D'abord pour renforcer la sécurité du transport des passagers, notamment sur la ligne 1 du tramway, puisque les rames de la ligne 1 arrivent en fin de vie, en fin de course. D'ailleurs, elles ont connu un tel succès en termes de fréquentation qu'il est important de les renouveler pour assurer la sécurité du transport des voyageurs. Ensuite, c'est l'acquisition, dans la perspective de la mise en service de la ligne 5 à l'horizon 2025. Et puis, parce qu'avec la mise en œuvre de la gratuité des transports – qui connaîtra une seconde étape en 2021, et une troisième étape à l'horizon 2024 – nous postulons une hausse de la fréquentation, et donc nous nous portons acquéreurs de nouvelles rames de tramway,

pour pouvoir offrir toujours une alternative aux déplacements automobiles.

Autre information : ce lundi, le Président de la République a réuni les présidents de métropoles autour des enjeux de la ZFE (zone à faibles émissions) – qui est un dossier extrêmement important, suivi à la Ville de Montpellier par Monsieur REYNAUD, et à la Métropole par Madame FRÊCHE – sur la réduction de la pollution liée aux déplacements automobiles, véhicules utilitaires légers, mais aussi camions, avec une volonté de travailler à la réduction de la pollution atmosphérique, qui est un immense enjeu de santé publique. Donc à cette occasion, le chef de l'État a souhaité connaître les stratégies de chacune des collectivités. On a fait un premier point d'étape. Seront présentées aux habitants de la Métropole, au premier trimestre, les grandes orientations de mise en œuvre de la ZFE. Et je voudrais indiquer ici que nous allons prendre ces sujets à bras le corps. En effet, il y a deux zones très fortement polluées, où les habitants sont régulièrement exposés – ainsi que les écoliers – à la pollution atmosphérique. Le premier point, c'est sur l'avenue de la Liberté, où les seuils sont dépassés près de trente fois dans l'année, et la rue Saint-Louis – la rue Saint-Louis qui est un des endroits les plus pollués de la ville, où à la fois des gens vivent, où des commerces se déploient à proximité, et où il y a l'école Chaptal, qui est une école maternelle. Donc après des travaux d'assainissement, cette rue n'a plus vocation à être une rue de transit, et le plan de circulation évoluera pour que, très clairement, les habitants qui ont été trop souvent exposés se retrouvent en situation de protection face à la pollution. Donc nous allons vers une échéance de fermeture de cet axe de transit, qui expose trop les habitants. Tout le monde connaît par exemple le French American Center, qui est situé rue Saint-Louis, mais aussi la structure Gammes qui est là. Donc nous irons vers une fermeture de cet axe après les travaux d'assainissement.

Autre aspect que je souhaitais évoquer avec vous, c'est la situation épidémique. Évidemment, les choses vont mieux – nous le savons – mais il nous faut rester extrêmement vigilants. Si le taux de diffusion du virus a considérablement baissé cette dernière semaine, il remonte un petit peu. Donc on doit être extrêmement attentif. Évidemment, tout cela est difficile. Voilà pourquoi nous tenons en visio notre Conseil. C'est surtout très difficile, et je voudrais ici exprimer – on a été nombreux à le faire ce week-end – tout le soutien aux acteurs du monde de la culture, qui ressentent avec beaucoup d'incompréhension les décisions, qui nous privent de la possibilité, à la fois aux acteurs de la culture de rencontrer le public, mais aussi au public, dans la période des vacances scolaires, de pouvoir découvrir les œuvres. Évidemment, en revanche, les commerces, eux, ont pu rouvrir. Ils sont fortement accompagnés, c'est l'opération City Foliz. Et puis c'est le travail – je veux saluer ici Roger-Yannick CHARTIER – sur les lumières de Noël, avec à la fois le dispositif Comédie, le dispositif dans la ville, et puis ces dix chalets – dont un est consacré aux 800 ans de la fac de médecine – sur l'esplanade royale du Peyrou, qui participe à la féerie des fêtes de fin d'année et surtout qui permet aux enfants de découvrir tout un tas d'animations. Et je voudrais saluer les entreprises et les équipes de la Ville, qui se sont mobilisées. Encore une fois dans ce Conseil, nous aurons des mesures d'accompagnement liées au Covid.

Autre aspect : nous sommes à la fin de l'année, et en 2021, il y a des exercices rituels – trop rituels d'ailleurs – les vœux. Pour plusieurs raisons, d'abord pour des raisons de sécurité sanitaire, nous ne tiendrons pas, ni à la Ville, ni à la Métropole, les traditionnelles séances de vœux qui, évidemment, devraient se faire dans les gestes barrières et conduiraient à ce qu'il y ait très peu de monde présent ; ce serait ingérable. Donc nous annulons les vœux. Et puis, deuxième aspect – nous le verrons avec le DOB de Monsieur ASLANIAN – nous sommes dans un contexte financier contraint, lié à la Covid-19, donc il y aura aussi un choix d'économie en la matière. Donc les vœux se feront probablement sous une forme numérique. On peut le regretter, c'est toujours un moment de partage. Cela aurait été, pour notre équipe municipale, l'occasion de se présenter davantage aux Montpelliérains et de dialoguer. Mais il en est d'une double responsabilité, devant la santé et aussi du point de vue des coûts

financiers. Et puis cela nous donnera l'occasion de réfléchir aux vœux 2022 et comment on peut réinterroger cette formule-là, pour qu'elle soit sans doute plus populaire, plus sobre, davantage bienveillante. Voilà pour ce qui est des vœux. Donc on annule. Cela vaudra pour la Ville, cela vaudra pour la Métropole. C'est l'esprit de responsabilité.

Je voudrais enfin terminer sur deux affaires liées à l'urbanisme. La première : indiquer aux habitants et commerçants des Beaux-Arts que nous avons une vigilance extrême sur ce qui se déroule – et se déroulera – autour du lieu-dit « *Studios Lunaret* », pour conserver l'armature de commerce de proximité. Je l'ai dit la dernière fois : cette municipalité arrête un méga centre commercial en périphérie. On est très attentifs aux évolutions du commerce dans la ville, dans le centre historique et bien sûr dans les quartiers. Nous serons très attentifs, et les services d'urbanisme sont en grande alerte sur ce dossier. De la même manière, je voudrais les en remercier. Il y avait un lieu de culte qui devait être racheté par l'État du Maroc. Nous avons, pour 1 euro symbolique – alors que dans cette même Assemblée, il avait été cédé aux fidèles qui s'étaient cotisés 1,2 million d'euros – opposé une préemption, et les responsables de l'association nous ont indiqué qu'ils retireraient leur vente, permettant donc aux fidèles montpelliérains d'organiser librement leur culte dans cette mosquée. Donc l'affaire est dorénavant close.

D'autre part, je voudrais indiquer que, cette semaine, nous avons une salle municipale qui était dévolue théoriquement à des activités associatives. Nous avons constaté qu'elle s'était depuis 2015 transformée en lieu culturel (salle évangélique) donc nous sommes intervenus. Les gens ont été très compréhensifs de ce rappel à la règle, pour que ces activités cessent. Donc cette salle va retourner dans la gestion de la Commission d'Attribution des Locaux Associatifs (CALA) et être affectée à d'autres associations.

Voilà les différentes informations que je voulais vous donner en début de séance.

Application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire : Je vous propose de d'abord prendre acte de la synthèse des décisions qui ont été prises entre les deux Conseils municipaux.

Le Conseil prend acte.

Adoption de l'ordre du jour du Conseil municipal du 14 décembre 2020

Monsieur le Maire : Je vous propose d'adopter l'ordre du jour, qui comporte 61 affaires. Et le procès-verbal de la précédente séance sera soumis au vote au Conseil d'après, parce que les équipes du Service des Assemblées sont très mobilisées, parce qu'on tient beaucoup de Conseils, et donc n'ont pas eu le temps de pouvoir le rédiger de la manière la plus exigeante qui soit. Donc on n'a pas confondu vitesse et précipitation. Donc on aura deux PV à adopter. Je propose de procéder au vote sur l'ordre du jour. Le vote est ouvert. L'ordre du jour du Conseil est adopté.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Pour : 65 voix

1. Ressources - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Ville de Montpellier - Approbation

Monsieur le Maire : Madame NAKIB, vous avez la parole.

Fatma NAKIB : Merci. Je suis heureuse de soumettre à l'approbation de ce Conseil ce rapport, qui est le fruit d'une collaboration réussie entre les directions de la Cohésion Sociale et des Ressources Humaines. La transversalité et la collaboration entre ces directions et services sont des ingrédients essentiels pour atteindre les objectifs d'égalité et de diversité professionnelle que ce Conseil s'est fixé, à l'unanimité, le 30 juillet dernier. À ce rapport est adossé un plan d'objectif en six phases, avec des actions ciblées, adopté également à l'unanimité lors du Comité Technique exceptionnel qui s'est réuni le 27 novembre 2020. Je vous invite donc à renouveler cette unanimité afin d'afficher le plein soutien de ce Conseil à cette démarche, qui implique la collectivité toute entière, et donne un signal fort à l'ensemble des personnels, en affirmant ainsi la volonté d'exemplarité en matière d'égalité femmes-hommes et la diversité professionnelle. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame NAKIB. Je donne la parole à Monsieur COTE.

Sébastien COTE : Bonjour, Monsieur le Maire, chers collègues. Merci à Madame NAKIB de cette intervention. Je voulais juste en profiter pour rappeler l'importance que j'accorde – et que nous accordons tous – à l'égalité femmes-hommes, notamment au sein des effectifs de la police municipale. Et je tenais à rappeler – puisque cela avait été mentionné dans un Conseil précédent – que le Procureur de la République Fabrice BELARGENT, s'était proposé pour une formation, notamment à la répression de l'outrage sexiste, au mois de novembre. Malheureusement, compte tenu du contexte sanitaire, nous n'avons pas pu organiser ces séances de formation, qui étaient aussi à destination d'ailleurs des agents de la TaM et des agents de la SNCF. Donc cela n'est que partie remise. Nous sommes très mobilisés sur cette question et nous reviendrons vers vous, notamment, je pense, lorsque nous serons sortis de cette situation sanitaire. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur COTE. Merci, Madame NAKIB, c'est un dossier très important pour notre équipe municipale. Vous l'avez pris à bras le corps. Vous avez souligné le dialogue social sur ce sujet. Nous avons à la fois, dans l'évolution des carrières des collègues femmes de la collectivité une grosse responsabilité, mais aussi dans les comportements collectifs pour lutter contre les situations de sexisme, de harcèlement. Le dispositif qu'a présenté Monsieur COTE va y contribuer, à la fois l'engagement de notre service public, l'autorité publique, à lutter contre le harcèlement de rue, mais aussi à transformer les représentations qui peuvent parfois perdurer.

Je voudrais, si vous me le permettez, faire un petit point en saluant la décision de Madame la Ministre de la Culture sur l'école d'archi, établissement d'enseignement supérieur, où des faits extrêmement graves ont été révélés, sur des situations de harcèlement, et lui dire que je la verrai – on a convenu de se voir prochainement, quand les choses iront mieux – pour faire un point sur la situation de l'école au regard de ces actes extrêmement graves.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 65 voix

2. Ressources - Rapport d'Orientations Budgétaires - Débat d'Orientations Budgétaires 2021 – Présentation

Après son intervention, M. Manu REYNAUD sort définitivement de séance en donnant pouvoir à Mme Marie MASSART.

Monsieur le Maire : Je vous propose de passer au point n° 2, qui est le point très important de ce Conseil municipal : le rapport d'orientations budgétaires. Je précise – parce que c'est la première fois depuis les élections municipales que se tient le DOB, cette fois-ci pas dans l'urgence – qu'il n'y a pas de vote sur le DOB en soi ; il faut donner acte que le débat a bien lieu. Donc nous allons avoir le débat d'orientations budgétaires, à l'aune de la présentation de notre collègue Michel ASLANIAN et des prises de parole. Nous préparerons la construction budgétaire, et le budget sera voté, lui, au mois de février. Il précisera les orientations concrètes, en termes de politiques publiques, qui doivent être présentées. Monsieur ASLANIAN, dans le cadre du DOB, va présenter les grands enjeux budgétaires qui vont constituer l'année 2021, et des éléments de prospective budgétaire – même si nous agissons dans le cadre de l'annualité. Je lui cède la parole.

Michel ASLANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ce débat est bien entendu associé à un rapport d'orientations budgétaires assez précis, qui vous a été à tous transmis. Ce débat présente les orientations budgétaires que nous avons choisies pour la mandature, avec une projection pour 2021. Ce sont nos orientations stratégiques. Le budget primitif qui sera présenté le 8 février, comme l'a dit Monsieur le Maire, sera donc une déclinaison de ces choix.

Ce DOB – qui est en fait notre premier DOB, puisque, comme l'a dit Monsieur le Maire, le précédent a été réalisé dans ces conditions un peu particulières – sera organisé en quatre points. Ce premier DOB s'inscrit dans une situation exceptionnelle liée à la Covid-19. Il permet de présenter, de préciser, la stratégie financière de la Ville pour les six prochaines années et les premières orientations du projet de budget 2021. Je vous l'ai dit, il sera organisé en quatre points. Nous présenterons le contexte, qui est assez inédit. Nous parlerons de choix de prospective financière. Nous vous présenterons les quatre piliers de la stratégie financière du mandat. Et enfin, nous vous déclinerons les premières orientations du projet de budget 2021.

Premier point : un DOB qui prend place dans un contexte inédit. C'est une situation – il faut le reconnaître – qui est assez exceptionnelle. Jamais un débat d'orientations budgétaires ne s'était engagé dans une période où le PIB s'est contracté de plus de 10 % l'année précédente, où autant d'emplois ont été supprimés et où le besoin d'accompagnement social se fait autant sentir. Vous avez un petit graphique sur la gauche, et vous voyez que, sur l'évolution annuelle du PIB en France depuis 1960, après les trois crises de 75, 93 et 2009, nous avons une contraction de plus de 11 % du budget en 2020. Il faut savoir que la Covid-19 a coûté 10,4 millions d'euros à la collectivité en 2020 et qu'il devrait coûter – si nos projections sont bonnes, dans un contexte qui devrait s'apaiser un peu – 1,1 million d'euros en 2021, soit un coût total pour la collectivité de 11,5 millions d'euros.

Deuxième point : la prospective financière à ce jour. Ainsi que nous l'avions indiqué dans le programme qui nous a porté, nous n'augmenterons pas les taux d'imposition des ménages montpellierains, nous maîtriserons les charges de fonctionnement courantes en les maîtrisant à + 1,5 % par an, ce qui nous permettra d'avoir plus de 100 millions d'euros par an – nous verrons comment – en dépenses d'équipement, et nous aurons une masse salariale maîtrisée à + 0,5 % par an – hors glissement vieillesse technicité (GVT) et mesures nationales.

Troisième point : la stratégie financière de la Ville de Montpellier. C'est celle qui va nous guider tout

au long du mandat. Elle est organisée autour de quatre piliers :

- Pilier n° 1 : garantir la stabilité des taux de fiscalité ménage. Nous maintiendrons les taux d'imposition des familles.
- Pilier n° 2 : nous allons pérenniser l'autofinancement en maîtrisant les dépenses de fonctionnement, afin de conserver des marges de manœuvre financières – nous le verrons.
- Pilier n° 3 : nous assurerons un endettement stratégique et maîtrisé, et nous réussirons à maîtriser la dette pour maintenir Montpellier parmi les collectivités les moins endettées de France.
- Pilier n° 4 : nous allons assurer une capacité élevée d'investissement afin de financer plus de 600 millions d'euros d'investissement pour soutenir l'emploi et l'économie locale dans une approche keynésienne.

1^{er} pilier, un petit focus sur la fiscalité des ménages. Nous l'avons dit : aucune augmentation du taux de fiscalité des ménages. Et nous nous y engageons sur la durée du mandat. 22,49 % de taxe d'habitation (TH). Vous savez qu'à compter de 2021, le taux voté ne s'applique plus que sur les résidences secondaires et les biens divers. Sur le foncier bâti : 31,18 %, c'est le taux de la Ville ; 21,45 %, c'est le taux du Département. Pour compenser la suppression de la TH sur les résidences principales, le taux du Département a été transféré au taux communal. Cela fait 52,63 % au total. Ce qui est important de signaler, c'est que ceci est neutre pour les contribuables. Enfin, sur la taxe sur le foncier non bâti : 112,71 %.

2^{ème} pilier, nous allons pérenniser l'autofinancement. Rappelez-vous, chers collègues, que l'épargne brute, c'est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente la ressource interne dont dispose la Ville pour financer ses investissements. Cela s'appelle l'autofinancement. Vous imaginez à quel point maîtriser l'épargne brute est importante pour nos projets. Nous avons décidé de maîtriser les charges de fonctionnement pour conserver un autofinancement important, afin de maximiser la capacité d'investissement sur la durée du mandat. Sur le petit schéma que vous avez sur la gauche, vous voyez que nous avons une capacité, une marge brute qui tourne autour de 47 millions d'euros. Nous devons absolument arriver dans la durée du mandat à obtenir autour de 50 millions d'euros d'autofinancement, afin de pouvoir emprunter derrière. C'est cet objectif que nous tiendrons pour la durée du mandat.

3^{ème} pilier, nous avons un endettement stratégique et maîtrisé, avec un objectif : gérer la dette pour financer les investissements tout en maintenant Montpellier parmi les collectivités les moins endettées de France. Pour mémoire, et c'est important de le préciser, la dette de Montpellier est de 695 euros par habitant, contre 1 093 euros par habitants pour les villes de la même strate que Montpellier. Sur le petit schéma, vous voyez l'évolution de la dette. Vous remarquerez que c'est une dette jeune, qui date du milieu des années 2000, et qui se positionne aujourd'hui autour de 180 millions d'euros.

4^{ème} pilier, investir pour préparer l'avenir et accompagner la relance économique. Sur la durée du mandat 2009-2014, nous pouvons observer sur ce schéma que – hors voirie et nouvel Hôtel de Ville – 593 millions d'euros ont été investis sur le territoire par la Ville. Sur la période précédente de 2015 à 2019, 504 millions d'euros – hors Hôtel de Ville – ont été investis, donc une très forte diminution. Et notre engagement, c'est 600 millions d'euros minimum d'investissement sur 2021-2026, avec une strate que nous imaginons à 100 millions d'euros par an sur le territoire.

Quatrième point : les premières orientations du budget 2021 – qui découlent de ce que nous venons de dire. Nous allons regarder les recettes réelles de fonctionnement. Nous allons faire une recherche permanente de subventions. Nous maîtriserons les dépenses de personnels. Et nous organiserons une politique keynésienne de relance et de préparation de l'avenir.

Point n°1, les recettes réelles de fonctionnement : nous aurons donc une fiscalité directe, nous l'avons dit, avec 0 % d'augmentation des taux, ce qui représente 215 millions d'euros de produit attendu. Donc 6,8 millions d'euros sur la taxe d'habitation, 207,7 millions d'euros qui viennent de la taxe sur le foncier bâti, 0,6 million d'euros qui vient de la taxe sur le foncier non bâti. Nous aurons aussi 74,5 millions d'euros de produits des dotations et compensations, et 27,2 M€ de produits des services et du domaine.

Point n° 2, une recherche permanente de subventions. En 2019, la Ville a perçu 26 euros de subvention par habitant, contre 39 euros en moyenne pour la strate. La Ville de Montpellier s'engage sur ce mandat à retrouver un niveau important de subventions reçues, en menant une politique volontariste de recherche de financements locaux, nationaux et européens. Pas un projet ne sera lancé sans qu'une recherche de financements soit recherchée. Au-delà de 2021, c'est d'ores et déjà la norme. Sur le petit schéma que vous voyez sur votre droite, vous voyez la chute phénoménale de la recherche de subventions entre 2014 et 2019. Il faut absolument revenir au-dessus de la courbe bleue – c'est-à-dire la moyenne de la strate – et nous allons nous y employer.

Point n° 3, les dépenses de personnel. Nous nous engageons à avoir une progression maîtrisée estimée à + 1,5 %, ce qui comprend 18 créations de postes au titre de l'ouverture de l'école Joan-Miro à la rentrée scolaire 2021-2022. Et nous aurons donc 183,4 millions d'euros de dépenses de personnel, dont 16,3 sont en remboursement de personnel à la Métropole.

Point n°4 et dernier point, les premières orientations nous donnent une politique keynésienne de relance et de préparation de l'avenir. Nous l'avons dit : 100 millions de dépenses d'équipement envisagées à ce stade pour 2021, ce qui représente 30 % d'augmentation de programmation PPI par rapport à la période 2014-2020. C'est une hausse de l'investissement pour la relance économique et préparer l'avenir. Il faut savoir que 100 millions de dépenses d'équipement, c'est plus de 1 000 emplois directs et indirects créés.

Mes chers collègues, je vous remercie. Cette présentation s'est voulue rapide et dynamique. Vous avez tous les détails dans le rapport qui vous a été proposé. Nous attendons maintenant vos questions.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur ASLANIAN, pour cette présentation, effectivement synthétique, pour être la plus compréhensible par tous. Les enjeux budgétaires ne sont pas toujours simples à percevoir. Vous avez reçu un rapport bien plus précis et plus détaillé. Je propose d'ouvrir le débat d'orientations budgétaires. Qui souhaite prendre la parole ? OK. Donc la parole est à Monsieur LEVITA. Ensuite : Madame DOULAIN, Monsieur GUISEPPIN, Monsieur JAWHARI, Monsieur NISON. Monsieur LEVITA, allez-y. Bonjour, d'abord.

Max LEVITA : Bonjour. Merci, Monsieur le Maire. Une première remarque. Vous indiquez dès votre introduction – vous venez de le refaire – que les prévisions sont extrêmement incertaines. Ce que je vous accorde, on est dans une période tout à fait exceptionnelle, nous sommes tous d'accord sur ce point. Mais curieusement – très curieusement même – vous n'en tenez aucunement compte. Vous faites comme si nous allions revenir en douceur à une situation normale, comme si cet épisode sanitaire n'avait été qu'une parenthèse désagréable, sans aucune conséquence. Je trouve cela curieux.

Deuxième observation. Vous annoncez quatre piliers de votre stratégie financière : la stabilité des taux de fiscalité ménage, un autofinancement fort, un endettement maîtrisé, un niveau d'investissement élevé. Ces quatre piliers, ce sont les piliers qui accompagnent les budgets primitifs du monde entier. Je ne vois pas un responsable dire autre chose que cela.

Une supplique, Monsieur le Maire, que j'ai déjà faite : je vous en prie, abandonnez le langage ampoulé, qui ne sert strictement à rien. On a droit à l'introduction, à la conclusion, à un budget construit pour répondre aux défis de ce siècle. N'exagérons rien. Vous êtes déjà dans une situation suffisamment compliquée. Ce n'est pas la peine d'en ajouter.

Je voudrais vous rappeler qu'au cours du mandat précédent, nous avons annoncé et tenu les quatre éléments de cadrage que vous annoncez en page 6 : aucune augmentation des taux d'imposition, 1,5 % par an d'augmentation des charges de fonctionnement, 100 millions par an de dépenses d'investissement, 0,5 % hors GVT. Vous ne signalez pas – je tiens à vous le dire – que les deux objectifs (1,5 % des dépenses de fonctionnement et 0,5 % des augmentations de la masse salariale) sont des objectifs extrêmement difficiles à réaliser. Vous avez l'ambition. J'espère que vous les obtiendrez. Ces ambitions – je voudrais vous le rappeler – font partie du pacte de Cahors que nous avons signé avec le Gouvernement, qui ne s'applique plus, mais que vous voulez respecter par vertu financière. Je vous en félicite !

La programmation financière que j'avais demandée – et proposée en 2019 aux services de réaliser – vous la respecter. Je ne peux que vous soutenir dans cette démarche.

Je note, page 22, deux remarques. La première, c'est : la prospective réalisée à ce jour révèle la bonne santé financière de la Collectivité. Le niveau de la dette reste soutenable et sécurisé à l'horizon 2020. C'est un hommage que vous nous rendez. Je vous en remercie. La deuxième, c'est : la Ville de Montpellier est considérablement moins endettée que la moyenne nationale. Je vous en remercie également.

J'ai une précision à vous apporter pour nos collègues. La taxe d'habitation a été supprimée pour 80 % des ménages. Les autres, qui la paient, la paient à l'État. Elle sera supprimée en 2023, en principe. Pour la Ville, la compensation est assurée par le transfert que vous avez indiqué de la taxe foncière bâtie du Département. Reste une TH que nous conservons : c'est celle qui est payée par les résidences secondaires. Donc vous pouvez changer le taux. Je ne vous invite pas à le changer, mais c'est un taux que vous pouvez modifier. Nous l'avons modifié en 2019 – on en avait le droit. On a augmenté de 20 %. La Ville de Paris, pour les résidences secondaires, l'augmente de 100 %. Je vous indique que vous pouvez le modifier.

Au total, conclusion : c'est un débat, projet qui est ambitieux, qui est intéressant. J'espère que vous pourrez réaliser ce que vous présentez. Je vous remercie, mes chers collègues.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur LEVITA, pour votre propos, fait à la fois d'expertise, de sagesse et de bienveillance dans votre conclusion. La parole est à Monsieur GUISEPPIN.

Serge GUISEPPIN : Bonjour, Monsieur le Maire. Bonjour, Mesdames et Messieurs les conseillers. Dans le cadre du DOB, je souhaite aborder trois sujets, et je débiterai sur l'investissement. Dans un premier temps, je me suis réjoui de la stratégie d'investissement de 600 millions d'euros sur les six années à venir. Vous vous en doutez, c'est un souhait fort de notre part. J'ai ressenti aussi dans la présentation exposée une réelle satisfaction de la part de la majorité pour le montant proposé. Mais ce n'est pas assez. Ce n'est pas assez conséquent, eu égard à la situation. À titre indicatif, c'est 15 millions de plus par an que le mandat précédent – où beaucoup ont claironné que l'équipe au pouvoir à l'époque n'a pas fait grand-chose. Et c'est inférieur au mandat de Madame MANDROUX. Ce qui m'amène à dire que 100 millions par an, c'est trop peu, et pas assez ambitieux. Je souhaite qu'on

puisse augmenter d'une manière significative nos engagements. Je propose 700 millions, avec 150 millions sur les deux premières années, et ensuite 100 millions sur les quatre années qui vont suivre. Nous avons besoin de cet investissement massif, et de suite, pour avoir une chance d'enrayer le fléau économique dû à la Covid-19. Ne laissons pas passer cette opportunité d'améliorer le quotidien de nos citoyens. Le montant de notre endettement – que vous avez exposé – notre épargne, nous permettent d'assumer cette ambition, à condition d'avoir une gestion plus rigoureuse de nos dépenses – sujet que je vais aborder plus en détail.

Pour être synthétique, je n'en ai ciblé que deux : les charges de fonctionnement et les dépenses du personnel. Sur les charges de fonctionnement à caractère général, on continue d'être en augmentation, même en intégrant la variante du Covid-19 sur les budgets 2021. C'est plus de 2,4 millions d'euros que l'on constate. Le chiffre m'inquiète, quand vous parlez de maîtriser, est-ce suffisant, de maîtriser ? Nous attendons peut-être plus, et nous attendons certainement une baisse de ces frais de fonctionnement. Je suis aussi préoccupé par la méthode. Nous continuons de la même manière qu'avant, sans tenir compte que la Covid-19 est présente, qui nous oblige à modifier fondamentalement nos habitudes, en priorisant nos dépenses, pour arriver à une réduction budgétaire. J'ai l'impression que tout continue comme dans l'ancien monde ! Les dépenses augmentent et nous nous gargarisons en faisant valoir que cela ne représente que 1,5 % de dépenses supplémentaires. Dans la présentation du DOB, je ne sens pas une remise à plat de nos habitudes, une volonté de reposer les bonnes questions, sur les nécessités de certaines charges de fonctionnement. Je vous dis, Monsieur le Maire : s'il vous plaît, à quand une réduction de nos dépenses de fonctionnement ? À quand une désinflation ? À quand de prioriser ce qui l'est et ce qui ne l'est plus ? Le constat est implacable : les charges continuent d'évoluer, alors que nos recettes, inévitablement, se réduisent.

Je terminerai sur la partie des dépenses du personnel. Oui, je souhaite saluer l'orientation des efforts portés sur la jeunesse. Avec les écoles, la petite enfance en général, voilà un secteur d'activités qui est en sous-effectif et qui mérite la plus grande attention de la part de la Municipalité. Je me félicite d'avance de ces efforts budgétaires à venir. Par contre, d'une manière plus générale, sur les dépenses du personnel, vous devez avoir en tête le rapport dépenses allouées/service public rendu. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit – que les gens à la Mairie ne travaillent pas – je dis que nous devons vérifier segment par segment si le service rendu à nos citoyens est à la hauteur de nos dépenses. Est-ce que nous ne devons pas réduire certains services, qui n'ont plus une utilité capitale, en redéployer d'autres afin de prioriser ? En deux mots : ne pas rester sur les acquis, mais redéfinir de nouvelles orientations.

Dans la présentation, on nous explique avec une grande logique que les augmentations sont en fait une obligation mécanique, de type exogène, ou un besoin incontournable. Ce qui sous-entend que les élus de la majorité n'ont pas d'autres solutions que de faire avec ? Je ne suis pas d'accord. Vous avez la main. Vous ne pouvez pas rester dans cette posture. Vous devez faire des choix sur le sujet. Nous avons vécu avec le mandat précédent la mutualisation qui, par défaut, devait réduire nos charges. Mais je ne vois aucune incidence sur la masse globale. Nous continuons d'accepter la hausse des dépenses de personnel, mais jamais nous ne nous positionnons en rupture. Avons-nous l'ambition de modifier notre pensée ? Je suis convaincu que si nous réalisons cet exercice, nous aurons une incidence positive sur le budget 2021 et sur les budgets à venir.

Mais dans cette Collectivité, cela me semble plus compliqué, voire impossible. Et quand je lis le DOB, j'ai vraiment le sentiment que nous continuons comme avant. Vous devez, Monsieur le Maire, avec vos équipes, vous donner les moyens de réduire cet absentéisme, pas forcément sur le court terme – parce que l'historique et les habitudes vous rendent la tâche plus difficile – mais pour les trois années à venir ; nous attendons de vous un objectif précis sur le sujet. Vous nous devez des garanties

pour prioriser par segment les dépenses de personnel et arriver dans un délai raisonnable à arrêter cette inflation constante. Elle plombe fondamentalement les investissements à venir. Vous avez de nombreuses niches à exploiter, même si cela va déranger, même si cela va tendre des relations. Mais à la fin, vous devez aborder et traiter les sujets qui fâchent. Vous avez les pleins pouvoirs et vous avez donc cette responsabilité de ne pas nous emmener dans des engagements de dépenses de personnel qui seront immuables dans les années à venir et qui seront disproportionnées à nos recettes. Nos moyens seront de plus en plus limités. La Covid-19 va tendre la situation. Vous devez anticiper. Nous comptons sur vous, Monsieur le Maire. Merci de votre écoute.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur GUISEPPIN, pour cette intervention à laquelle je répondrai tout à l'heure. Madame DOULAIN.

Alenka DOULAIN : Bonjour, Monsieur le Maire, chers collègues. Nous devons aujourd'hui débattre des orientations budgétaires de la septième ville de France. Ces débats ont vocation, évidemment, à nourrir le budget primitif qui nous sera présenté début 2021. On connaît toutes et tous le contexte inédit dans lequel ce travail budgétaire est réalisé. D'ailleurs, on remercie pour les éléments très intéressants qui ont été joints à ce rapport, les éléments de contexte nationaux, européens, qui effectivement sont très impactant sur ce travail budgétaire. Autre élément de contexte : on sera tous d'accord pour dire qu'il ne faut pas d'augmentation de la fiscalité sur Montpellier. Donc on s'imagine bien que l'exercice a été difficile, avec des hypothèses extrêmement incertaines liées au contexte de crise économique, sociale, sanitaire, et puis le fait que certains leviers ne soient pas aujourd'hui activables sur notre Ville.

J'ai cependant une remarque sur le fond et sur la forme, et deux petites questions. Déjà, sur la forme, peut-on vraiment parler de débat d'orientations budgétaires alors que vous n'avez présenté aucune orientation ? On connaît certes les grands montants budgétés, en termes de fonctionnement et d'investissement – en gros, cela augmente peu – mais on ne sait pas pourquoi. On n'a aucune information sur comment vont être utilisés, par exemple, les 25 millions d'euros de subventions ? Comment vont être utilisés les 100 millions d'euros de dépenses d'équipement par an ? On n'a même pas un petit camembert par secteur d'activité, alors que c'était le cas lors du DOB 2020. Il y a marqué « *répondre aux défis de ce siècle* », mais on ne sait pas comment, on ne sait pas pourquoi.

Ce qui m'amène à ma remarque de fond sur ce débat. Nous, on est un peu gênés par l'utilisation du terme de « *relance keynésienne* ». Les mots ont un sens. Il faut vraiment en prendre soin – et je sais que vous y êtes attachés. On ne peut pas aujourd'hui parler de « *relance keynésienne* » alors qu'on augmente de 5 % un budget d'investissement, d'équipement. Qui plus est, vous dites : « *on va augmenter notre autofinancement, on va aller chercher des subventions aux côtés de la Région, de l'Europe, de l'État, on va le faire plus qu'avant, donc on va chercher plus de sous* » mais sans que cela impacte vraiment positivement les dépenses d'équipement, alors qu'on sait qu'aujourd'hui les vannes des financements publics sont ouvertes avec le plan de relance. Il y a 100 milliards d'euros qui sont prévus jusqu'en 2022, dont 25 milliards d'euros qui sont dans les mains des collectivités aujourd'hui. Bien sûr, on sait qu'il faut aller en partie chercher cet argent pour financer les dépenses qu'on avait déjà prévues, mais il faut aussi participer à l'esprit de ce plan – qui est d'ailleurs déjà de base insuffisant, pour injecter de l'argent pour préparer la reprise, préparer le futur. Donc là-dessus, Montpellier doit jouer son rôle, pour la France, pour elle-même surtout. On ne peut pas se payer le luxe aujourd'hui de louper le coche de la croissance verte. La transition écologique notamment, ce n'est pas une option pour notre territoire, tant en termes d'emplois, tant en termes de réponses aux besoins des habitantes et des habitants de cette Ville. Cette bifurcation écologique, vos prédécesseurs ne l'ont pas activée, et vous étiez d'ailleurs l'un des premiers durant cette campagne à le rappeler.

D'une certaine manière, oui, Monsieur le Maire, vous devez réparer les erreurs du passé, car nous devons rattraper des mandats qui ont été peu courageux. Ce n'est pas de votre faute – même si l'on peut dire que vous avez d'une certaine manière aussi participé aux mandatures précédentes. Mais comme vous l'avez dit, il y a eu un mandat qui a globalement peu mis à profit ces investissements d'avenir. Ma question, c'est : où est le rattrapage ? Je trouve vraiment étonnant qu'on n'investisse pas au moins sur 2021 et 2022 plus, notamment du fait qu'il y ait ces financements du plan de relance, pour éventuellement prévoir effectivement un plateau sur la fin de mandat. Les besoins, on les connaît. On sait que d'un point de vue de lutte contre le réchauffement climatique, il faut un plan massif de rénovation de nos 330 bâtis communaux, il faut végétaliser nos rues, nos places, il faut créer des espaces arborés. Sur les enjeux de cohésion sociale, les besoins, on les connaît : il faut mettre aux normes d'accessibilité notre bâti communal, il faut des installations sportives dans nos quartiers, il faut des centres de santé de proximité, il faut prendre soin de nos EHPAD. Aujourd'hui, on ne peut pas laisser nos aînés être laissés aux mains du marché. Donc vraiment, je pense qu'il aurait été très raisonnable de porter les dépenses d'équipement *a minima* entre 120 millions et 140 millions d'euros les deux premières années, pour au moins se mettre au même niveau, par exemple, qu'une ville comme Strasbourg, qui a exactement le même nombre d'habitants que Montpellier.

J'en viens, du coup, à mes deux questions. Effectivement, vous ne prévoyez aucun impact financier de la crise de la Covid-19 en 2021. En 2020, c'était 10 millions ; là, c'est 1 million d'euros. Vous n'avez pas prévu d'abattement sur les droits de terrasse, vous n'avez pas prévu de prime pour les agents. Personne aujourd'hui ne peut dire combien de fois on va être reconfiné en 2021. Alors, bien sûr nos services publics se sont adaptés, bien sûr nos entreprises se sont adaptées, et l'effort est à chaque fois moins fort, pour ces confinements, semi-confinements. Mais rien que pour le mois de janvier, il va nous sembler nécessaire de mettre en place une exonération de taxes sur les terrasses pour nos restaurants et nos bars. Est-ce qu'il est possible d'avoir des tranches, des scénarios positifs, des scénarios négatifs ? Aujourd'hui, c'est très compliqué de faire confiance aux chiffres qui nous sont présentés, tant on n'a pas l'impact de la Covid-19 qui est pris en compte sur 2021.

Deuxième question : c'est sur la masse salariale. Vous tablez sur une augmentation de 1,4 %. Cela nous paraît en fait relativement optimiste. En effet, on le voit dans vos documents : il y a tous ces enjeux de promotion interne des B vers les A, il y a la pyramide des âges qui est plutôt vieillissante. Idem côté politique salariale : on sait qu'on va devoir valoriser le travail de certains agents – on pense à ceux qui sont dans les écoles aujourd'hui, qui ne sont pas forcément très bien rémunérés et leurs conditions de travail sont difficiles. Pouvez-vous nous en dire plus sur cette hypothèse de 1,4 %, qui nous semble aujourd'hui relativement optimiste ?

Du coup, notre ressenti global sur ces premiers documents qui nous sont présentés sur le budget 2021, c'est qu'on a voulu jouer aux bons élèves, on a voulu rendre la copie avant tout le monde. Malheureusement, le travail est un petit peu bâclé et n'est pas à la hauteur des attentes des Montpelliérains. Peut-être qu'il aurait fallu attendre de nous présenter – comme cela a été fait certaines années précédentes – en début d'année ce DOB ? Parce que là, aujourd'hui, en fait, on n'a aucune orientation, on ne sait pas ce que vous allez faire de ces montants. Sinon, concernant vos promesses de taux de consommation des crédits budgétaires de 90 %, telles qu'annoncées en conférence de presse, on sait que c'était un point de vigilance lorsque vous étiez élus minoritaires, donc là-dessus, vous pouvez évidemment compter sur notre relève pour ce point d'attention. Merci pour vos éléments de réponse.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame DOULAIN. Monsieur JAWHARI.

Salim JAWHARI : Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous l'avez rappelé, Montpellier

est une des villes les moins endettées de France. Nous avons aujourd'hui des marges de manœuvre pour augmenter l'endettement et sans prendre de risques non-mesurés. Avec un endettement par habitant à 695 euros, nous devons emprunter sur les marchés financiers, au vu des taux d'intérêt bas que nous constatons, et ainsi lancer de grands investissements dans notre Ville. S'endetter : oui. Le tout est de savoir pourquoi ? Il ne faut pas écouter les services comptables, ni les services financiers, à mon avis, car on entend toujours dire qu'il n'y a pas d'argent – qu'il n'y a jamais d'argent. Le pacte de Cahors – comme il a été rappelé – a été suspendu le temps de la crise. S'il y a volonté, il y a le développement. Et ce développement créera des recettes et sa richesse.

La ligne 1 du tramway, de ce que je sais, n'a pas été payée à ce jour. Qui aujourd'hui voit Montpellier sans son réseau de transports ? Le métro de Paris a été remboursé en 74 années ! Qui aurait pu imaginer Paris sans son métro ? On se réjouit tous en France d'avoir des lieux touristiques d'ampleur internationale, tel le Château de Versailles, et pourtant, le roi Louis XIV a été accusé d'avoir ruiné la France. Combien aujourd'hui génère-t-il de richesse ? Qui verrait Montpellier sans son Corum par exemple ? Pourtant, les gens étaient contre son financement – et même la Région à l'époque était contre son financement. Tout ceci n'est pas une question d'argent : c'est une question de vision et d'ambition. À mon sens, les projets se financent par la dynamique qu'ils vont créer. Monsieur le Maire, il faut qu'on fasse rêver les Montpelliérains, il faut qu'on ré-enchanter la Ville.

Autre point. Vous annoncez 11,5 millions d'euros de baisse de recettes due à la Covid-19. J'ai vu que la troisième loi de finances rectificative pour 2020 avait mis en place un filet de sécurité budgétaire pour les collectivités, afin qu'elles compensent les pertes de recettes engendrées par la crise sanitaire et économique. Qu'en est-il ? Est-ce de la poudre aux yeux ou est-ce que cela se concrétise, chez nous, dans les territoires ? Aussi, nous comptons sur vous pour endosser l'habit de VRP pour chercher la part que mérite Montpellier dans le plan de relance des 100 milliards mis en place par l'État pour soutenir notre économie nationale et territoriale.

Dernier point. La Banque de France a présenté ce jour un scénario plus favorable d'un rebond du PIB de 7 % en 2021, si la situation sanitaire s'améliore plus rapidement, et nous devons nous en réjouir. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur JAWHARI. Monsieur NISON.

Laurent NISON : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Pour ma part, je ne peux que me réjouir des orientations de ce budget 2021. En effet, les perspectives annoncées en matière d'investissement pour l'aménagement de notre territoire sont enthousiasmantes, et participeront de la plus belle des manières au rééquilibrage de notre cité. Car c'est au travers de l'espace public que se révèle le plaisir du partage et du vivre ensemble, un espace public de qualité qui contribue non seulement à l'attractivité de notre Ville dans son ensemble, mais également à celle de tous les quartiers qui la composent. Par ailleurs, ces investissements, ce sont des travaux, petits ou grands ; et ces travaux, ce sont des emplois, et des entreprises qui en ont besoin plus que jamais. Monsieur ASLANIAN, j'en profite pour vous remercier pour la qualité de votre présentation. Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie pour votre écoute.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur NISON. Monsieur MARTIN, vous avez la parole.

Hervé MARTIN : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Il s'agit du premier véritable débat d'orientations budgétaires du mandat et il s'inscrit – cela a été dit – dans une situation sanitaire, économique et sociale que nous connaissons tous, dans une période qu'on peut qualifier encore de confinée. Le chômage explose, la précarité fait de même, la pauvreté, déjà si présente, se répand de

plus en plus. Donc le bouclier social que nous avons défendu pendant notre campagne électorale, et dont nous avons déjà mis en place les premières mesures, montre à la fois toute son urgence et son absolue nécessité. Pour y parvenir, nous partageons la méthode proposée. Tout d'abord, garantir la stabilité des taux de fiscalité des ménages, puisqu'en effet, il est absolument nécessaire de protéger le pouvoir d'achat des Montpelliérains. Ensuite, tout doit être fait pour assurer le plus rapidement possible une relance économique favorable à l'emploi.

Plusieurs remarques à propos de ce niveau d'investissement nécessaire, que nous devons engager. Tout d'abord, il ne peut pas s'agir – et vous pouvez compter sur le groupe Communiste et républicain, Monsieur le Maire, pour qu'il ne s'agisse pas – seulement d'intention. Monsieur LEVITA, je vous ai entendu tout à l'heure dire que vous aviez, lors du mandat précédent, mis en place les quatre axes qui ont été proposés par Michel ASLANIAN. Je voudrais quand même rappeler que nous avons trop vécu – je dirai même trop subi – ces dernières années, des intentions affichées en termes d'investissements qui, chaque année, au moment de l'étude du compte administratif, ne se traduisaient que par une moitié d'investissements prévus réalisés. La période actuelle ne peut pas souffrir, ni une telle posture, ni un tel manquement à nos ambitions sociales et environnementales. Nous le savons, les collectivités locales représentent à elles seules environ 70 % de l'investissement public. Les travailleurs et l'ensemble du monde économique attendent des actes !

Pour cela, il va falloir être capable d'aller chercher les financements nécessaires. Le graphique présenté, comparant les subventions obtenues et surtout non-obtenues dans le mandat précédent, car non sollicitées, du Département, de la Région, de l'État ou de l'Europe, dans la période passée, était différent. L'isolement politique a produit autant d'occasions ratées de financement de projets au service des Montpelliérains. Pourtant, ces subventions proviennent bien d'impôts payés par les Montpelliérains et dont ils ne voyaient pas le retour. Il est donc temps pour notre majorité et pour les Montpelliérains surtout d'enclencher le travail de coopération nécessaire pour retrouver ces financements.

Mais nous partageons le point de vue selon lequel de nouveaux financements doivent aussi passer par l'emprunt, et cela est absolument nécessaire pour atteindre le niveau d'investissement attendu par les entreprises et leurs salariés. Il serait irresponsable de ne pas y recourir au vu des taux d'intérêt particulièrement bas dans la période. Ce n'est pas seulement un choix pour l'année à venir, mais bien un choix stratégique de programmation pluriannuelle des investissements se mesurant à plus de 1 million d'euros par an.

S'agissant des dotations de l'État, je voudrais faire deux remarques. Tout d'abord, il est noté dans le rapport qui nous est présenté : « *La loi de finances pour 2021 n'étant pas encore adoptée, les éléments d'évolution potentielle sont incertains* ». Nous ne savons que trop bien comment se traduit cette incertitude dans le temps : un désengagement de l'État, une érosion systématique des dotations et des pertes de financement pour nos collectivités. C'est ce que nous raconte l'histoire, et c'est d'ailleurs toute l'inquiétude sur la disparition de la taxe d'habitation et toute l'inquiétude sur un plan de relance de l'État, nettement insuffisant vis-à-vis du soutien aux collectivités locales.

Je veux mettre cela en parallèle avec un point sur les dépenses, et plus particulièrement sur la limitation de l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,5 %. Certes, au vu de la situation actuelle, l'État fait mine d'assouplir temporairement cette règle – cela est d'ailleurs bien le signe de l'impérieuse nécessité de donner les moyens aux services publics locaux, en particulier en cas de crise sociale grave. Le groupe Communiste et républicain demande la suppression définitive de cette règle, ou de tout nouveau procédé équivalent, limitant l'augmentation des frais de fonctionnement. Les élus locaux ne sont pas des irresponsables sous tutelle de l'État.

Et surtout, la crise sanitaire à laquelle nous sommes confrontés révèle une crise structurelle qui existait déjà auparavant. Le virus ne fait que donner un coup d'accélérateur à la crise de mondialisation néolibérale en tant que modèle hégémonique de société, avec le cortège d'inégalités inhérentes à ce modèle. Et nous le savons tous : le pire arrive. Il y a une accélération des fragilités et des vulnérabilités sociales. Tous les signaux sont alarmants. C'est le pacte social républicain qui est mis en danger aujourd'hui. Avant la crise à Montpellier, un habitant sur quatre vivait déjà en-dessous du seuil de pauvreté – ce qui ne veut pas dire que les trois autres habitants sur quatre vivent forcément très confortablement. Avec la crise sociale, il faut tout faire pour s'attaquer à ces chiffres. Un seul exemple : les femmes sont les premières victimes de la crise actuelle. Déjà précarisées avant la crise – raison pour laquelle nous avons lancé par exemple le ticket de cantine à 50 centimes pour les familles monoparentales – la crise va les toucher encore plus fort. Cela nécessite des aides supplémentaires à financer.

Comment être efficace en bridant exagérément les dépenses de fonctionnement ? Nous voyons bien que la règle fixée par l'État du 1,5 % est intenable pour nos concitoyens, et c'est la démonstration que cette règle n'a pour objectif que de livrer à tout prix les services publics à la privatisation et la voracité du système marchand. J'ai d'ailleurs bien entendu l'appel à peine déguisée du représentant de Monsieur ALTRAD à privatiser les services publics locaux. J'entends déjà les cris s'élever. Vous voulez augmenter les dotations d'État, vous voulez augmenter les dépenses de fonctionnement, mais avec quel argent ?

Alors, un simple rappel : les dividendes versés par le CAC40 ont augmenté de 269 % depuis l'an 2000, alors que ses effectifs en France ont baissé de 12 % sur la même période. Tous les groupes du CAC40 ont bénéficié d'aides publiques directes ou indirectes à l'occasion de la crise sanitaire que nous vivons, et seulement huit d'entre eux ont renoncé au versement de dividendes, et plus de 60 000 suppressions d'emplois ont déjà été annoncés par les groupes du CAC40, sans parler des conséquences de leur plan d'économie sur leurs fournisseurs et sous-traitants.

Quelque chose me dit qu'avec un peu de volonté politique, il y a là « *un pognon de dingue* » à aller chercher pour permettre aux collectivités locales d'assurer le niveau nécessaire de services publics locaux à leur population, tant sur le plan de la solidarité alimentaire que de la santé, du logement, des mobilités ou du soutien aux associations garantes du lien social et chevilles ouvrières du pacte républicain. Investir massivement, donner les moyens de fonctionnement à nos services publics et associations : voilà les lignes sur lesquelles nous vous accompagnerons dans la construction du budget 2021. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur MARTIN. La parole est à Monsieur REYNAUD.

Manu REYNAUD : Merci, Monsieur le Maire. Déjà, merci à Michel ASLANIAN pour la présentation, la concision. On a bénéficié d'une concision, d'une efficacité dans la présentation. Et merci à l'ensemble des participants, et notamment Max LEVITA – qui nous a trouvé des recettes supplémentaires sur lesquelles nous pourrions réfléchir bientôt.

Donc il me revient la charge de faire une intervention au nom des Ecologistes. Et je voudrais insister sur plusieurs points qui tiennent forcément à cœur des Ecologistes.

La première chose, c'est que le temps de la croissance infinie et insouciante est derrière nous. Nous avons toutes et tous conscience que nos collectivités vont devoir faire face à de graves difficultés financières. Nous devons mener une politique à la fois ambitieuse et réaliste, et capable d'améliorer

le levier de la dette et de l'investissement, tout en restreignant et en éliminant certaines dépenses. Dans ce contexte, plus que jamais, chaque euro dépensé doit aller à une double priorité : agir pour la transition écologique et dans la justice sociale.

Monsieur le Maire, je vais vous demander une petite pause, si vous le permettez...

Monsieur le Maire : Il y a un petit souci. Excusez Monsieur REYNAUD, il y a un petit problème. Allez-y, Madame FRÊCHE, vous pouvez intervenir.

Julie FRÊCHE : Merci, Monsieur le Maire. Au nom du groupe Solidaire, écologiste et républicain, je tiens à saluer le rapport d'orientations budgétaires qui nous est présenté aujourd'hui par Michel ASLANIAN, adjoint délégué aux finances et aux ressources humaines.

Comme chacun, je suis très inquiète des conséquences de la crise sanitaire sur notre territoire. La Collectivité a déjà investi près de 14 millions d'euros sur les exonérations des taxes pour les marchés de plein air, les exonérations des terrasses et étalages, et la création du fonds d'aide aux loyers pour les locaux professionnels. Cependant, et malgré le coût de la crise, en 2020 et en 2021, nous parvenons à construire les perspectives budgétaires qu'exige le mandat, pour lequel les Montpelliéraines et les Montpelliérains nous ont élus.

Ce rapport d'orientations budgétaires est celui des engagements tenus. Premier engagement : celui de la transparence. Et je me félicite que ce Conseil renoue avec un véritable débat d'orientations budgétaires au travers d'une présentation claire, concise et contextualisée, qui permet un véritable débat sur les enjeux et les orientations prises par la Ville de Montpellier. Nous nous sommes engagés sur la transparence indispensable au débat démocratique. Voici un premier engagement tenu.

Ce débat porte sur les grands éléments de la stratégie financière. Un budget, ce sont d'abord des recettes, et là aussi, nous tenons nos engagements : aucune augmentation des taux de fiscalité n'est prévue sur l'ensemble du mandat, dans le cadre du déploiement du bouclier fiscal. Le bouclier fiscal, c'est un engagement que nous avons pris devant les Montpelliéraines et devant les Montpelliérains. Nous avons déjà rendu la cantine à 50 centimes pour les familles monoparentales. Nous avons déjà mis en place la première étape de la gratuité pour les week-ends depuis le 5 septembre, et aujourd'hui, nous vous présentons que ce débat d'orientations budgétaires ne prévoit pour le budget 2021 aucune augmentation des taux d'imposition.

Au cours de la dernière mandature, le coût de financement par les partenaires des projets a considérablement baissé. C'est un nouvel engagement, qui est celui de mettre en place des relations apaisées et constructives. Notre but, c'est bien de refaire partir à la hausse le co-financement avec les autres collectivités de notre territoire. Lorsqu'on s'égare en polémiques, lorsqu'on divise au lieu de rassembler, lorsqu'on s'isole au lieu de co-construire, c'est la Ville de Montpellier qui en fait les frais. Mais lorsqu'on agit en responsabilité, dès lors qu'on est au travail, on obtient des crédits, et l'un des objectifs de ce mandat, c'est de faire qu'il n'y ait pas un seul projet qui n'obtienne pas des financements de toutes les échelles géographiques possibles. Seul, on peut aller vite ; ensemble, on va plus loin.

C'est donc un nouvel engagement de campagne d'instaurer une gouvernance apaisée, où toutes les collectivités territoriales investissent pour Montpellier. C'est le cas notamment de la labellisation de Montpellier en tant que Grand Site Occitanie – c'est le 41^e en Occitanie. Cette politique régionale ambitieuse, conduite par la Présidente Carole DELGA, sur la valorisation du patrimoine culturel nous aidera notamment à financer la réhabilitation de la place royale du Peyrou ou les travaux de

réaménagement de la rue Foch.

Ces recettes vont servir des dépenses, et là aussi, nous sommes au rendez-vous de nos engagements. L'engagement d'une plus grande sobriété de nos dépenses, des dépenses de fonctionnement maîtrisées, avec une prévision d'augmentation contenue à 1,5 % – alors même que le pacte de Cahors ne nous l'impose pas. Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement est le gage indispensable de notre capacité d'investissement. Nous posons un engagement très fort : investir à hauteur de 100 millions d'euros en 2021, qu'on va consacrer à rééquilibrer la Ville, au patrimoine scolaire, à l'espace public pour améliorer la qualité de vue des Montpelliérains. Nous faisons un choix keynésien pour que l'investissement public génère de l'activité privée. Au-delà de l'activité et de l'argent privé généré, pour 1 euro investi par la Ville de Montpellier, nous allons aller chercher 30 centimes de l'Europe, 30 centimes de la Région, 10 centimes du Département. Donc cela va avoir un effet multiplicateur d'argent public, qui lui-même aura un effet multiplicateur d'argent privé. L'engagement, enfin, de soutenir la relance de notre territoire, au lendemain d'une crise sanitaire d'une gravité exceptionnelle.

Les orientations budgétaires présentées aujourd'hui tracent des perspectives et marquent le choix d'un volontarisme fort et assumé dans un cadre budgétaire maîtrisé. Je fais confiance à Michel ASLANIAN et à tous les collègues qui vont voir leur arbitrage budgétaire en investissement rendu en février pour exécuter les budgets, afin que le cadre du DOB soit un cadre sincère. Rappelons-nous que seulement 57 % du budget avaient été réalisés dans le compte administratif lors de la précédente mandature. La situation n'est pas facile, et il faut investir pour demain, sans compromettre notre santé financière. Avec ce débat d'orientations budgétaires, mes chers collègues, nous posons les jalons de la nouvelle mandature. Nous sommes prêts pour bâtir, en responsabilité, lors de l'examen du budget primitif 2021, un budget pour notre Ville qui soit à la hauteur de la situation et à la hauteur de notre avenir. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame FRÊCHE. Je donne la parole à Monsieur LAOUKIRI – en excusant Monsieur REYNAUD qui a reçu un mauvais SMS.

Mustapha LAOUKIRI : Merci. Je vais reprendre la déclaration de notre groupe qui a été faite par Manu REYNAUD.

Aujourd'hui ne ressemble pas à hier, effectivement, et encore moins à demain. Le DOB dont il est question ce matin nous impose de faire des choix, et des choix drastiques. Le temps de la croissance infinie et insouciance est derrière nous. Nous avons tous et toutes conscience que nos collectivités vont devoir faire face à de graves difficultés financières. Entre la crise de la Covid-19, la diminution des dotations de l'État, nos capacités d'investissement à la Ville et plus encore à la Métropole vont être fortement amputées, pour toute la durée de la mandature. Nous ne vous apprendrons rien en affirmant que « *gouverner, c'est choisir* ». Et des choix s'imposent. Des choix clairs, des choix drastiques. Nous devons mener une politique à la fois ambitieuse et réaliste, capable d'ajouter le levier de la dette et de l'investissement, tout en restreignant ou en éliminant certaines dépenses.

Dans ce contexte, plus que jamais, chaque euro dépensé doit aller à une double priorité : agir pour la transition écologique et dans la justice sociale. Les futures programmations pluriannuelles d'investissement (PPI) à la Ville ou à la Métropole sont de véritables outils cadres de nos politiques publiques. Nous n'imaginons pas ces PPI sans le recours à un endettement nécessaire pour soutenir un investissement fort destiné à relancer l'économie locale, mais avec une commande publique vertueuse écologiquement et économiquement responsable. Je compte sur Catherine RIBOT à la Ville pour cela. Il s'agit d'investir massivement, certes, mais à bon escient, en ciblant les secteurs qui sont

ceux de la transition écologique et de l'économie locale responsable sociale et solidaire. Aussi, nous devons penser chaque euro dépensé à l'aune de l'impact et des conséquences qu'il aura sur notre territoire, sur sa population et sur son environnement. Respecte-t-il le mandat qui nous a été confié ? Respecte-t-il la feuille de route que nous nous sommes donnée ? Respecte-t-il notre environnement naturel ou permettra-t-il aux Montpelliérains de vivre mieux ? Voilà les questions que nous devons nous poser.

J'espère qu'il n'aura échappé à personne que nous venons de fêter les cinq ans de l'accord de Paris. Partout, nous devons réduire nos émissions de CO₂ pour ralentir le réchauffement climatique. Et les villes ont un rôle majeur à jouer pour accélérer la transition vers les mobilités zéro carbone, comme pour investir massivement dans la rénovation thermique des logements. Il n'y a plus une seconde à perdre. À cet égard, le précédent mandat aura été marqué par l'immobilisme. Un seul exemple : la ligne 5 de tramway – un projet pourtant vital pour sortir Montpellier de l'asphyxie automobile. En 2015, Yannick JADOT était venu à Montpellier, avenue Clemenceau, pour dénoncer la suspension du projet de ligne 5. Nous sommes en 2020, cinq ans plus tard, et la ligne 5 n'est toujours pas en service. Pire : les retards accumulés ne permettront pas de la voir achevée avant 2025 au mieux. Presque dix ans de retard ! Dix années de perdues pour les Montpelliérains, dix ans de perdus pour la qualité de l'aire, dix ans de perdus pour la planète.

Pour les Ecologistes, le budget doit poursuivre plusieurs objectifs. Un : avoir une Ville, une Métropole décarbonées qui prennent leur part dans la mise en œuvre des accords de Paris. Concrètement, pour les Ecologistes, chaque euro dépensé doit nous permettre d'inscrire pleinement Montpellier dans la trajectoire de l'accord de Paris et de la neutralité carbone. Cette exigence implique 0 euro à de nouvelles infrastructures aéroportuaires – comme nous l'avons déjà souligné lors d'un Conseil de Métropole – 0 euro à de nouvelles infrastructures routières – comme le rappelle notre majorité, qui s'est engagée à ne pas employer l'argent des contribuables montpelliérains dans la construction du contournement ouest, un engagement clair et lucide. Et nous le savons bien, les cartons de notre administration sont remplis de vieux projets routiers d'un autre temps, d'un temps où les décideurs avaient un moteur thermique à la place du cerveau. De vieux projets routiers qui – si rien n'est fait – risquent non seulement de réduire à néant nos efforts en faveur du climat, mais aussi d'engloutir des centaines de millions d'euros, et nos dernières marges de manœuvre pour financer la nécessaire transition écologique et énergétique. Nous voudrions que chaque membre de cette Assemblée ait pleinement conscience que ce sont là nos seules vraies marges de manœuvre ! On ne peut pas investir dans des solutions de mobilité décarbonée (tramway, bus électrique, réseau bio express) et en même temps investir dans de nouvelles infrastructures routières qui amputeront sévèrement le budget de la Collectivité et qui ne feraient qu'augmenter le trafic automobile et accroître nos émissions de CO₂ en accentuant les pollutions de l'air. En matière d'infrastructures, le « *en même temps* » n'est plus possible.

Il nous faut, en second lieu, poursuivre l'objectif d'une Ville qui soutient une économie réelle locale solidaire et sociale. C'est-à-dire 0 euro aux entreprises qui versent des dividendes à des actionnaires. Chaque euro d'argent public investi doit bénéficier aux Montpelliérains et aux Montpelliéraines, équitablement, aux salariés des entreprises du territoire et à l'économie locale.

En trois : Montpellier doit être une Ville qui respecte ses ressources naturelles. 0 euro de subvention à des organismes, associations ou entreprises dont l'action sur l'environnement est jugée néfaste, qui ne respectent pas la charte de l'arbre, qui ne respectent pas le bien-être animal, etc.

Monsieur le Maire, nous formulons le vœu que les programmations pluriannuelles d'investissement de la mandature, tout comme le budget 2021, traduisent en chiffres ces impératifs qui s'imposent à

nous. J'ai la conviction que – tout comme les Ecologistes – vous avez conscience d'être face à l'heure de vérité, à un moment de l'histoire de notre Ville, qui plus que jamais exige des choix, des choix peut-être difficiles, mais cruciaux. Des choix qui, s'ils ne sont pas faits, amputeront notre futur. Je sais également votre engagement personnel – sincère – en faveur de l'écologie, et je souhaite vous renouveler ici la confiance du groupe des Ecologistes qui vous accompagnera dans ces choix difficiles que nous ferons. Ces choix difficiles, s'ils sont compatibles avec l'exigence écologique et l'urgence climatique, soyez assurés, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que nous les porterons ensemble.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur LAOUKIRI, pour votre intervention au nom du groupe EELV. Je propose de donner la parole au rapporteur, Monsieur ASLANIAN, pour quelques éléments de réponse, puis je reprendrai les points. Merci.

Michel ASLANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Si vous voulez bien, Monsieur le Maire, je vais vous laisser répondre à ce qui a été demandé sur la stratégie d'investissement. Je voudrais juste répondre à tous les intervenants qui ont insisté sur la maîtrise de la masse salariale de la Municipalité. Je m'exprime là, évidemment, au titre aussi d'Adjoint aux ressources humaines et au dialogue social. C'est un sujet extrêmement complexe, qui ne puise pas ses problèmes dans les quelques dernières années. C'est un problème sur lequel je me suis attaqué dès que Monsieur le Maire m'a confié ce mandat. Et j'ai commencé à renouer – la première des choses – le dialogue social avec les organisations syndicales. Ce dialogue était fracassé, abîmé. Nous nous sommes parlés et maintenant nous travaillons ensemble. Et sur toutes les décisions que nous prenons dans la Mairie maintenant, nous faisons du co-travail. C'est-à-dire que nous n'arrivons pas avec un projet tout ficelé, nous discutons avec les organisations syndicales de tous bords, et nous essayons de construire avec eux.

Concernant la maîtrise de la masse salariale, bien évidemment, nous avons plusieurs leviers d'action. Nous avons l'obligation de recruter quand nous avons des écoles qui s'ouvrent, bien entendu. Mais nous devons travailler aussi sur l'absentéisme et sur l'efficacité des services. Monsieur Olivier NYS, Directeur Général des Services, est en train de conduire une réorganisation générale, profonde. Nous travaillons ensemble. Et à partir de là, nous allons essayer de redonner un peu de sens à cette organisation – qui en a énormément perdu pendant la mutualisation, qui a fait énormément de dégâts sur la Collectivité. Nous sommes en train de travailler à redonner du sens. Nous ne ferons pas un énième – je crois que j'en ai vu des dizaines passer – rapport extérieur sur les causes de l'absentéisme. Nous allons nous y attaquer. Et nous allons nous y attaquer dès le mois de janvier. Et vous verrez au prochain Conseil municipal : nous aurons des décisions. Vous verrez au Conseil municipal suivant que nous aurons déjà avancé, en concertation avec les organisations syndicales – je tiens à le dire – et avec tous les acteurs qui sont parties prenantes. Bien sûr, c'est ardu, bien entendu. Mais si on n'a pas d'ambition, à quoi cela sert de faire de la politique ? C'est aussi le lieu de faire ce genre de choses, ici, en Conseil municipal. Donc c'est difficile. Nous allons nous y attaquer. Nous avons une volonté et un courage politiques. Et si vous voulez un peu le fond des choses, quand je discute avec les organisations syndicales et avec l'ensemble du personnel, toutes catégories confondues, tout le monde est en attente. Il y a une véritable attente de reprise en main du système. C'est ce que nous allons faire, en concertation. Et je pense très honnêtement, vu comment les choses sont en train de s'engager, avec le Directeur Général des Services, je pense que nous arriverons à tenir cette orientation de 1,4 % de la masse salariale sur l'année 2021 et les suivantes, tout en continuant à investir en termes humains au service de la Collectivité. Parce que, bien entendu – je ne sais plus quel intervenant parlait de la pyramide d'âges – on a une pyramide d'âges qui est assez intéressante, puisqu'on a une partie du personnel, des agents, qui vont partir à la retraite dans ce mandat. Nous allons mettre en place des écoles de formation. Nous allons mettre en place des choses extrêmement innovantes, dont j'aurai l'occasion de vous parler dans les Conseils municipaux suivants. Mais nous tiendrons les 1,4 % d'augmentation de masse salariale sur la durée du mandat.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais dire sur les ressources humaines.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, cher collègue, cher Michel. Merci d'abord à chacun d'entre vous pour la qualité de vos interventions et l'esprit constructif qui a présidé à vos propos respectifs. En effet, c'est un débat d'orientations budgétaires. Le budget n'est pas décidé – il est en cours de construction – et nous voulions d'abord présenter les grands enjeux financiers, les grands enjeux budgétaires dans la perspective de ce budget, avec les volets recettes, le niveau des dépenses, les choix de dépenses en fonctionnement et en investissement. Naturellement, il se construit dans un contexte lié à la Covid-19, qui est très éprouvant. Nous le verrons à la Métropole : les choses seront plus difficiles, compte tenu des baisses de recettes de fonctionnement liées aux impôts de production – CFE et versement mobilité. La construction du budget de l'année 2021 commande la prudence, et nous avons d'ores et déjà commencé à provisionner – en tout cas nous l'affichons. Et en vous annonçant, par exemple, que nous ne tiendrons pas les vœux, c'est d'ores et déjà des économies qui sont réalisées, et ce sera sur d'autres choses, si nous avons à nouveau un troisième confinement – ce que personne ici ne souhaite et on peut compter sur la responsabilité de chacun.

Notre débat d'orientations budgétaires montre que nous voulons conforter le périmètre du service public. C'est pour cela qu'il y a des dépenses de fonctionnement, maîtrisées, mais des dépenses de fonctionnement. Si on veut qu'elles diminuent dans l'année 2021, il faut faire des choix de restriction du périmètre du service public. Cela n'est pas aujourd'hui notre choix. Notre choix, et c'est un choix qui ne se fait pas d'un claquement de doigts. C'est très facile, Michel ASLANIAN l'a dit, c'est de réorganiser notre service public. C'est pour cela que le Directeur Général a reçu un mandat très clair de réorganiser l'ensemble de l'administration municipale pour pouvoir casser – je vous réponds là, Monsieur GUISEPPIN – les effets silos, les effets pertes de sens des agents municipaux, pour essayer de faire en sorte que la première ressource de la Collectivité, les hommes et les femmes qui la composent, puissent pleinement s'y sentir investis, impliqués, mobilisés. Cela prend évidemment un petit peu de temps. Monsieur NYS est arrivé courant septembre, et à l'horizon de mars, les choses doivent se mettre en place – donc fin du premier trimestre 2021.

Deuxième aspect que je voudrais relever. Il est évidemment très simple et très aisé de dire : il faut plus ceci, plus ça, plus cela. Il faut faire des choix. Cela a été dit par beaucoup d'entre vous. Le choix qui a été fait, dans ce débat d'orientations budgétaires, c'est celui du sérieux. Le sérieux, en posant en début de mandat, ce que serait notre stratégie financière pour les cinq prochaines années à venir. Celui de la stabilité du principal taux payé par les ménages montpelliérains : la taxe foncière. C'est l'une des plus élevées de France ! Les Montpelliérains le savent, et nous n'avons pas recours à ce taux de fiscalité. Si elle était amenée à nouveau à augmenter, notre conviction, c'est que nous aurions une stratégie d'évitement du territoire et surtout de perte du pouvoir d'achat des Montpelliérains.

Deuxième stratégie proposée : c'est de maîtriser notre autofinancement. En tout cas, avoir un autofinancement le plus élevé possible, commande de maîtriser nos dépenses de fonctionnement. Maîtriser nos dépenses de fonctionnement en se donnant le cap de 1,5 %, en essayant de prendre en compte à la fois les nécessaires évolutions de carrière des agents, le périmètre nouveau du service public avec l'ouverture de groupes scolaires, le développement de places en crèches – autant d'éléments qui améliorent la qualité de vie à Montpellier. Si nous préservons cet autofinancement, nous avons de la capacité pour investir. Et c'est bien le problème qui se pose dans beaucoup de collectivités aujourd'hui : avec les pertes de recettes de fonctionnement, elles ne peuvent pas autant investir qu'elles le souhaiteraient. Nous, le cadre que nous nous donnons, c'est de maîtriser ces dépenses de fonctionnement pour dégager de l'autofinancement. Et si le Parlement, dans le cadre du projet de loi de finances a mis en place un filet, il va davantage concerner les départements, un petit

peu les métropoles et, hélas, trop peu les communes.

Troisième point : un cadre maîtrisé de la dette. Notre dette est, par habitant, moins importante que dans d'autres territoires, et elle devra rester moins importante que dans d'autres territoires. Pourquoi ? Parce que la dette, ce sont les impôts de demain. Donc nous devons être vigilants là-dessus. Et nous faisons un choix qui est d'investir. Investir, en donnant ce chiffre de 100 millions pour l'année 2021, 100 millions pour l'année 2022, et peut-être nous pourrions aller un petit peu plus, mais nous préférons dire ce que nous sommes certains de pouvoir faire. L'investissement, il est très important – et cela a été dit par les collègues – pour aller chercher d'autres co-financements. Le plan de relance, qui est annoncé au niveau national, d'une part, et puis travailler avec les autres collectivités locales, et puis aller chercher de l'argent des fonds européens, comme nous l'avons obtenu par exemple sur la mise en place dans toutes les écoles – puisque nous avons délibéré là-dessus – de tableaux numériques, vidéoprojecteurs, financés par le FEDER. Cet enjeu, ce niveau d'investissement qui augmente de 15 %, pour lequel nous nous donnons des objectifs d'exécution proches de 90 % – et pas 57 ou 62 % comme nous l'avons observé – c'est-à-dire que l'investissement soit effectif sur le territoire, c'est un choix qui est très fort. Parce que notre investissement, il va d'abord être tourné sur l'économie locale. Parce que la commission d'appel d'offres va travailler sur des clauses circuits-courts, faibles émissions de CO₂, ou plutôt entreprises décarbonées, et essayer de travailler pour que chaque école renouvelée, chaque cour végétalisée, chaque espace public aménagé, chaque parc réalisé, chaque arbre planté, chaque aliment donné à la cantine de nos enfants, puisse prendre appui sur un tissu économique du territoire. En faisant cela, nous manions la référence à cet économiste majeur du XX^e siècle, Keynes, que 1 euro d'argent public génère de l'argent privé, et donc génère de l'emploi. Et donc c'est une hypothèse rigoureuse, mais très ambitieuse que nous proposons d'être à 100 millions d'euros d'investissement. Je voudrais le dire à l'échelle de la Commune. Donc les 100 millions d'euros que la commune, chaque année, va investir, toutes choses égales par ailleurs, c'est bien plus que ce qui s'est passé les quinze dernières années précédentes. Et vous verrez lors du débat d'orientations budgétaires à la Métropole et du budget, que nous aurons la même stratégie pour nous efforcer d'investir le plus possible. Et à ceux qui ont quelques inquiétudes sur le niveau d'investissement, la Ville de Montpellier et la Métropole, en cumulé, atteindront un niveau d'investissement inédit.

Alors, le débat permet d'enrichir la construction du budget. Mais il est naturel ou évident, mais je vais le rappeler ici, que chaque euro investi est au service d'un certain nombre d'objectifs : mettre en œuvre la transition écologique et solidaire, pour que Montpellier soit une des villes à la tête de la stratégie climat, liée à l'accord de Paris. Et dans les investissements, vous le verrez, une partie de cet investissement ira en fonds de concours à la Métropole pour réaliser cet équipement stratégique qu'est la ligne 5 du tramway, une ligne 5 sur laquelle nous continuons à retravailler pour qu'il y ait une continuité cyclable, pour qu'elle participe au plan de végétalisation, à une qualité de l'espace public. Des investissements pour améliorer les services rendus aux Montpelliérains : les écoles, les crèches, évidemment, mais aussi le cadre de vie, pour rééquilibrer notre Ville, dont nous mesurons qu'entre la zone du Lez et le reste de la Ville, il y a un profond déséquilibre qui s'est installé, et pour lequel nous devons rééquilibrer. Et puis l'attractivité de notre territoire, son hospitalité, sa capacité à accueillir des gens qui viennent d'ailleurs, des entrepreneurs, des touristes ou ceux qui font le choix de s'installer ici.

Donc, mes chers collègues, ce DOB n'est effectivement pas entré ligne à ligne sur des orientations. C'est le rôle du budget et vos contributions ont enrichi les réflexions des différents Adjoints qui participent à la construction de ce budget. Pour cela, je vous en remercie. Il avait un but : montrer quelle était la stratégie budgétaire qui serait la nôtre dans ce mandat. Elle ne sera pas monsieur plus ; elle ne sera pas petit bras ; elle sera sérieuse et rigoureuse, et sincère. Stabilité du taux de taxe foncière,

augmentation de l'autofinancement, maîtrise des dépenses de fonctionnement, une dette maîtrisée pour retrouver des capacités à investir au service des Montpelliérains et des Montpelliéraines. Voilà comment nous allons travailler dans les semaines qui viennent pour présenter un budget, et voilà l'esprit qui va nous animer pour les cinq prochaines années, en présentant ces quatre piliers. Et nous avons fait ce choix dans ce débat – et j'en remercie Michel ASLANIAN – d'avoir considéré qu'il valait mieux parler de la stratégie budgétaire que d'entrer seulement par petites politiques publiques ou grandes politiques publiques – il n'y en a pas de petites, d'ailleurs. Donc quand vous avez ces quatre piliers, vous pouvez voir dans quel cadre nous pouvons agir. Ceux qui pensent que nous pouvons investir plus font le choix de nous endetter plus – et donc moins de dépenses de fonctionnement. Ceux qui pensent que nous devons accroître nos dépenses de fonctionnement réduisent notre autofinancement et affaiblissent notre capacité d'investissement. Ceux qui disent qu'il faut dépenser beaucoup plus en dépenses de fonctionnement ne sont pas rigoureux sur l'engagement de stabilité du taux de taxe foncière qui impacte les ménages montpelliérains. Chacune de vos contributions nous permet en revanche d'aider, de contribuer – puisque dans un Conseil municipal, il y a majorité et opposition. Mais chaque élu ici a fait des suggestions ou a donné des pistes sur lesquelles nous pouvons travailler. C'est à partir de cela que nous allons construire le budget de la Ville qui vous sera présenté courant février.

Je vous remercie. Je vous propose de procéder au vote pour donner acte que le débat s'est bien tenu. Le vote est ouvert. Le « *donner acte* » est adopté à l'unanimité.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 65 voix

3. Ressources - Budget - Ouverture des crédits avant l'adoption du budget primitif 2021 – Autorisation

Monsieur le Maire : Nous présentons le budget au mois de février. Monsieur ASLANIAN propose d'ouvrir les crédits pour pouvoir engager un certain nombre de dépenses de fonctionnement et d'investissement pour permettre de pouvoir payer notamment les agents d'une part, et d'autre part de commencer à payer un certain nombre d'entreprises en crédits d'investissement.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 63 voix

Abstentions : 2 voix

Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.

4. Ressources - Versement d'un fonds de concours à Montpellier Méditerranée Métropole - Convention – Approbation

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 65 voix

5. Ressources - Épidémie de Covid-19 - Étalement des charges pour les dépenses exceptionnelles relatives à la crise sanitaire – Approbation

Monsieur le Maire : C'est une disposition qui nous permet d'étaler les charges pour les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 65 voix

6. Aménagement durable du territoire - Nouveau projet de renouvellement urbain Mosson/Cévennes - Études de préfiguration - Convention financière entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Je donne la parole à Madame FAYE sur la préfiguration ANRU.

Maryse FAYE : Merci, Monsieur le Maire, de me permettre de faire entendre une nouvelle fois la voix des quartiers Mosson et Cévennes au sein du Conseil municipal.

Nous avons déjà eu l'occasion de le souligner : les projets ANRU s'inscrivent dans un temps long – comme par exemple pour la Mosson ou les Cévennes – entre le protocole de préfiguration qui a été lancé avec l'ANRU en 2016 et la fin des opérations qui sont prévues aux alentours de 2027-2028, des études sont donc nécessaires sur les sites aussi importants, pour adapter les objectifs à l'évolution des besoins. Par exemple, le potentiel de diversification résidentielle et fonctionnelle ou la connaissance de l'occupation des logements et des commerces, la recomposition des espaces publics, la création d'équipements publics – comme le poste de police mixte sur la Mosson – ou la redynamisation des offres commerciales et économiques – comme par exemple, aux Cévennes, l'avenue Ravas. Le temps long, par contre, ne doit pas faire obstacle à l'action immédiate et nous permettre de répondre aux besoins de tous les habitants au quotidien – c'est notre ligne de mire. Je vous rappelle qu'au dernier Conseil municipal nous avons délibéré sur la création des équipements multifonctionnels, que nous allons installer dans les locaux de l'URSSAF : un nouveau pôle de centralité pour les habitants. Des dossiers aussi structurants que l'ANRU et les Cévennes appellent des partenariats nombreux. C'est ainsi que des participations financières – de l'ANRU, de l'ANAH, de la Caisse des dépôts et de la Ville – viennent abonder les dépenses relevant de la Métropole. Et c'est l'objet de cette délibération : adopter une nouvelle convention financière entre la Ville et la Métropole, pour une contribution complémentaire de 408 908 euros.

Je vous remercie pour l'attention que vous avez portée à cette délibération, qui participe à l'action volontariste de notre Collectivité, pour apporter l'apaisement et l'attractivité indispensables à un développement social, écologique et économique, pour chacune des familles qui y résident. Merci.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame FAYE. Prises de parole : Monsieur COTE. Je clos les prises de parole. Allez-y, Monsieur COTE.

Sébastien COTE : Monsieur le Maire, chers collègues, Je profite de cette délibération qui concerne l'ANRU et le quartier Mosson pour faire un petit point sur la création – très attendue par les habitants du quartier – d'un nouveau commissariat dans ce quartier. C'était un de vos engagements de campagne : un commissariat qui permettrait d'avoir à la fois de la police nationale et de la police municipale. Les discussions ont bien avancé sur ce point. *A priori*, dès le mois de mars 2021, nous pourrions clôturer tous les travaux de réflexion et nous envisageons une ouverture de ce poste de police, qui sera agrandi – je le rappelle on passe à 850 m² pour la police nationale, contre 500 m²

actuellement – donc des conditions de travail nettement améliorées, plus un poste de police municipale. C’est sans doute à l’été 2023 que ce poste de police pourra ouvrir, ce qui en fera, je crois, un équipement de première importance pour ce quartier, dont les habitants nous rappellent tous les jours qu’ils souhaitent la tranquillité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur COTE, pour ce propos. Effectivement, c’est un dossier important, qui témoigne de notre doctrine en matière de réaffirmation de l’autorité républicaine. La sécurité doit être une coproduction de politique publique entre la police municipale et la police nationale. Et là, physiquement, avec ce nouveau commissariat à la Mosson, les équipes travailleront ensemble. Il donnera de meilleures conditions de travail aux agents de la police nationale, parce que le commissariat est très délabré, et d’accueil de l’ensemble des usagers – qui eux-mêmes se sont émus, quand ils venaient déposer plainte ou concourir à la sécurité en procédant à des signalements suite à des délits, en constatant que c’était extrêmement délabré. Horizon mi-2023.

Je précise aussi que cette délibération concourt au financement d’études complémentaires – mais Monsieur COTE a annoncé une date : mi-2023, commissariat de police ; courant 2024, tombée de la tour d’Assas. Sur les Cévennes, deuxième semestre de l’année 2021, la requalification des devantures des commerces situés avenue Louis Ravas. Au premier semestre 2021 – quand les choses iront mieux du point de vue sanitaire, évidemment – concertation et échange avec les habitants, à la fois sur les aspects engagés d’une part, et d’autre part sur leur prise de parole pour contribuer à l’amélioration de leur cadre de vie. Au début de l’année 2021, Monsieur GRIVEL viendra signer les protocoles ANRU, qui doivent entrer enfin dans une phase opérationnelle, car même si ces délibérations ont toute leur importance, cela doit devenir lisible et clair pour les habitants.

D’autre part – je le dis sans esprit de polémique aucun – tout cela est complexe. Ces dispositifs ANRU doivent vraiment se penser davantage en synergie. Tout à l’heure, j’ai employé le terme de « silo », les choses sont trop cloisonnées, et donc pas assez efficaces. Les crédits politique de la ville, l’ANRU, la Cité éducative doivent marcher ensemble. L’ensemble des actions des collectivités sur ces territoires doivent être plus transversales, plus collectives, pour être plus efficaces du point de vue de l’action publique. Cette efficacité – c’est un mot évidemment peut-être technique – est indispensable si nous voulons être capables de construire des politiques de rénovation urbaine qui donnent leurs fruits. C’est aussi cela qui donnera lieu à des réunions de coordination entre l’ensemble des acteurs, pour qu’à un moment nous n’ayons plus cette phrase terrible en disant : « *Ce n’est pas moi, c’est le Département ; ce n’est pas nous, c’est l’État.* » Les gens ne s’y retrouvent pas, ce n’est pas lisible. Donc on aura une approche beaucoup plus horizontale et coopérative sur ces enjeux si importants et si attendus pour les habitants.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, M. Christian ASSAF, M. Roger-Yannick CHARTIER, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Hind EMAD, M. Hervé MARTIN, Mme Catherine RIBOT.

A l’issue d’un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l’unanimité des voix exprimées.

Pour : 56 voix

Abstentions : 2 voix

Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.

7. Services à la population et cohésion sociale - Attribution d'une subvention visant à améliorer la sanitation du bidonville de Zénith 2, action plan pauvreté - Exercice 2020

Monsieur le Maire : Je propose de passer l'affaire n° 7, en donnant la parole à Madame DUFOIX, conseillère municipale déléguée auprès de Michel CALVO à la lutte contre l'habitat indigne. Madame DUFOIX.

Caroline DUFOIX : Des bidonvilles sont actuellement installés sur le territoire de Montpellier. Un peu moins de 1 000 personnes y vivent. Établis depuis plusieurs années pour un certain nombre d'entre eux, force est de constater qu'ils font partie du paysage montpelliérain. Or ils ne peuvent pas être considérés comme des espaces de vie comme les autres. Ce sont des habitats où règnent l'insalubrité et l'insécurité, qui rassemblent familles et enfants, souvent en situation de détresse. Comme le dit le sociologue Julien DAMON : « *les bidonvilles sont un réservoir à problèmes* ». Ce sont en effet des lieux sans véritable accès à l'eau, avec souvent un seul robinet pour alimenter tout le camp, où l'électricité est transmise au travers des fils électriques aériens bricolés par les habitants et érigés avec les moyens du bord. Des monticules de déchets entourent les habitations, au bonheur des nombreux rats qui se baladent, à l'extérieur et parfois au sein des habitations, où des enfants, à l'heure de l'école, ne sont pas sur les bancs de l'école, et bien évidemment où il n'y a ni toilettes, ni douches.

Outre la question des risques encourus, sanitaires, de sécurité, de pauvreté, qui sont dus à des difficultés d'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins, à la mobilité, se pose la question de la dignité humaine et de notre responsabilité collective d'accepter que dans notre Ville des personnes vivent parmi nous, à deux pas de chez nous, dans une réelle misère. Je rajouterai aussi que ces habitants sont victimes de préjugés et d'une réelle stigmatisation qui entravent les possibilités d'intégration dans la vie de la cité et d'autonomie et de place pour la société. Monsieur le Maire, ces lieux qui rassemblent familles et enfants cessent d'être banalisés et laissés pour compte. Le fait que vous nommiez et que vous identifiez une élue sur la problématique spécifique de l'habitat indigne – dont les bidonvilles font partie – est pour moi un signe fort d'une volonté de prendre le problème à bras le corps, de le regarder en face, d'une volonté d'agir afin d'apporter des solutions pour que nous n'ayons plus sur le territoire des personnes vivant dans de telles conditions. C'est dans cet objectif que nous allons travailler aujourd'hui.

Mais nous devons avoir conscience que, peut-être, nous ne résoudrons pas tout, que cela demandera du temps, celui d'un mandat au moins, et que cela ne peut se faire sans un travail soutenu de partenariat, de coordination, de co-construction avec nos partenaires institutionnels. Avec les associations aussi engagées sur le terrain, à qui nous devons tant, avec les habitants des bidonvilles eux-mêmes, ainsi qu'avec nos services de la Métropole et de la Ville. Je profite de ce temps de parole qui m'est donné pour remercier les équipes qui se sont déjà mobilisées au sein de notre Collectivité. Car c'est une problématique marquée par cette transversalité et qu'il nous faut donc aborder d'une façon systémique, collective, mais aussi en prenant en compte et en respectant le particularisme de chaque bidonville, leur organisation spécifique, ainsi que les modes de vie culturels, communautaires, qui y sont développés. Sinon, nous ne ferons que déplacer le problème.

Le sociologue que j'ai précédemment cité parle de « *réservoir à problèmes* », mais également de « *réservoir à solutions* ». C'est donc une première solution que nous vous proposons aujourd'hui, en participant au financement d'un projet visant à l'amélioration des conditions de vie dans l'un de ces bidonvilles, celui de Zénith 2, par ce qu'on appelle une opération de sanitation, qui est portée par l'association AREA. Cela veut tout simplement dire : satisfaire aux besoins primaires en sécurisant l'accès à l'eau et à l'électricité et en installant des toilettes et des douches collectives, ceci dans l'objectif d'offrir des conditions de vie plus décentes aux habitants et de faciliter leur insertion en les impliquant dans le projet. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du plan de pauvreté, qui est contractualisé avec l'État, dans lequel s'engage la Ville de Montpellier. Je vous remercie donc

d'approuver cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Madame DUFOIX pour cette présentation très complète d'une part, et d'autre part de votre engagement sur ce sujet, dont vous avez montré à la fois tout l'enjeu humaniste, et toute la complexité, pour pouvoir accompagner les personnes, pour essayer de la remettre en droit. Madame HART, vous avez la parole. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? OK. Madame HART, vous avez la parole.

Clare HART : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Je voudrais vraiment remercier Michel CALVO, Caroline DUFOIX, et les équipes de la solidarité pour leur action au sein du plan pauvreté. Car ici nous parlons de bidonvilles, d'habitats de fortune indignes. Et à Montpellier, ce sont 13 sites et 900 personnes – 13 sites et 900 personnes ! Et nous ne pouvons plus laisser une telle situation perdurer. Nous avons interpellé de manière dépassionnée, constructive, l'ancienne gouvernance municipale sur ce sujet dès le début du mandat précédent – sujet qui nous paraissait critique, compte tenu de l'urgence humaine, sociale et sanitaire. Mais nous n'avons pas été entendus à cette époque, et nous avons perdu six ans. Six ans de trop pour un sujet aussi majeur. Monsieur le Maire, je sais à quel point ce sujet vous tient à cœur – nous tient à cœur, collectivement – et notre ambition ferme est de faire évoluer une situation aujourd'hui inacceptable.

Nous avons à Montpellier des associations expertes sur ces questions-là. Nous mettons tout le monde autour de la table, comme nous l'avons suggéré il y a six ans, afin de trouver des solutions concertées à une situation hautement complexe. Parmi les Montpelliérains habitant ces bidonvilles – parce que oui, ce sont des Montpelliérains, ils sont ici chez eux, ce sont nos administrés – parmi ces populations, se trouvent entre autres les populations roms, qui ont connu une longue série de persécutions et de grandes vagues migratoires. Nous devons lutter pour les aider à s'insérer par la scolarisation, l'alphabétisation, l'emploi, la formation, l'égal accès aux soins. Nous devons nous emparer de la volonté de l'Union Européenne à enrayer ce déterminisme social – l'Europe est un partenaire de premier plan, avec des budgets fléchés dans le cadre de « *Roma in the EU* » – sollicitant le soutien de l'Europe pour concrétiser nos projets en parfaite coordination avec nos partenaires experts, citoyens et associatifs engagés, ainsi que les populations dans les bidonvilles directement. Nous ne sommes pas naïfs. Nous savons toutes et tous que le chemin sera difficile, surtout dans le contexte actuel de crise sanitaire. Mais il en va de notre honneur, de l'honneur de la septième Ville de France. Il n'y a pas de fatalité, il n'y a que des fatalistes. Une société, une Ville, se grandit à l'attention qu'elle porte aux plus précaires. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame HART, pour vos propos et votre engagement. Je précise – cela a été dit lors d'un Facebook live – que le soir du 24 et le 31, dans le respect des règles sanitaires, cet Hôtel de Ville – qui est la maison commune – accueillera des associations qui œuvrent dans le champ de la solidarité, pour les gens en très grande exclusion, dans la salle des rencontres. Nous y avons été l'année dernière, avec Monsieur MARTIN. Il est des moments où il faut être capable d'ouvrir les portes – ce sont des actes de solidarité – et construire des stratégies de sortie de cette exclusion. Au pays de Victor HUGO, aucun enfant ne doit être éloigné du chemin de l'école. Cette délibération doit contribuer à accompagner à la scolarisation des enfants. Qu'il me soit permis en votre nom à tous de remercier cette association qui a une expertise extrêmement riche auprès de ces populations en situation de très grande fragilité.

Je propose de passer aux voix. Merci beaucoup pour l'unanimité sur cette délibération.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 65 voix

8. Hors commission - Déclaration commune relative au processus concerté de restitution du bâtiment des anciennes Archives à Montpellier – Approbation

Monsieur le Maire : Je donne la parole à Monsieur CALVO.

Michel CALVO : Chers collègues, depuis avril 2014, le Collectif Luttopia gère le squat des anciennes Archives départementales, qui a hébergé près de 200 personnes dans un lieu d'accueil inconditionnel. Le 20 septembre 2018, l'expulsion de ce squat a été prononcée par un juge. Deux ans après, pourtant, le squat demeure, plus précaire, plus incertain encore.

La Ville de Montpellier a engagé, aux côtés de l'État et de Montpellier Méditerranée Métropole un plan de prévention et de lutte contre la pauvreté sur le territoire et a tenu à proposer aux habitants de ce squat et au Collectif gestionnaire une solution permettant à la fois de répondre à l'urgence sociale des hébergés, mais aussi des pistes de reconstruction et d'accès à un logement plus digne. Un des axes d'intervention de ce plan vise en effet à améliorer l'accès au droit des personnes vivant dans le squat – et les bidonvilles, comme nous venons de le voter.

Dans ce cadre, un travail partenarial spécifique a été engagé autour du squat des anciennes Archives, avenue de Castelnau, à Montpellier. Celui-ci a été mené en lien étroit entre la Ville de Montpellier, le Centre Communal d'Action Sociale de Montpellier (CCAS), la Préfecture de l'Hérault, la Direction départementale de la cohésion sociale, le Département, le Collectif Luttopia et aussi la Fondation Abbé Pierre et le Secours catholique Caritas France.

Après de nombreux mois de dialogue, où deux assistantes sociales – recrutées spécifiquement par le CCAS – ont réalisé 80 entretiens sur le site, tenu 5 réunions de coordination technique et 3 rencontres plénières de tous les partenaires. 49 ménages ont été rencontrés, 39 familles isolées, 15 familles avec enfants – dont 4 enfants de moins de 3 ans et 16 enfants scolarisés – ont été radioscopées du point de vue de leurs droits. Sur ces ménages, il y a 6 Français, 1 Européen, 11 personnes en cours de demande d'asile – donc légalement en France – 3 titres de séjour légaux et 25 personnes en situation irrégulière. Une dizaine de familles vont pouvoir prétendre directement et immédiatement à des logements, avec l'ensemble des bailleurs sociaux qui seront sollicités. D'autres vont intégrer des processus d'accession au logement à partir de logiques d'hébergement.

Ce que nous avons fait là, c'est de traiter une situation précise, concrètement, en prenant l'engagement ensuite, avec l'ensemble des partenaires, de créer une sortie durable pour les sans-abris et le mal logement, pour l'ensemble de ces résidents. Cette démarche met en exergue l'engagement de la commune à mobiliser l'ensemble des leviers disponibles afin de permettre l'accès à un logement prioritaire ou un hébergement des occupants volontaires en les accompagnant dans leur parcours d'accès aux soins.

Il est à noter qu'une centaine de personnes n'ont pas voulu donner suite aux propositions d'entretien avec les travailleurs sociaux qui radioscoptaient toute la population. À ce titre, un travail commun d'élaboration de diagnostics sur la situation des occupants a été mené, grâce à l'engagement.

Enfin, la déclaration acte un engagement collectif d'accompagnement incluant l'appui à la prospection foncière et au montage juridico-financier d'un projet expérimental en cours d'élaboration dans l'association Luttopia. L'objectif général de ce projet associatif est de créer un lien visant à proposer à des personnes en errance un lieu convivial et accueillant pour leur permettre d'abord de répondre à l'urgence, puis de se reconstruire en vue de s'émanciper. Il s'agit aussi d'une dynamique de type « *habitat intercalaire* », qui permet la mobilisation de fonciers temporairement inoccupés

pour des projets d'hébergements ou de logements de ménages en situation de grande précarité.

En conséquence, je vous demande d'approuver la proposition de déclaration qui est jointe à ce rapport, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la déclaration, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur CALVO, pour votre intervention et le travail sur le sujet. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je vois Madame DOULAIN, FAYE, HOUGUET, DELAVEAU, JOUAULT, GIMENEZ et FRÊCHE. Allez-y. Je clos les inscriptions. Madame DOULAIN.

Alenka DOULAIN : Monsieur le Maire, chers collègues, les chiffres de l'année 2019 faisaient état de 1 600 sans-abris à Montpellier. Évidemment, avec la crise sociale et économique, ces chiffres vont augmenter en 2020 et en 2021. À cela s'ajoutent, vous le savez, 24 000 demandes de logements sociaux aujourd'hui à Montpellier – donc des gens qui vivent dans des habitats inadaptés à leur situation. Malgré ces chiffres alarmants, il y a eu de nombreuses expulsions de bâtiments inoccupés ces derniers mois. Il y a eu la rue Bonnard, rue du Faubourg Saint-Jaumes, rue du Triolet, l'Institut Bouisson-Bertrand, etc.

Quel soulagement de voir cette affaire ! Enfin une bonne nouvelle dans cet océan de mauvaises nouvelles sur la crise du logement. On ne peut bien entendu que se réjouir du fait que, en collaboration avec la Préfecture, les associations humanitaires – et c'est le choix de la concertation avec le Collectif Luttopia – ensemble, vous ayez pu sortir par le haut de cette situation de crise, en appliquant l'un des points que l'on défendait, nous, dans notre programme : pas d'expulsion arbitraire et violente et la mise en commun des bâtiments institutionnels inoccupés, le temps de trouver des solutions pérennes de relogement. Parce qu'il y a un autre chiffre de l'INSEE – qui est souvent moins connu sur les questions de logement – c'est que 7,8 % de notre parc immobilier est en fait vide, vacant, et ce sont environ 12 000 logements. Parmi ces 12 000 logements, il y a des logements dits « *institutionnels* » qui sont vides.

Vous déclariez en conférence de presse vendredi que certains font de la surenchère et instrumentaliseront peut-être cette détresse humaine. On espère en tout cas que vous ne pensiez pas à nous, parce qu'on s'efforce depuis le début de ce mandat – et il n'y a pas forcément tant de place que cela qui est laissée au débat démocratique dans notre Assemblée – d'être force de propositions. Et lorsque vous menez une action politique qui mérite d'être applaudie, nous applaudissons. Cela implique aussi parfois que, oui, on vous invite à aller plus loin, parce qu'il ne faut pas que ces démarches ponctuelles et isolées ne deviennent pas, justement, la norme et se généralisent. Il faut sortir du *one shot* sur ces sujets qui sont extrêmement importants pour l'avenir de notre Ville. C'est le sens de ma question sur cette affaire. Allez-vous généraliser cette méthode ? Avec quels moyens et quel timing ?

Le hasard du calendrier fait qu'aujourd'hui ait lieu au tribunal judiciaire une audience concernant l'expulsion d'un logement appartenant à l'État, rue Rigaud, de 14 personnes dont 9 mineurs. Des discussions, vous le savez, il va y en avoir d'autres – c'est un problème récurrent. Mais la démarche qu'il y a eu sur le squat des Archives montre qu'une autre voie est possible. C'est notamment ce qu'on appelle – et vous l'avez cité, Monsieur CALVO – ces « *habitats intercalaires* », qui constituent un outil juridique qui permet de concilier les intérêts des propriétaires de biens inoccupés et ceux des collectifs qui souhaitent mettre en œuvre un projet temporaire pendant la durée de vacance. C'est ce que vous avez proposé au Collectif Luttopia. En généralisant ces dispositifs, nous pourrions imaginer des tiers lieux solidaires gérés en partenariat avec le tissu associatif de cette Ville – qui se bat tous les

jours contre l'exclusion.

Avec vos projets d'épiceries solidaires, etc., il y a plein de projets qui sont aujourd'hui imaginables. C'est par ailleurs notre responsabilité collective d'éviter des scandales – comme ceux du centre Coallia dans la zone de Tournezy. Aujourd'hui, on a des gens qui sont dans des cellules préfabriquées de 6 m² sur un terrain vague prêté par le Département. Donc entre le laisser faire complet et les expulsions violentes qui vont avec, et la réquisition des logements, il y a justement ces habitats, ces conventions intercalaires. Comptez-vous contacter les bailleurs privés institutionnels ayant des logements vacants pour exiger d'eux une démarche similaire ? Comptez-vous leur fournir la boîte à outils grâce à cette première expérience menée sur Luttopia ? Je pense à l'immeuble Atalante d'Antigone, aux immeubles vides à Agropolis – qui appartient de mémoire à un conglomérat géré par le ministère des Affaires étrangères. Il y a évidemment le gigantesque centre d'examen de l'Abbé de l'Épée.

On sera d'accord aussi pour dire qu'avec la crise économique, il va y avoir une multiplication des logements vacants en instance de réaffectation. Est-ce que vous pensez que la démarche déployée avec le Collectif Luttopia est généralisable ? Pourriez-vous envisager d'ailleurs, en dernier recours, la réquisition potentiellement, comme à Barcelone, dans le cas où les bailleurs – qui pourtant se verraient proposer des logements, par cette méthode « *intercalaire* » – ne joueraient pas le jeu ? Quel que soit le mot – mise en commun des logements vacants, « *logements intercalaires* » – l'idée est simple, Monsieur le Maire : comment faire pour que, plus jamais dans notre Ville, nous assistions à cette scène qui déshonore notre pays : des SDF qui dorment sur des cartons devant des bâtiments administratifs vides ? Merci pour vos réponses là-dessus.

Monsieur le Maire : Merci, Madame DOULAIN, de votre approbation sur la démarche qui est engagée. Madame FAYE.

Maryse FAYE : Merci, Monsieur le Maire. Tout à l'heure, vous parliez de silo, que chaque administration ou chaque service travaillait en regardant simplement son domaine de compétence. Il faut se féliciter justement de cette première opération, où les acteurs sociaux et les collectivités locales travaillent ensemble. C'était jusqu'à présent des relogements ou des changements de squats qui passaient d'un tiroir à un autre, mais il n'y avait jamais de solution pérenne qui permettait justement de résoudre ces problèmes. Notre bouclier social, que vous avez travaillé pendant la campagne, se concrétise déjà avec pas mal d'actions sur cette transition sociale. Il y a la lutte contre l'habitat indigne, dont vient de nous parler notre collègue Caroline. Il y a aussi le permis de louer, que nous avons aussi mis en place, l'encadrement des loyers, qui va permettre de faire baisser les loyers par rapport aux marchands de sommeil qui en profitent. On va aussi augmenter la production de logements sociaux, en particulier en modifiant la servitude de mixité sociale qui sera bientôt mise en place. Pour répondre au besoin des logements pour les femmes seules, avec enfants, pour répondre au besoin des grandes familles, nous allons aussi travailler sur la typologie et la granulométrie – comme on dit – des logements, avec les bailleurs sociaux. Ainsi, on pourra permettre, peut-être, de trouver une idée supplémentaire à celle de Madame DOULAIN, sur un parcours résidentiel.

Je dirai qu'il faut remercier tous les acteurs sociaux d'avoir réussi, avec les collectivités, à créer cette dynamique pour mutualiser les forces et les solutions. Merci, Monsieur CALVO, d'avoir œuvré dans ce sens.

Monsieur le Maire : Merci, Madame FAYE, à vous aussi de montrer que tous les outils sont mobilisés pour essayer de mieux loger les gens. Mieux loger, produire des logements, encadrer les loyers, demain réguler Airbnb, lutter contre l'habitat indigne. C'est de la dentelle. Produire du

logement social pour beaucoup de Montpelliérains et de Montpelliéraines et d'habitants de la Métropole qui y sont éligibles, c'est un ensemble. Par ce qu'il n'y a rien de pire aussi, pour des gens qui attendent un logement, de ne pas avoir de réponse ou d'avoir un sentiment qu'il y a des gens qui leur passent devant pour des raisons qu'on ne comprend pas. Donc merci de montrer cette mobilisation-là. Madame HOUGUET.

Mylvia HOUGUET : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, je souhaitais intervenir pour rappeler que la Ville de Montpellier a un tissu associatif très riche, dense, et notamment au niveau de la solidarité. Je tenais, en tant qu'Adjointe à la vie associative, saluer l'engagement du tissu associatif au service des autres, cette belle expertise citoyenne de travail pour accompagner les familles en les aidant notamment à reconquérir et à connaître leurs droits, notamment pour le logement. Le travail qui a été engagé avec le tissu associatif dans ce dossier a été essentiel. Il faut construire et poursuivre les bases d'un dialogue sain, où tous les interlocuteurs sont en confiance, et poursuivre ce travail initié pour ce squat. Mettre en place une stratégie d'ensemble sur le logement. Vous l'avez dit, nous ne resterons pas indifférents et nous souhaitons accompagner toutes ces personnes. Lorsque deux forces sont jointes, leur efficacité est double. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Madame HOUGUET. La parole est à Monsieur DELAVEAU.

Jean-Dominique DELAVEAU : Monsieur le Maire, chers collègues, c'est la première fois que je prends la parole dans cette enceinte, donc je sollicite votre indulgence, parce que je suis ému. Mais en mon nom et au nom de mon organisation « *Place Publique* », je voulais surtout exprimer ma très grande fierté d'appartenir à une équipe municipale qui, sur un sujet aussi épineux et périlleux que la question du squat des Archives, a choisi de se concerter avec les acteurs concernés, pour élaborer et mettre en œuvre une période pacifique, participative, démocratique – là où beaucoup de détresses humaines étaient en jeu et là où beaucoup redoutaient des affrontements. Monsieur le Maire, je crois que vous l'avez déjà annoncé : cette méthode est une signature forte de la démarche de notre équipe et elle va servir dans d'autres circonstances. Et là aussi, j'en suis fier. La situation est tellement difficile aujourd'hui sur bien des questions, notamment la question sociale, que ce n'est qu'avec les habitants et leurs organisations que nous pourrions résoudre nos principaux problèmes. Il reste bien sûr à accompagner cette démarche pour qu'elle soit couronnée de succès et qu'elle atteigne ses objectifs. Je fais confiance à la responsabilité des autres élus, comme moi, pour soutenir cette démarche. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur DELAVEAU. Pour votre première, à la fois elle a été entendue et elle porte très fort, car elle traduit aussi votre engagement dans beaucoup d'associations au service des autres. Et vous avez joué, à titre personnel, un rôle important, avec d'autres, pendant la période du confinement, pour organiser les solidarités à Montpellier. Merci de vos mots. La parole est à Monsieur JOUAULT Stéphane. Salut.

Stéphane JOUAULT : Merci, Monsieur le Maire. Au nom du groupe Ecologiste, je tiens aussi à saluer cette déclaration commune et ce partenariat, qui est le fruit d'une concertation inédite menée par la Ville de Montpellier. Notre majorité s'honore avec ce partenariat qui doit servir de modèle, de mètre étalon, de notre politique de gestion des squats à Montpellier. Rappelons quand même que ces squats font le travail que l'État ne fait pas, en accueillant des dizaines de migrants, des familles, des enfants. Et je veux saluer tout particulièrement les responsables du Collectif Luttopia. Des responsables, oui ! Des travailleurs sociaux bénévoles qui font le travail à la place de l'État.

Le 2 janvier 2020, la Ville de Montpellier a adhéré à l'ANVITA (Association nationale des villes et territoires accueillants), créée par Damien CARÊME, alors Maire EELV de Grande-Synthe, dans le

Nord. Le 14 décembre 2020, aujourd'hui, la Ville de Montpellier passe aux actes et devient une Ville accueillante pour les migrants. Dès le premier Conseil municipal de la nouvelle mandature, la Ville de Montpellier s'est honorée en soutenant financièrement l'association SOS Méditerranée. Mais la Ville de Montpellier s'honore peut-être davantage avec ce partenariat, qui est le fruit d'un très gros travail entre les différents partenaires. Trouver une solution pour tous les habitants d'un squat n'est pas chose facile – loin de là. Mais c'est sur cette voie que la Ville de Montpellier s'est engagée. Tout le monde peut signer un bulletin d'adhésion, mais c'est autre chose que d'agir.

La solution de l'habitat « *intercalaire* » est une vraie réponse qu'une Ville, avec ou sans l'État, peut apporter. Dans ce dossier, la Préfecture a joué le jeu, mais c'est la Ville qui a trouvé la solution pour un problème qui relève avant tout de l'État. Mais faisons, avec ou sans l'État. Que cette bonne nouvelle soit la première pierre – j'ai envie de dire le premier arbre – d'un partenariat solide avec les associations qui défendent et protègent les sans-abris et les migrants, associations qui attendent beaucoup de nous, à juste titre. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur JOUAULT. Damien CARÊME, c'est une référence très inspirante. Madame GIMENEZ, puis Madame FRÊCHE.

Clara GIMENEZ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je voulais également, comme mes collègues, saluer le travail des associations sur le terrain, dans le squat, et surtout saluer aussi le travail du CCAS, de Michel CALVO, de Caroline DUFOIX, parce que je crois que ces deux délibérations que nous venons de voter sont complémentaires, et elles montrent une chose que certains ont voulu nous faire oublier : c'est qu'une municipalité de gauche, ce n'est pas pareil qu'une municipalité de droite. Une municipalité de gauche, ça s'empare de ce genre de sujets, et c'est une municipalité qui fait fraternité, vraiment. Et je crois que, là, cela prend pour le coup tout son sens.

Je voudrais saluer le travail en complémentarité qu'on peut avoir, y compris avec la Métropole et le plan « *Logement d'abord* », qui nous permet notamment de construire des pensions de famille. Je suis la première à ne pas me satisfaire de la hauteur des moyens – qui ne sont clairement pas suffisants sur le sujet – mais je crois qu'il faut qu'on travaille en complémentarité sur le sujet.

Comme Stéphane JOUAULT, je voulais revenir quand même sur l'implication de l'État. Et je crois que l'État doit aujourd'hui prendre ses responsabilités. Le Président de la République s'est fait élire sur l'idée « *zéro personne à la rue à la fin du quinquennat* ». Aujourd'hui, on voit bien qu'on est loin du compte, que la crise sanitaire voit s'aggraver les conditions de vie des gens et que la problématique du logement est une problématique forte partout en France, et singulièrement à Montpellier. Je crois qu'aujourd'hui, sur cette question du logement, on ne peut pas se contenter de, nous, Collectivité, trouver des solutions – même s'il faut qu'on les trouve, et je fais partie de ceux qui se trouveront toujours aux côtés des associations pour trouver des solutions au moins temporaires à ces personnes-là. Mais je crois qu'aujourd'hui l'État doit prendre ses responsabilités sur les relogements. Plus largement, l'État doit pouvoir mener une politique volontariste de lutte contre la précarité. Je crois qu'on a besoin d'une augmentation des minimas sociaux, d'interdire les expulsions locatives, les coupures de gaz, d'eau, d'électricité, on a besoin d'augmenter les APL. Mais on a aussi besoin d'interdire les licenciements, de taxer les GAFA. Les solutions, elles existent. Aujourd'hui, j'aimerais qu'on forme le vœu de ne pas avoir à prendre ce genre de délibérations trop souvent, parce que cela voudrait dire que de plus en plus de personnes sont dans des situations de précarité. Et je crois que là, on a vraiment besoin d'un plan d'urgence de lutte contre le chômage, contre la pauvreté, mais aussi et surtout pour l'emploi, pour la dignité humaine et pour l'égalité républicaine. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame GIMENEZ. Madame FRÊCHE.

Julie FRÊCHE : Merci, Monsieur le Président. Je crois que notre majorité ne pourra être accusée de tourner le regard devant les détresses humaines. Nous répondons présents pour apporter de l'aide aux associations qui interviennent dans les bidonvilles, pour aider aussi bien dans le domaine de la précarité menstruelle, l'accès à l'éducation et plus largement l'accès aux droits. Nous nous tenons à distance de tous ceux qui instrumentalisent la détresse humaine, les donneurs de leçons, les « *y'a qu'à, faut qu'on* », les vidéos tournées pour faire sa propre promotion. Ici ce sont 40 000 euros de subventions pour aider les associations qui œuvrent auprès des personnes des bidonvilles. Pour sortir ces gens de l'exclusion, de la rue, un travail remarquable s'est engagé par toutes les équipes de la solidarité pour travailler à une gouvernance du social, Département, Ville, État.

Ce document nous permettra d'indiquer aux riverains que le 31 mars, le squat des Beaux-Arts des Archives sera terminé. Le Collectif Luttopia, la Fondation Abbé Pierre, le Secours Catholique, ADT Quart Monde, l'État, le Département ont signé une déclaration commune pour accompagner chacune des familles concernées par ce squat. Il y a un immense travail social mené pour arriver à cette délibération, qui acte cette déclaration commune, qui vaudra mise en œuvre. Loin du *one shot* sur chaque squat, sur chaque bidonville, un par un, nous aurons une stratégie pour que chacune des personnes vivant dans ces conditions ait accès à leurs droits – qu'elles ne connaissent pas – parce que la violence de la rue les a mises au bord de la route.

C'est la méthode que nous avons défendue pendant la campagne électorale, et personne ne nous en croyait capables. Aujourd'hui, nous créons des relations de confiance pour instaurer un dialogue sain, constructif et respectueux de chacun, en s'inscrivant dans le temps long, loin des effets de manche. Notre méthode, c'est le dialogue, sans invective, sans bruit médiatique. Nous avançons, et c'est un pas de géant que nous faisons aujourd'hui. C'est la méthode d'une gauche responsable. Ne jamais jouer de la détresse des gens. Nous assumons nos responsabilités. Notre territoire affronte ses responsabilités.

D'ailleurs, chaque ville, chaque territoire devrait en faire de même. Montpellier n'a pas vocation à porter seule toutes les détresses humaines. Quand on voit ce qui s'est passé dans une commune des Pyrénées-Orientales où il était question d'accueillir un centre d'accueil pour les Mineurs Non-Accompagnés (MNA) – il y a eu des coups de fusil de chasse tirés – c'est une honte ! L'exclusion ne se règle pas à coup de slogans, il faut régler les problèmes un à un, et avancer pas à pas. C'est une méthode que nous souhaitons mettre en place. Soutien et dialogue au tissu associatif, transparence dans le logement social, insertion par l'éducation et par l'emploi. Nous avançons comme les villes socialistes de Nantes et de Rennes sur des sujets qui nous sont communs ; nous agissons en responsabilité.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame FRÊCHE. Merci à chacun d'entre vous pour vos propos sur cette délibération. Lors des cérémonies de libération de la Ville, j'avais rencontré les riverains autour du squat Luttopia, qui m'ont dit : « *Monsieur le Maire, ça fait longtemps, qu'allez-vous faire ?* » J'avais repris ce que nous avons promis dans la campagne. À chaque squat, nous allons ouvrir le dossier, mettre tout le monde autour de la table – tout le monde – chacun avec ses responsabilités et l'envie de travailler. C'est ce que nous avons fait. Et à l'horizon du 31 mars, les choses pourront se régler. Beaucoup de gens qui ignoraient leurs droits – parce que le non-recours au droit est une des grandes sources d'exclusion – sont maintenant accompagnés par des travailleurs sociaux. L'engagement des associations a été salué, mais je veux le faire encore une nouvelle fois publiquement. Nous allons déployer cette stratégie de bail « *intercalaire* », qui permet d'assumer les transitions, qui sont des méthodes qui ont fait leurs preuves, à Grande-Synthe, à Nantes, à Rennes. Je me suis entretenu à cet effet avec Nathalie APPÉRÉ et Johanna ROLLAND pour savoir comment cela fonctionnait. Donc cela nous permet d'avoir une solution et un accompagnement digne des

personnes.

Je voudrais ici rejoindre ce qu'a dit Madame FRÊCHE. Montpellier est une Ville humaniste, une Ville fraternelle, une Ville qui s'efforce d'agir pour la cohésion sociale. Certains diront « *ça ne va pas assez vite* » ; certains diront « *c'est trop long* » ; certains diront « *ce n'est pas assez* ». Évidemment, cela ne va jamais assez vite, cela n'est jamais assez, c'est beaucoup trop long. Mais notre résolution, elle est totale pour essayer d'avancer. La République, elle a des devoirs sur l'ensemble des territoires. Et je voudrais ici dire qu'un certain nombre de collectivités s'exonèrent de leurs responsabilités, que ce soit en matière de logement social, en matière d'hébergement d'urgence. Et cela est un des problèmes. Madame GIMENEZ l'a dit, l'État doit savoir prendre ses responsabilités. Dans le débat de la prochaine élection présidentielle, il faudra que ce débat soit porté. Mathieu HANOTIN, Maire de Saint-Denis, disait qu'il faudrait qu'à l'image de la loi SRU, il y ait une loi autour de l'hébergement d'urgence pour pouvoir accompagner les personnes fragiles. Car si la Métropole et la Ville doivent assumer leurs responsabilités, d'autres ne peuvent s'en exonérer – c'est parce que certains territoires s'en exonèrent qu'on se retrouve avec ces situations d'exclusion.

Alors aujourd'hui, nous sommes arrivés à cette déclaration commune qui, nous l'espérons, sera votée à l'unanimité. Nous n'en resterons pas là. En effet, nous considérons que le squat n'est pas la norme de l'habitat. Donc une fois celui-ci réglé – pour lequel je veux dire que nous avons un projet de construction d'un groupe scolaire, d'un lieu d'éducation dont Madame DOMBRE-COSTE aura la responsabilité, avec l'ensemble des élus qui suivent les questions éducatives, de piloter – nous ouvrirons le dossier d'un autre lieu où on se retrouve dans ces situations d'exclusion, et puis un autre, et puis un autre. Cette méthode, qui est en train de faire ses preuves, et qui va nous permettre d'acquérir de la connaissance, de l'expertise, de la confiance aussi avec l'ensemble des acteurs, va nous permettre de régler d'autres problèmes.

Je pense ici au bidonville de Celleneuve, qui est là depuis trop d'années. Problèmes pour les riverains, problèmes pour la scolarisation des enfants. Et ce sera le prochain dossier, auquel je demande à l'ensemble des élus et des équipes de s'atteler. Nous allons aussi poursuivre nos efforts pour faire en sorte que le logement social soit développé. Il a été évoqué dans une des interventions des fonciers disponibles. À chaque fois, nous sommes mobilisés pour voir dans quelle mesure nous pouvons activer ces fonciers pour qu'ils contribuent à l'offre de logements, soit pour détendre le marché locatif privé, soit pour être du logement social. Le 18 décembre, le CA d'ACM, sous l'autorité de Michel CALVO, délibérera sur le recrutement du nouveau directeur. Et le bailleur social est ici un partenaire essentiel pour pourvoir répondre aux besoins en termes de logements.

En tout cas, encore une fois, au nom de tous – je crois – des remerciements pour tous les acteurs qui ont accepté de faire un pas de côté pour pouvoir trouver une solution. Loin des splendides ignorances, ou parfois des mots qui dépassaient la pensée, on s'est mis tous au travail. Et quand on se met au travail, quand on fait preuve d'un esprit constructif, on avance. Je crois que pour l'ensemble des personnes qui ont des droits, là, nous avons des réponses. Et je suis intimement convaincu que les nombreux enfants qui ont vécu dans cette situation de grande détresse vont pouvoir, à partir du mois de mars prochain, vivre une scolarité normale, comme tous les enfants doivent pouvoir la vivre.

Je vous propose de passer au vote. Merci à tous pour l'unanimité sur cette délibération.

Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Caroline DUFOIX.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 64 voix

9. Hors commission - Attributions de subventions aux associations de lutte contre la précarité alimentaire, de lutte contre les exclusions et de solidarités - Exercice 2021

Monsieur le Maire : Vous avez ici la liste pour 2021. On procède au versement fin 2020, pour qu'elles ne soient pas en difficulté de trésorerie.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Georges ARDISSON, M. Michel CALVO, M. Jean-Dominique DELAVEAU, Mme Caroline DUFOIX.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 61 voix

10. Services à la population et cohésion sociale - Partenariat UNICEF Ville Amie des Enfants - Renouvellement - Engagements – Approbation

Monsieur le Maire : Il s'agit de renouveler le partenariat qui avait été très justement établi par mon prédécesseur et l'équipe précédente. Le partenariat UNICEF Montpellier « Ville amie des enfants ». Quand on est prof, on soutient. Je mets aux voix. Unanimité. Merci beaucoup.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 65 voix

11. Services à la population et cohésion sociale - Mise à disposition de locaux associatifs en créneaux horaires à titre gracieux - Conventions – Autorisation

Monsieur le Maire : Madame DOULAIN. Allez-y, Madame.

Alenka DOULAIN : Merci, Monsieur le Maire. Vous le savez la vie associative, c'est évidemment un sujet très important pour nous. C'est pourquoi je souhaitais avoir quelques éclaircissements par rapport à cette affaire. De manière plus générale, il y a plusieurs affaires qui concernent aujourd'hui la mise à disposition de locaux aux associations. J'étais intervenue sur le sujet en juillet de mémoire, et vos réponses avaient été un petit peu évasives sur le sujet. Je vous faisais part notamment à l'époque d'une incompréhension, alors qu'on sait que les besoins d'accès aux équipements municipaux sont énormes dans notre Ville ; notamment un audit de 2015 – qui n'a jamais été rendu public – qui montrait qu'il y avait seulement 318 associations à Montpellier qui bénéficiaient d'un accès régulier à une salle municipale, alors qu'il y a plus de 2 600 associations inscrites sur le site de la Ville. Et à l'époque, vous m'aviez dit « *on vient d'arriver, on va mettre en place une stratégie, on va lancer ce chantier* ». Six mois plus tard, le nouveau souffle se fait encore attendre. On n'a pas d'éléments sur ce que vous comptez faire par rapport à cela.

Nous, on s'interroge beaucoup sur pourquoi il nous est à nouveau proposé de voter des conventions de mise à disposition de locaux aux associations, mais une nouvelle fois sans que l'on comprenne sur quels critères ont été passées ces conventions ? Qui décide ? Pourquoi certains sont exemptés, d'autres pas ? Comment faire pour accéder à un équipement municipal en général ? Donc là, on pourrait profiter justement du fait qu'avec la crise de la Covid-19, il n'y ait pas cet enjeu-là, pour poser des outils. On sait que les associations, elles font un travail essentiel dans nos quartiers, sur le sport, la solidarité, la mobilisation citoyenne.

Il semble aujourd'hui nécessaire de mettre en place un outil, potentiellement – nous, ce qu'on propose – de réservation en ligne, simple et transparent, et démocratique du coup, des salles pour les associations. Tout le monde y gagnerait : la Ville, puisqu'elle optimiserait du coup l'utilisation de ses

équipements, et puis les associations bien sûr, qui pourraient se développer dans de bonnes conditions tout simplement. L'attribution de locaux, de manière générale, ne doit pas laisser de doutes. La transparence, ce n'est pas vraiment une option sur ce sujet, elle doit être accessible à toutes les associations, de manière claire et équitable. Donc ma question, c'est simple : quelle stratégie pour faciliter la vie des associations et leur donner un plus large accès, et facile, aux équipements municipaux sur l'année 2021 ? Merci pour votre réponse.

Monsieur le Maire : Madame DOULAIN, il s'agit d'associations dont le soutien est de mettre à disposition des locaux pour qu'elles n'aient pas de loyers à payer, ce qui fragiliserait la vie associative, parce qu'elles ont besoin de soutien. Dans le règlement actuel, il y a ce qu'on appelle la CALA (Commission d'Attribution des Locaux Associatifs) qui examine les demandes et qui leur donne. Il y avait eu un audit en 2015 – qui avait été rendu public – sur la vie associative. On est encore sur l'ancien règlement de la CALA d'attribution des locaux, des salles, dans les maisons pour tous. Effectivement, nous allons le faire modifier.

Si nous ne l'avons pas fait, ce n'est pas délibérément. Comme on est sur beaucoup de chantiers et que les services municipaux sont impliqués sur d'innombrables sujets, cela prend un petit peu plus de temps. Puis il faut bien faire. Parce que l'enjeu, c'est de veiller à ce que la vie associative puisse s'exprimer pleinement dans la Ville. La mise à disposition des locaux dans les maisons pour tous doit arriver. Mais il ne vous a pas échappé qu'elles avaient dû être fermées en raison de la Covid-19. Dans le début d'année qui vient, il y aura un moment où on mettra en exergue un nouveau règlement et de nouvelles modalités d'attribution à la vie associative. On a fait une chose – et je voudrais en saluer Madame HOUGUET – qui permet maintenant d'avoir un portail de la vie associative suite à ce grand malheur que fut l'annulation de « *l'Antigone des associations* », qui les met plus en visibilité. Aujourd'hui, notre énergie a été mise à soutenir le tissu associatif, notamment les clubs de sport, les associations culturelles qui ne peuvent pas tenir leurs activités pour les enfants. De la même manière, nous avons tout fait pour essayer de faire en sorte qu'il y ait plus de gens qui participent à la vie associative sportive et culturelle notamment, avec le chèque d'aide à l'acquisition d'une adhésion à 50 euros, qui a rencontré un succès, mais qui hélas s'est heurtée au mur du confinement.

Donc ne doutez pas – enfin, si, doutez, puisqu'au fond, c'est votre rôle – que nous allons nous préoccuper de ce sujet pour favoriser encore et toujours la pratique associative à Montpellier. On viendra probablement, dans le calendrier – fin du premier trimestre-début du deuxième trimestre – sur un nouveau règlement d'attribution des locaux et avec l'idée d'une plus grande souplesse, tout comme nous allons demander à ce que, sur les questions de financement, on puisse aussi retravailler sur l'ensemble des procédures, voir ce qu'on peut passer en convention triennale, voir ce qu'on peut simplifier, dans le respect évidemment du droit, mais pour faire en sorte que le bénévolat ne se transforme pas, souvent, en innombrable dépôts de dossiers. Je dirai un dernier point : nous allons aussi travailler pour que les aides publiques qui sont apportées aux structures soient mieux coordonnées, mieux concertées (Département, Région, Ville, Métropole), et qu'on re-hiérarchise. Et puis, dans certains champs, selon un niveau de subvention, nous mettrons en place des règlements qui permettent d'être très lisible sur les financements que nous attribuons, comme c'est le cas dans d'autres collectivités.

Je vous propose de passer au vote. Merci à tous. Adoptée à l'unanimité.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Tasnime AKBARALY, M. Yvan NOSBE.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 63 voix

12. Services à la population et cohésion sociale - Mise à disposition de locaux associatifs - Approbation des loyers minorés - Conventions - Autorisation de signature

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Tasnime AKBARALY, M. Luc ALBERNHE, M. Yves BARRAL, M. Boris BELLANGER, M. Sébastien COTE, Mme Fanny DOMBRE-COSTE, Mme Clare HART, Mme Nicole MARIN-KHOURY, Mme Patricia MIRALLES, M. Laurent NISON, M. Mikel SEBLIN

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 54 voix

13. Services à la population et cohésion sociale - Structures associatives de la Petite Enfance - Convention de partenariat avec la Ville de Montpellier pour la mise en œuvre d'un soutien financier exceptionnel lié à la période de crise sanitaire liée à la Covid-19 - Avenant - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Madame AKBARALY. Soutien de la Ville auprès des structures associatives en charge de la petite enfance liée à la crise Covid-19. Je vous cède la parole.

Tasnime AKBARALY : Merci. Comme vous le savez, la Ville de Montpellier est engagée financièrement dans le fonctionnement de crèches associatives, en partenariat avec la CAF de l'Hérault. Ces crèches associatives représentent 25 % de l'offre d'accueil collectif totale. Donc elles ont un rôle extrêmement important dans l'accueil du jeune enfant sur notre territoire. En fait, nous proposons dans cette délibération pour 2020 de maintenir les subventions à ces associations, à ces crèches associatives, puisqu'elles ont été très durement touchées par la crise sanitaire. Donc on propose le maintien des subventions à hauteur de 1 911 745 euros.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame AKBARALY. C'est un choix, effectivement, très important, de soutien. Il existe une diversité de modes de garde. Rendons hommage aux agents publics de nos crèches, aux assistantes maternelles, mais aussi aux acteurs associatifs. Et là, c'est un choix financier. En budget, Monsieur ASLANIAN appelle cela un « *impact coût Covid-19* ». De notre point de vue, c'est un effort de solidarité pour préserver ces structures qui jouent un rôle clé dans la prise en charge de la petite enfance à Montpellier, et que vous avez quasiment toutes rencontrées, parce que vous avez pris à bras le corps cette idée de bien grandir à Montpellier.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Je vous propose de passer aux voix. Adoptée.

Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. Yvan NOSBE.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 64 voix

14. Services à la population et cohésion sociale - Relais Assistants Maternels (RAM) - Convention de partenariat entre la Ville de Montpellier, la Caisse d'Allocations Familiales et le Département de l'Hérault – Approbation

Monsieur le Maire : Affaire n° 14 ; convention pour les relais d'assistantes maternelles ; Ville, CAF et Département de l'Hérault. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques auprès de Madame AKBARALY ? Pas de question, pas de remarque. J'ouvre le vote. Adoptée.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 65 voix

**15. Services à la population et cohésion sociale - Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)
Pause-Goûter - Convention de location entre la Ville de Montpellier et l'association
Pause-Goûter – Approbation**

M. Georges ARDISSON sort définitivement de séance en donnant pouvoir à M. Hervé MARTIN.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques auprès de Madame AKBARALY ? Pause-Goûter est une association qui fait beaucoup de soutien à la parentalité auprès des tous petits. C'est une nouvelle association qui est hébergée, qui auparavant était située avenue du Père Soulas, qui se retrouvait à la rue, et dont on sauve la pérennité ici. Je remercie Monsieur CASTRE, qui était l'élu précédent qui s'était beaucoup impliqué sur ce dossier pour essayer de leur trouver une solution.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Yves BARRAL, M. Michel CALVO, M. Abdi EL KANDOUSSI, M. Philippe SAUREL, Mme Radia TIKOUK.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 60 voix

**16. Hors commission - Attributions de subventions - Propositions Artistiques et Culturelles
pour les écoles - Année scolaire 2020-2021**

Monsieur le Maire : Attribution de subventions pour les écoles, année scolaire 2020-2021, dans le cadre de la Cité éducative, et dans les 31 autres écoles de la Ville de Montpellier. Madame SERRANO, vous avez la parole.

Célia SERRANO : Bonjour, merci. Il s'agit ici de voter les subventions visant à permettre les interventions d'artistes dans les écoles. Les propositions artistiques et culturelles pour les écoles (PACE) sont un dispositif mené en concertation avec la Ville de Montpellier, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN). Il s'agit d'un appel à candidatures auprès d'artistes et d'auteurs, qui s'articule selon trois modules – c'est pourquoi il y a différents montants de subvention – permettant à des artistes et à des écoles, classes ou établissements selon les modules, de se rencontrer et d'œuvrer pour l'art et la culture dans les établissements scolaires, pendant le temps scolaire. La Cité éducative renforce ce dispositif en permettant à des écoles de la Mosson d'en bénéficier plus spécifiquement. Ce sont des moyens supplémentaires affectés par l'État, qui donnent l'occasion de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants, en permettant de créer une continuité entre les temps scolaires et périscolaires, voire extra-scolaires.

Juste une petite parole concernant les professionnels de la culture. Les voix s'élèvent depuis novembre. Ce samedi, avec Agnès ROBIN et Bruno PATERNOT, nous avons vu des corps qui luttent, sautent, invectivent. Plus largement, nous toutes et tous lisons les tribunes relevant les incompréhensions, et nous éprouvons toute la passion qui anime l'ensemble des professionnels de la culture. La liberté, le vivre ensemble, la compréhension du monde et tant d'autres définitions, et tant d'autres champs des possibles, perdurent dans les écoles. Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui s'investissent pour que ces propositions aient lieu dans les établissements : les artistes, plasticiens, autrices, qui trouvent toutes les adaptations pour être présent.e.s, et les établissements qui les

accompagnent et qui leur ouvrent leurs portes, grandes ouvertes. Merci. Et merci à vous, pour votre attention et votre délibération.

Monsieur le Maire : Merci, Madame SERRANO, et pour ce rapport, et pour votre plaidoyer pour les artistes et les encouragements de ceux qui interviennent dans les écoles. Nous serons aux côtés du monde culturel à l'issue de cette crise, et, je le dis aussi, aux côtés des professeurs et des enfants pour l'éducation artistique, avec vous et Madame DOMBRE-COSTE. À ce titre, lors du Conseil d'administration de l'Orchestre national, j'ai indiqué très clairement que les efforts devaient être tournés davantage vers l'éducation artistique et culturelle. Cela vaudra aussi – même si beaucoup d'efforts sont faits et je tiens à le saluer – pour le musée Fabre. À Montpellier, pas un enfant scolarisé dans cette Ville ne doit pas avoir une rencontre avec les instruments de l'Orchestre, avec les œuvres du musée, avec les œuvres de la création contemporaine, ou ne pas fréquenter un lieu de théâtre. Donc nous allons beaucoup travailler sur ce plan d'éducation artistique, parce que les jeunes, c'est à la fois un enjeu d'émancipation, mais c'est aussi le public de demain. Et parfois, ils sont – et vous le savez, Madame SERRANO, très bien – les médiateurs les plus espiègles pour pouvoir se rendre à telle ou telle expo. On a tous en tête ici les visites guidées de Monsieur MILÉSI au Pavillon Populaire, où ce sont les enfants qui entraînent leurs parents pour découvrir la très belle programmation photo. Je fais un petit focus sur ce guide, qu'on connaît tous et qui est très apprécié des Montpelliérains. En tout cas, vraiment, merci de votre implication et de vos mots autour de la culture.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 65 voix

17. Services à la population et cohésion sociale - Mise à disposition de locaux pour l'association le Relais - Convention d'occupation - Subvention en nature - Approbation - Autorisation de signature

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 65 voix

18. Services à la population et cohésion sociale - Politique de la ville - Avenant n°2 aux conventions initiales d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) signées entre l'État, Montpellier Méditerranée Métropole, la Ville de Montpellier et les bailleurs ACM Habitat, Hérault Logement, SFHE et ERILIA – Approbation

Monsieur le Maire : Abattement des taxes foncières pour les bailleurs sociaux. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Madame DOULAIN. Vous avez la parole, Madame DOULAIN.

Alenka DOULAIN : Merci. Très rapidement, sur l'affaire 18, par rapport à ces abattements de la taxe foncière. Cet avantage fiscal est octroyé en contrepartie d'actions menées par les bailleurs pour l'amélioration de la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la Ville. La législation avait d'ailleurs prévu de renforcer les contrôles sur sa mise en œuvre. Nous, aujourd'hui, on n'a pas assez d'éléments, et on prévoit de s'abstenir, parce qu'on trouve qu'il manque vraiment des éléments dans cette affaire. Comment la Ville a-t-elle mis en œuvre un contrôle renforcé demandé par la législation ? Quel montant représente cet avantage fiscal aujourd'hui ? Quelles sont les actions qui ont été mises en place et envisagées par les bailleurs ? Quels ont été les conclusions des bilans passés, etc. ? Pour l'instant, on n'a aucun élément concret pour cet abattement. Merci pour vos réponses. Sinon, on s'abstiendra.

Monsieur le Maire : Madame DOULAIN, peut-être ces questions-là auraient pu être posées, je ne sais pas, en commission, et vous auriez eu les réponses. Ce que je vous propose, c'est de vous communiquer par courrier le montant des abattements et de l'impact, ce qui est tout à fait normal. D'autre part, sur les actions, vous me permettez, par exemple, Hérault Logement, c'est tout le travail des jardins partagés qui ont lieu à Oxford, ce sont les actions autour du compost ; on pourrait en prendre d'autres. Mais surtout, cela permet de minorer les loyers des locataires du parc social. Le principal impact est d'abord sur les loyers. Si nous ne procédions pas à cet abattement, outre les actions sociales et citoyennes qui doivent être saluées, comme l'association Les 4 chemins et relogement – je cite celle-là parce que j'ai eu l'occasion de la visiter il y a peu – cela aurait surtout un impact sur les loyers. Donc, ce que je vous propose, c'est de vous adresser, si vous en êtes d'accord, le montant des abattements par bailleurs qui sont concernés par cet avenant. Après, libre à vous, dans votre vote.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Yves BARRAL, M. Michel CALVO, M. Abdi EL KANDOUSSI, Mme Clara GIMENEZ, M. Philippe SAUREL, M. Mikel SEBLIN, Mme Radia TIKOUK.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 56 voix

Abstentions : 2 voix

Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.

19. Services à la population et cohésion sociale - Mise à disposition de locaux associatifs gérés par la Direction Architecture et Immobilier - Loyers minorés - Conventions - Approbation - Autorisation de signature

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Boris BELLANGER, M. Michel CALVO, M. Roger-Yannick CHARTIER, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Hind EMAD, Mme Clare HART, M. Bruno PATERNOT, M. Mikel SEBLIN.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 57 voix

20. Services à la population et cohésion sociale - Attribution d'une subvention dans le cadre de la thématique "Prévention et promotion de la santé" - Exercice 2020

Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Stéphanie JANNIN.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 64 voix

21. Services à la population et cohésion sociale - Convention de coordination entre la Ville de Montpellier et la Direction Départementale de la Sécurité Publique - Avenant n° 2 - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques auprès de Monsieur COTE ? Madame DOULAIN. Vous avez la parole.

Alenka DOULAIN : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, là on nous propose de prolonger la

convention de coordination entre les services de sécurité de l'État et celui de la police municipale, qui est en vigueur depuis 2017 et qui arrive à terme en cette fin 2020. Je compte m'abstenir sur ce vote, parce que j'ai une réserve principale : pour moi, son renouvellement aurait dû être l'une des priorités en début de mandat en termes de sécurité – parce que c'est ce qui permet d'avoir en fait, tout simplement, un cadre propice à nos policiers municipaux. Depuis le mois de juillet, ce qu'on a surtout vu, ce sont des propositions, certes intéressantes, mais quand même, voilà, la réserve citoyenne, le rappelle à l'ordre ou les déclarations un peu d'intention sur les travaux d'intérêts généraux. Nous, on trouve cela dommage, et pour nous cette co-construction était ce qu'il fallait mettre en premier, parce que c'est ce qui va faire que notre police est efficace ou pas, et c'est ce qui donne un cap clair. Idem : vous parlez dans cette délibération d'une évolution récente de la police municipale et d'une réorganisation des services de la direction de la sécurité. Quel est le calendrier aujourd'hui ? Nous, on manque d'éléments sur cela. C'est pourtant ce qui est structurant par rapport au fait d'avoir une police municipale au service de nos citoyens.

Monsieur le Maire : Monsieur COTE va vous répondre.

Sébastien COTE : Monsieur le Maire, chers collègues. Madame DOULAIN, vous avez raison : effectivement, une convention de coordination, c'est absolument central dans la coproduction d'une politique de sécurité. Pourquoi nous ne l'avons pas fait au mois de juillet ? Parce qu'il faut un peu de temps. Ce sont des choses compliquées. La DDSP s'est réorganisée – c'était dans la presse au mois de septembre et au mois d'octobre. Nous sommes en train, nous, de réorganiser la police municipale. Nous souhaitons aller plus loin, effectivement, dans la coordination, que ce qui était le cas auparavant. Parce que telle est la volonté de Monsieur le Maire. Donc effectivement, nous prenons le temps de la discussion. Je vous rassure : nous sommes en train de finaliser la nouvelle convention de coordination – elle est à ma relecture dès demain. Nous la proposerons, comme il se doit, en séance plénière du CLSPD au début de l'année 2021. L'avenant en question est simplement un avenant technique, qui nous permet de prolonger la durée de vie de cette convention, en particulier pour permettre à nos policiers municipaux de continuer à disposer de leur armement. Donc pas d'inquiétude : la coproduction et la coordination des forces publiques de sécurité sont pour nous un enjeu absolument majeur. Simplement, effectivement, plutôt que de se hâter, il faut faire les choses dans le bon ordre, et c'est la garantie du succès. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur COTE. Merci à vous, à la fois de cette réponse comme toujours sérieuse et extrêmement argumentée. Je voudrais en profiter ici pour, à la fois saluer votre travail, celui de nos policiers municipaux et l'excellente qualité de relation entre les services de Monsieur BLOUIN de la DDSP, sous l'autorité de Monsieur le Préfet, le général LETTERMANN pour la gendarmerie, pour sécuriser les zones frontalières de la commune – puisqu'on a une zone police et une zone gendarmerie à l'extérieur de Montpellier – et Monsieur le Procureur de la République Monsieur BELARGENT, parce que le travail en commun quotidien, entre moi et l'ensemble de ces acteurs, entre vous et l'ensemble des effectifs, permet de coproduire ensemble la politique de sécurité et d'obtenir des résultats.

Certains pourraient dire : « *Cela n'est pas assez* » : nous partons de très loin, de tellement loin en matière de sécurité publique à Montpellier. Mais ce qui a été insupportable pour nous tous – cette fusillade au pied de la tour d'Assas – a donné lieu à une coordination minutieuse de la police municipale, de la police nationale, de l'autorité judiciaire, qui ont travaillé ensemble et qui ont permis de faire en sorte que ceux qui ont fait régner la terreur pendant quelques dizaines de minutes un dimanche rendent compte de leurs actes devant la justice. Tous ont été interpellés. Et je veux ici saluer tous ceux qui ont rendu possible cette opération. Il ne saurait y avoir d'impunités. Ce dimanche, nous nous sommes rendus sur place et indiqué que nous serions aux côtés de la justice pour qu'elle puisse

faire son travail. La justice a travaillé. Le Procureur a procédé aux interpellations et les magistrats du siège auront à juger ceux qui ont fait régner la terreur.

Qu'on soit extrêmement clair sur ces sujets-là. L'autorité républicaine à Montpellier doit être réaffirmée. Les efforts sont immenses à accomplir. Et cela passe par ce travail de coordination. Et la convention qui lie la Ville avec la DDSF dans le contrat local de sécurité est actuellement en cours de réécriture, et nous allons pouvoir proposer, comme vous l'avez indiqué, Monsieur COTE, des éléments de réponse. Sur ce sujet-là, c'est bien par notre capacité à faire ensemble que nous allons y arriver, chacun dans nos responsabilités respectives. Si je salue l'ensemble des forces de police, j'ai évidemment une pensée toute particulière pour la police municipale qui, malgré beaucoup d'événements, a su faire preuve d'une exemplarité en toutes circonstances pour pouvoir assurer la tranquillité publique, ici les opérations de police sur Gambetta Courreau, ici le marché illégal de la Mosson, ici l'intervention dans le quartier de Saint-Martin, et dans tant d'autres aspects. Hier soir encore, dans un quartier de Montpellier où la petite délinquance avait frappé par une poubelle brûlée. Chaque fois que ce type d'incivilités ou d'actes se pose, il doit y avoir une réponse publique, claire, nette et précise. Monsieur COTE, votre engagement y concourt très largement.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 63 voix

Abstentions : 2 voix

Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.

22. Services à la population et cohésion sociale - Délégation de Service Public - Fourrière Automobile - Avenant n° 3 - Autorisation de signature

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 65 voix

23. Services à la population et cohésion sociale - Délégation de Service Public Fourrière Automobile - Rapport annuel du délégataire relatif à l'exercice 2019 – Examen

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 64 voix

Abstention : 1 voix

S'est abstenu : M. Christophe BOURDIN.

24. Services à la population et cohésion sociale - Délégation de Service Public Stationnement payant sur voirie - Avenant n°2 - Autorisation de signature

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Abdi EL KANDOUSSI, Mme Hind EMAD, Mme Julie FRÊCHE, Mme Clara GIMENEZ, Mme Coralie MANTION, M. Laurent NISON, M. Yvan NOSBE, M. Philippe SAUREL, M. Charles SULTAN.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 54 voix

Abstentions : 2 voix

Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.

**25. Services à la population et cohésion sociale - Délégation de Service Public
Stationnement Payant sur Voirie - Rapport annuel du délégataire de l'exercice 2019 -
Rapport 2019 sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) –
Examen**

Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Coralie MANTION.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 63 voix

Abstention : 1 voix

S'est abstenu : M. Christophe BOURDIN.

**26. Services à la population et cohésion sociale - Délégation de service public - Crèche
Henri Salvador - Rapport annuel du délégataire relatif à l'exercice 2019 – Examen**

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 64 voix

Abstention : 1 voix

S'est abstenu : M. Christophe BOURDIN.

**27. Services à la population et cohésion sociale - Délégation de service public - Crèche
Joséphine Baker - Rapport annuel du délégataire relatif à l'exercice 2019 – Examen**

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 64 voix

Abstention : 1 voix

S'est abstenu : M. Christophe BOURDIN.

**28. Rayonnement et attractivité du territoire - Résidences de recherche et de création au
Théâtre de la Vista - La Chapelle - Appel à projets – Approbation**

Monsieur le Maire : Résidences d'artistes à la Vista. Madame ROBIN, vous avez la parole. Vas-y, Agnès.

Agnès ROBIN : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, quelques mots, simplement, pour dire que le théâtre de la Vista - La Chapelle, situé dans le quartier Figuerolles, est mis à disposition d'octobre à mai à l'association la Vista, qui propose donc une programmation destinée essentiellement au jeune public et au public familial. Dans l'intervalle, de mai à septembre, le lieu est mis à disposition pour accueillir en résidence des artistes du territoire.

Je profite évidemment de l'occasion qui m'est offerte lors de ce Conseil pour exprimer et réitérer tout notre soutien et notre solidarité aux acteurs culturels et aux artistes en particulier, que nous avons rejoints ce week-end – Bruno PATERNOT, Célia SERRANO et moi-même – lors de la manifestation samedi du Collectif Les Essentiels, qui organisait sur l'esplanade Charles-de-Gaulle une performance dansée, très émouvante, sur les mots de la comédienne Ariane ASCARIDE, événement qui a été largement relayé par la presse nationale. Des mots pour des maux. Madame ASCARIDE avait, dans sa lettre au Président de la République, rappelé que les artistes sont indispensables à l'âme humaine. Les artistes et les acteurs du monde de la culture – et nous aussi – comprenons mal que les trains et les avions, ou d'autres lieux, de culte en particulier, puissent recevoir du public alors que les lieux de

culture non, y compris dans la journée. Je rejoins ici les propos de notre Maire, ainsi que ceux de Madame Célia SERRANO, pour manifester notre vive émotion face aux décisions du Gouvernement à l'égard du monde de la culture, qui a pourtant été jugé unanimement le bon élève des gestes barrières.

Aussi, et dans l'attente de la réouverture des lieux d'art et de spectacle, et parce que les résidences permettent aux artistes de travailler dans les meilleures conditions possibles pendant ce temps de recherche et de création, je porte ici à votre approbation l'autorisation d'ouvrir l'appel à projets pour la sélection des résidences de création artistique au théâtre la Vista - La Chapelle. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame ROBIN. Je donne la parole à Monsieur PATERNOT.

Bruno PATERNOT : Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, je ne prendrai pas part au vote sur cette délibération, car, étant artiste et travaillant régulièrement avec le tissu associatif de ce quartier, je serai éventuellement en potentiel conflit d'intérêts. Je connais très bien ce quartier et ces salles, publiques ou privées, toutes à taille humaine et qui sont implantées depuis de nombreuses années. Malgré leur nombre, les artistes qui peuplent les rues de Figuerolles sont encore plus nombreux et nombreuses, et aujourd'hui leur seule liberté est de répéter, de travailler leur pièce et de préparer leur projet. Or ce quartier manque de lieux de travail – vous le savez. Le spectacle vivant a besoin de salles supplémentaires pour que pandémie ou pas, les créateurs et créatrices puissent préparer leurs œuvres dans les salles obscures, entre la Cité Gély et Gambetta, dans ce quartier Ouest de Montpellier.

Sinon, j'ai une idée. Enfin, c'est plutôt mon collègue de Tours qui l'a eue – mais il faut piller partout les bonnes idées. Tout comme Christophe DUPIN, adjoint à la culture de Tours, je vous propose de mettre les tableaux du musée Fabre en vente. Comme cela, le musée sera considéré comme un commerce, et là, il aura le droit d'être ouvert. Alors allez-y, razzia sur toutes les œuvres du musée Fabre.

Monsieur le Maire : Monsieur PATERNOT, je suis en profond désaccord avec votre proposition – je vous le dis en toute amitié. On partage beaucoup de choses, mais alors, il y a bien une chose qui ne se fera pas, c'est bien de céder des œuvres du musée Fabre ! Musée qui fêtera ses 200 ans en 2025, et qui est un musée de donateurs, fait de la générosité de ceux et celles qui ont, dans leur vie, collectionné et ont donné des œuvres de François-Xavier FABRE à l'immense artiste Vincent BIOULES, en passant évidemment par Pierre SOULAGES, et pour lesquels aussi des mécènes du territoire participent à l'acquisition d'œuvres majeures du patrimoine – je pense notamment à une des acquisitions, le tableau de Nicolas POUSSIN, peintre qui fit ses premières toiles au pied de Château Gaillard, fin XVI^e. Donc je vois bien que beaucoup de maires ou d'élus à la culture cherchent des stratagèmes pour faire évoluer le Gouvernement. Et je ne lis à travers votre proposition qu'une provocation pour essayer de faire entendre raison. Loin de moi la volonté de ne pas manier la répétition ; elle est ô combien nécessaire.

Alors nous – je vais vous dire, Monsieur PATERNOT – ce qu'on va essayer de faire durant l'année 2021, avec Madame ROBIN, c'est de travailler dans le cadre de la politique culturelle, comme vous le savez, à davantage d'hospitalité pour les artistes, et leur trouver davantage de lieux pour répéter, pour travailler. Car si les temps sont obscurs, du fait de la crise sanitaire, il est très important que nous préparions l'avenir et que les artistes trouvent une place et des lieux dans la Ville. C'est ce pourquoi, d'ailleurs, nous avons lancé, sous l'autorité du Directeur Général, le recrutement d'un nouveau directeur ou directrice de la culture, pour que nous puissions travailler à une politique culturelle portée par ce que nous appelons « *le nouveau souffle* ». C'est bien cette idée que, y compris à l'issue de la

crise, mais plus globalement, 30 ans après la décentralisation culturelle, Montpellier soit une Ville novatrice, pionnière, en matière d'intervention artistique. Il y a sans doute besoin de faire un pas de côté. En tout cas, l'énergie, la vôtre, celle de Madame ROBIN, celle de Madame SERRANO, autour de tous les artistes que nous avons vus au pied du Corum dans ces images magnifiques nous inspirent, et surtout nous obligent.

J'espère vous avoir convaincu sur l'affaire du musée Fabre. Je crois, à votre acquiescement, que oui. Merci beaucoup. Parce qu'il est hors de question que nous sacrifions collectivement ce patrimoine des beaux-arts qui a vocation à être mis en partage auprès de tous les amoureux d'art et de peinture. Mais je vois bien là notre collègue de Tours, rempli de malices. J'ai vu aussi le Président de la Métropole de Lyon avoir quelques pistes sur le sujet. Espérons que les choses, vraiment, s'améliorent. Cela dépend aussi de nous.

Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. Bruno PATERNOT.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 64 voix

29. Rayonnement et attractivité du territoire - Théâtre Jean Vilar - Avenant à la convention pluriannuelle de partenariat avec le lycée Victor Hugo de Lunel pour l'organisation de l'option facultative théâtre pour l'année scolaire 2020-2021 - Demande de subvention à la DRAC – Approbation

Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. Bruno PATERNOT.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 64 voix

30. Rayonnement et attractivité du territoire - Mise à disposition de locaux associatifs - Approbation des loyers minorés - Conventions - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Affaire n° 30 ; mise à disposition de locaux associatifs ; loyers minorés pour le champ sportif et subvention de projet. Qui a des questions auprès de Monsieur MARTIN ? Monsieur ARIZTEGUI.

Eddine ARIZTEGUI : Bonjour, Monsieur le Maire, chers collègues. Subventionner le tissu associatif dans le domaine du sport est nécessaire pour permettre aux Montpelliérains d'exercer une activité physique salutaire pour leur santé. Je m'abstiendrai toutefois de voter cette délibération – ainsi que la délibération n° 35 – car elles comportent une subvention pour une association agissant dans le domaine de la pêche. Les Montpelliérains que je représente et moi-même – étant membre du Parti animaliste – faisons la promotion d'une société sans souffrance animale. Les poissons sont des êtres vivants, sentients, disposant d'un système nerveux leur permettant de ressentir la douleur lorsqu'un hameçon perce leur bouche et lorsqu'ils suffoquent une fois sortis de leur habitat naturel. Pour cette raison, je ne peux voter en faveur de cette délibération.

Toutefois, notre société avançant progressivement en matière de protection animale, ayant à cœur d'ouvrir un débat et de proposer des mesures pragmatiques, je serai ravi de travailler dans les semaines à venir avec les membres de l'association en question, ainsi qu'avec des associations de protection animale, afin qu'ensemble nous puissions proposer lors d'un prochain Conseil municipal un vœu visant à interdire des méthodes parmi les pires dans le domaine de la pêche. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur ARIZTEGUI. Nous respectons vos convictions et votre sensibilité. Votre vote, qu'on comprend, d'abstention, s'inscrit dans une démarche constructive. Monsieur PATERNOT.

Bruno PATERNOT : *Adissiatz a totis, Dins aquesta deliberacion, avem lo plaser d'ajudar lo joc de tamborin.* Le Jeu de Tambourin bénéficiera d'une subvention pendant ce Conseil municipal et je vous rappelle que c'est un héraultais célèbre, Max ROUQUETTE, qui a réinventé le jeu dans les années 30. Que disait-il à l'époque dans son appel à une fédération internationale de jeu de tambourin à s'unir et à s'organiser : « *On le peut, on le veut. Ainsi soit-il, ainsi fut-il.* » Nourrissons-nous de cette devise pour rester un Conseil municipal qui agit et règle les problèmes, un Conseil municipal qui porte haut *las colors de la lenga nostre et las culturas de l'occitania.*

Nos sports traditionnels créent des passerelles entre les générations, mais surtout entre les frontières, puisqu'il se mêle au *Tamburello* italien. J'espère que nous accueillerons comme il se doit les prochaines rencontres internationales de *joc de tamborin* e que portarem naut las culturas d'oc d'ière de deman.

La langue d'Oc veut dire « *la langue du Oui* ». Alors oui, oui, oui à toutes nos cultures, de l'international jusqu'au régional.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur PATERNOT, pour ce plaidoyer pour l'engagement sportif de Max ROUQUETTE. Je vais laisser Monsieur MARTIN compléter.

Hervé MARTIN : Très rapidement, juste pour dire que les valeurs que Monsieur PATERNOT vient de décrire à propos du tambourin, ce sont les valeurs qui traversent l'ensemble des associations pour lesquelles nous proposons ici, à la fois la mise à disposition de locaux et des subventions. Souligner d'ailleurs au passage que la redevance annuelle minorée de 35 euros permet de voir – là dans le tableau qui nous est proposé – le niveau de l'aide en nature qui est apporté à chacune de ces associations. Parce qu'effectivement – on a parlé longuement, auparavant, des associations culturelles – le monde sportif et le monde sportif amateur traversent actuellement de grandes difficultés. Les sportifs sont mis en difficulté, car ils ne peuvent pas pratiquer comme ils le font habituellement. Là aussi, je pense qu'il va falloir sortir rapidement de cet état de fait. J'avoue que, moi-même enseignant, je suis parfois très surpris de voir dans les salles de classe des élèves entassés par 20, 25, 30 voire plus. Et au moment où la cloche sonne à 17 heures, il leur est interdit de pouvoir aller pratiquer le sport, souvent avec une distanciation sociale bien plus raisonnable. Donc il va falloir là aussi faire entendre raison à tout le monde, de façon à ce que les valeurs dont parlait Monsieur PATERNOT pour le tambourin, qui sont partagées par l'ensemble des associations, puissent être pratiquées par l'ensemble des sportifs et sportives montpelliérains. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur MARTIN, de vos propos.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Patricia MIRALLES, M. Laurent NISON.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 62 voix

Abstention : 1 voix

S'est abstenu : M. Eddine ARIZTEGUI.

31. Rayonnement et attractivité du territoire - Mise à disposition de locaux associatifs - Loyers et redevances minorés - Convention - Approbation - Autorisation de signature

Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. Philippe SAUREL.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 64 voix

32. Rayonnement et attractivité du territoire - Mise à disposition de locaux associatifs à l'Espace Jacques Premier d'Aragon et à l'Espace Martin Luther King - Approbation des loyers minorés - Conventions - Autorisation de signature

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Tasnime AKBARALY, Mme Françoise BOUTET-WAISS, M. Michel CALVO, Mme Fanny DOMBRE-COSTE, Mme Julie FRÊCHE, Mme Clare HART, Mme Isabelle MARSALA, M. Yvan NOSBE, Mme Catherine RIBOT, M. Charles SULTAN.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 55 voix

33. Rayonnement et attractivité du territoire - Convention de partenariat 2020-2021 entre le Conseil Départemental de Rufisque (Sénégal), la Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole, la SOMIMON, le Centre de Coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'ONG GRDR-Migration-Citoyenneté-Développement et l'Association des Sénégalais de l'Hérault (ASH) - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Madame HART, rapidement.

Clare HART : *Coupure du son* ...des partenariats internationaux, des actions de solidarité internationale, ainsi participe à l'atteinte d'un certain équilibre mondial par le respect des objectifs de développement durable des Nations unies. La coopération décentralisée est un support de rayonnement pour notre Ville, mais, et surtout, un vecteur de soutien aux associations, ONG et entreprises locales, afin d'accompagner des collectivités étrangères dans le développement de leur service public. C'est également un outil de réflexion prospective dans le cadre du changement climatique, bien plus contraint que celui de la Ville de Montpellier.

Aujourd'hui, nous proposons au Conseil d'examiner un projet touchant à la restauration scolaire. Le Conseil départemental de Rufisque au Sénégal – qui représente deux tiers du territoire de la région de Dakar – et la Ville de Montpellier ont en commun des politiques agricoles et alimentaires volontaristes. Les deux collectivités ont mené des diagnostics sur leur territoire et leur système alimentaire de manière collective et concertée, qui ont abouti à un plan alimentaire territorial, une politique publique forte et un outil de développement local favorisant la participation et l'implication d'un ensemble d'acteurs, des producteurs aux consommateurs, aux enjeux des territoires.

Côté Rufisque, le plan cherche à sécuriser les exploitations agricoles familiales et promouvoir une agriculture durable pour assurer à la population l'accès à une alimentation de qualité. Côté Montpellier, c'est dans le cadre de la restauration scolaire que la Ville souhaite s'engager aux côtés du Conseil départemental de Rufisque. Je salue aussi le travail d'Isabelle MARSALA sur « *Ma cantine autrement* », qui a été également très impliquée dans ce projet depuis 2015.

Nous allons travailler avec les partenaires suivants sur ce projet : la Ville, Montpellier Méditerranée Métropole, la SOMIMON, la société gestionnaire du MIN – et là je salue vraiment Luc LIGNON, le directeur du MIN, Olivier LAURO, et bien évidemment ma collègue Marie MASSART pour leur travail et leur implication dans ce projet – le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), et aussi – et c'est très important dans ce projet de coopération internationale – la diaspora locale, qui est pour nous l'Association des Sénégalais de l'Hérault, qui va également contribuer au projet en mobilisant la diaspora sénégalaise sur ce projet. Côté Sénégal, donc, le Conseil départemental de Rufisque et l'ONG Grdr Migration-Citoyenneté-Développement, qui va assurer la mise en œuvre et la coordination opérationnelle de ce projet.

Le projet, en fait, sera un travail de coopération, d'échange, d'expertise et de renforcement des capacités à travers trois axes : les enjeux et le savoir-faire autour de la gestion de MIN et le pôle de transformation alimentaire ; deuxièmement, l'alimentation scolaire durable avec la modernisation des cantines, plus durables – et ça, c'est très important – pionnières en Afrique de l'Ouest, avec une cuisine centrale et la mobilisation de fonciers agricoles pour la production locale ; et troisièmement, bien évidemment, le renforcement de la gouvernance pour une politique alimentaire.

En gros, un beau projet, un projet de coopération avec l'Afrique, qui viendra bien sûr aussi apporter de l'eau au moulin pour notre grand événement de juillet prochain, qui est le sommet Afrique-France. Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame HART, pour cette présentation très complète.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Tasnime AKBARALY, M. Eddine ARIZTEGUI, M. Michel ASLANIAN, M. Roger-Yannick CHARTIER, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Hind EMAD.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 59 voix

34. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la thématique "Culture" - Exercice 2021

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une première tranche de subvention pour le MOCO et Cinemed.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Boris BELLANGER, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Fanny DOMBRE-COSTE, Mme Julie FRÊCHE, Mme Fatma NAKIB, M. Yvan NOSBE, Mme Agnès ROBIN, Mme Célia SERRANO, M. Charles SULTAN.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 56 voix

35. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la thématique "Sports" - Exercice 2021

Monsieur le Maire : Avance, enfin, première tranche de subventions, excusez-moi, dans la thématique sport.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Mohed ALTRAD, M. Christophe BOURDIN, M. Serge GUISEPPIN, Mme Stéphanie JANNIN, Mme Patricia MIRALLES, M. Laurent NISON.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 58 voix

Abstention : 1 voix

S'est abstenu : M. Eddine ARIZTEGUI.

36. Aménagement durable du territoire - Quartier de la Pompignane - Opération d'aménagement des Hauts de Jausserand - Déclaration de projet – Approbation

Monsieur le Maire : Affaire 36. Je donne la parole à Madame FAYE. Madame FAYE, ensuite Madame MANTION. Madame FAYE, allez-y.

Maryse FAYE : Merci, Monsieur le Maire. Permettez-moi d'abord de faire un petit clin d'œil à votre mémoire, car vous connaissez beaucoup mieux que moi le dossier que je vais rapporter à l'instant. En effet, sous votre impulsion en tant qu'Adjoint au Maire à l'urbanisme, dès 2012, vous avez lancé ce programme et vous avez mis ce projet sur les rails de la prospective du devenir de ce quartier mixte, à la fois résidentiel et à la fois économique. En 2012, vous avez lancé une consultations d'architectes, et c'est Castro Denissof qui a travaillé, qui a été retenu pour cette opération d'envergure, qui avait trois objectifs : d'abord le remodelage urbain de l'avenue de la Pompignane, la reconstruction de la Ville sur la Ville en densifiant, et la reconquête de la friche industrielle de l'ex société IBM, objet de la présente délibération.

Aujourd'hui, nous lançons l'opération d'aménagement – une « OP », comme on dit dans notre jargon – sur une partie des terrains de l'ex IBM, qu'on a appelé les Hauts de Jausserand. L'enquête publique sur l'évaluation environnementale – indispensable à ce type d'opération – a fait l'objet d'un avis favorable du commissaire enquêteur en janvier 2020. Cette opération d'aménagement s'inscrit dans un périmètre de 9 hectares, en limite avec la commune de Castelnau-le-Lez, et elle a trois axes forts : l'environnemental, le social et l'économique.

Le premier axe, c'est l'environnemental. L'aménagement, par exemple, du parc de la Pompignane, qui sera ouvert au public et accessible à l'EHPAD Laroque, qui est situé à proximité. Environnemental, par la désimperméabilisation des sols qui sont recouverts en partie par du bitume des parkings d'IBM et la constructibilité sur des terrains atteignant pratiquement 50 % de pleine terre ; par la mutualisation des parkings pour les logements, permettant de minimiser leur nombre ; et par la création de nouvelles porosités pour favoriser les déplacements dans ce quartier, avec des cheminements actifs et des voies 30.

Le deuxième axe, social, c'est par la mixité de l'offre des 500 logements qui sont prévus pour répondre à la demande de tous. Quand je dis de tous, c'est qu'il s'agit de logements en accession libre, de logements abordables et de logements sociaux.

Le troisième axe, enfin, c'est l'économique, par le maintien des activités économiques et tertiaires dans les anciennes halles Tissot de l'architecte HELD, qui avaient été construites à l'époque, en 85, à la demande d'IBM, le concept même d'une Ville de courte distance entre habitat et emploi.

Cette reconquête urbaine s'intègre dans nos nouveaux paradigmes, Monsieur le Maire, pour développer une Ville apaisée et un urbanisme cohérent dans les quartiers. Je vous remercie de votre écoute et vous propose d'en délibérer.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame FAYE. Monsieur JAWHARI, puis Madame MANTION. Je clos la liste des inscrits. Monsieur JAWHARI, vous avez la parole.

Salim JAWHARI : Merci. Monsieur le Maire, nous entendons votre volonté de créer 1 350 logements dans la ZAC de la Pompignane, 650 logements le long de l'avenue de la Pompignane et 500 logements dans les Hauts de Jausserand. La nouvelle zone Eurêka à proximité – avec ses 10 000 m² de bureaux, 4 000 m² de terrains dédiés aux activités – va drainer un certain nombre de travailleurs aux heures de pointe. Pourtant, les habitants souffrent d'un manque criant de transports en commun. Les gens peinent à trouver un simple bus, malgré la présence des nouvelles lignes de bus (9, 16, 51, 52). Le projet de renouvellement urbain du quartier de la Pompignane doit intégrer, peut-être, une liaison entre la ligne 2 côté Sablassou et la ligne 1, en passant par ce quartier, ou des bus à haut niveau de service. Cela permettrait de limiter le déplacement en voiture. Les habitants de la Pompignane attendent depuis fort longtemps ces aménagements, car ils se sentent isolés. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur JAWHARI. Madame MANTION.

Coralie MANTION : Bonjour à tous. Cette opération est importante, car elle est l'exemple de ce que nous souhaitons faire sur la Métropole : le réinvestissement de sites déjà construits, urbanisés. Cet urbanisme de recyclage permet d'éviter l'étalement urbain, la destruction de terres agricoles et naturelles, tout en continuant à accueillir, abriter et loger les habitants. A Montpellier Méditerranée Métropole la croissance démographique est autour de 1,2 %, avec deux tiers de solde naturel. Il est donc inévitable de continuer à construire des logements pour accueillir ces familles et de surélever la Ville pour garantir de la pleine terre et donc de la nature en ville.

Cette opération des Hauts de Jausserand fait partie d'un projet plus global à l'échelle du quartier de la Pompignane, qui a été lancé maintenant il y a quelques années sous l'impulsion de vous, Michaël DELAFOSSE, à l'époque Adjoint à l'urbanisme. Elle a fait son chemin. Mais nous avons pu revoir les ambitions de cette ZAC de la Pompignane à l'aune du dérèglement climatique, en ayant une exigence simple, un ratio positif de désimperméabilisation des sols, pour plusieurs raisons. La première : augmenter la capacité d'absorption des eaux de pluie et donc éviter les inondations. Deuxièmement : favoriser la nature en ville, et donc rétablir la biodiversité. Et troisièmement : pour éviter les îlots de chaleur au cœur du quartier, et donc préparer notre Ville au réchauffement climatique. C'est une des pistes pour la Ville de demain. De plus, l'ouverture du domaine de la Pompignane, un beau site bien arboré, qui s'intègre dans notre projet de donner un accès à la nature à chaque habitant de la Ville.

J'attire tout de même votre attention, comme Monsieur JAWHARI, sur les transports publics, qui ne sont pas suffisants dans ce quartier. Il est primordial d'anticiper l'arrivée de cette population supplémentaire pour avoir une offre de transport collectif efficace pour limiter les déplacements polluants comme la voiture et diminuer notre empreinte carbone. Ce sont la transversalité, la mise en corrélation de nos actions qui sont nécessaires pour un projet de Ville résiliente, cohérente. Merci.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame MANTION, pour ces propos sur la stratégie d'urbanisme que vous portez à l'échelle de la Métropole, et qui effectivement se met parfaitement en adéquation, et tout le travail remarquable de discussion qui a été mené sur la désartificialisation des sols. C'est une première opération qui fait référence. Vous et Madame FAYE, vous avez pu agir pour pouvoir faire référence. Et je crois que cela commence à donner la tonalité à l'ensemble de ceux qui sont mobilisés pour nous accompagner dans le développement de la Ville, développement qui doit être évidemment celui d'une Ville résiliente et qui s'adapte au changement climatique, qui l'en empêche et qui s'adapte.

Je donne la parole à Madame FRÊCHE, pour répondre juste sur le volet très important des transports.

Julie FRÊCHE : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de votre vaste stratégie sur les transports décarbonés à l'horizon 2025-2030, c'est la mise en service de 4 bus à haut niveau de service (BHNS), dont la vitesse commerciale assurera l'augmentation de l'attractivité de notre réseau de bus dans la Métropole. Nous sommes en train de travailler actuellement sur le tracé du BHNS n° 1, qui pourrait relier Castelnau-le-Lez, Sablassou, jusqu'à la place de l'Europe et peut-être même jusqu'à la gare Sud de France, et donc desservir les zones d'activités et les zones d'emplois d'Eurêka, Sablassou, Millénaire et Pompignane. C'est aussi le sens des continuités cyclables et de la politique que nous menons depuis que nous sommes arrivés aux responsabilités. Avant la fin de cette année, ce sont 7,2 kilomètres de pistes cyclables qui viennent se rajouter aux 17,34 que nous avons pérennisés dès le 1^{er} septembre 2020. Donc l'objectif, c'est bien de mieux desservir les zones d'emploi, notamment en assurant une continuité cyclable, et parallèlement de mettre en place un réseau beaucoup plus rapide de bus à haut niveau de service.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Effectivement, gros sujet : bus à haut niveau de service, c'est-à-dire des bus qui ne sont pas prisonniers des embouteillages, puisqu'ils deviennent dissuasifs. Donc là, il y aura une ligne dédiée qui sera présentée le moment venu, sur laquelle on travaille. Et puis évidemment, développer les mobilités actives avec la piste cyclable. Je propose de mettre aux voix, en vous remerciant pour ce débat, ces prises de parole.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Georges ARDISSON, M. Michel ASLANIAN, M. Christian ASSAF, M. Roger-Yannick CHARTIER, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Hind EMAD, Mme Stéphanie JANNIN, M. Hervé MARTIN, Mme Catherine RIBOT.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 54 voix

Abstentions : 2 voix

Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.

37. Aménagement durable du territoire - Tramway ligne 5 - Résiliation partielle du bail emphytéotique du 16 octobre 1980 entre la Ville de Montpellier et la société FDI Habitat - Domaine de Lavalette – Approbation

Monsieur le Maire : Résiliation partielle du bail emphytéotique entre la Ville et FDI. Qui pose des questions auprès de Madame FAYE ? J'ouvre le vote. Madame DOULAIN. Excusez-moi, je suis allé vite. Madame DOULAIN et Monsieur JAWHARI.

Alenka DOULAIN : On est bien sur l'affaire 38, c'est ça ?

Monsieur le Maire : 37.

Alenka DOULAIN : 37, d'accord, très bien. Non mais c'est bon, désolée.

Monsieur le Maire : D'accord, pas de souci. Je note que vous voulez parler sur la 38. Monsieur JAWHARI.

Salim JAWHARI : Monsieur le Maire, comme vous l'avez rappelé en début de votre séance, la Métropole va faire un appel d'offres de 77 rames de tramway pour la ligne 1 et la ligne 5. Donc je vais profiter de cette délibération – qui parle aussi de la ligne 5 – pour, tout d'abord, féliciter le renouvellement des rames de la ligne 1, qui sont usées, mais aussi pour vous demander d'inclure dans cet appel d'offres les principes d'économie circulaire, et notamment les préconisations de l'Institut national d'économie circulaire. Il faudrait insérer dans les cahiers de charges de l'appel d'offres une clause de réciprocité. Cette clause oblige les répondants à ne pas faire appel à des produits directs ou en sous-traitance provenant de pays qui ne garantissent pas le même accès au marché intérieur. Comme vous le savez, la crise que nous traversons actuellement aura des conséquences durables sur notre économie. L'investissement public apparaît comme un moyen de soutenir la production et les entreprises nationales les plus vertueuses. Il apparaît indispensable qu'une solidarité se crée entre les acteurs de la commande publique et les firmes nationales. Par vos critères et dans le cadre du renouvellement des rames, vous avez la possibilité d'agir pour l'exemplarité du marché de la commande publique. On peut aussi introduire une clause environnementale exigeant la prise en compte du coût du cycle de vie. De plus, ces dispositions sont prévues par le Code de la commande publique. Mon intervention est aussi valable pour la délibération 50 qui parle d'appels d'offres. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur. Vous avez parfaitement raison. C'est pour cela qu'il y a une clause dans ce marché d'écoresponsabilité. Et plus globalement, Madame RIBOT travaille actuellement pour que l'ensemble des appels d'offres puissent être soumis à ce type de clause d'écoresponsabilité, de clause sociale. Tout à l'heure, Madame DOULAIN faisait référence aux TIG, pour que la position de donneur d'ordre puisse clairement impacter, sur le territoire.

Je voudrais néanmoins vous dire, Monsieur JAWHARI, qu'il faut qu'on soit très attentif, surtout sur cet appel d'offres-là. C'est que, l'intérêt d'un appel d'offres, c'est de stimuler la concurrence, et donc d'obtenir un prix qui soit le plus satisfaisant possible, parce qu'il s'agit des finances des habitants de la Métropole, d'une part. Et d'autre part, de stimuler aussi les opérateurs industriels sur ce marché à l'innovation. Des fois, vous avez des opérateurs qui pensent qu'ils sont en terrain conquis sur un territoire. Et le principe des commissions d'appels d'offres, justement, c'est d'essayer de qualifier, de challenger les meilleures entreprises. Et c'est ce que nous allons faire. Parce que, quand vous êtes sur un marché de près de 230 millions d'euros – prix catalogue – il est de l'intérêt de tous que la concurrence fonctionne à plein régime. Et c'est d'ailleurs l'un des enjeux, plus globalement pour la CAO, en tout cas, que nous lui assignons dans tous les domaines, c'est que, voilà, il n'y a pas de situation installée. Et donc il faut pouvoir faire un certain nombre d'économies. C'est ce qui a été obtenu – je parle sous contrôle – par exemple, sur l'entreprise de nettoyage des tags : même qualité de service mais davantage d'économies ont pu être faites, en étant plus efficient. Puis, être bien dans l'esprit de ce que représentent les marchés publics. Je sais que vous partagez parfaitement ce point de vue.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Yves BARRAL, M. Abdi EL KANDOUSSI, Mme Hind EMAD, Mme Julie FRÊCHE, Mme Clara GIMENEZ, Mme Stéphanie JANNIN, Mme Coralie MANTION, M. Laurent NISON, M. Yvan NOSBE, M. Philippe SAUREL, M. Charles SULTAN.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 54 voix

38. Aménagement durable du territoire - Bail emphytéotique entre la Ville de Montpellier et la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse du 24 février 1988 - 2 impasse de la Petite Corraterie - Parcelle cadastrée HO 77 - Avenant n°5 - Autorisation de signature

M. Abdi EL KANDOUSSI (avec le pouvoir de M. Philippe SAUREL) sort définitivement de séance sans donner de pouvoir.

Monsieur le Maire : Il s'agit de prolonger le bail emphytéotique entre la Ville et l'auberge de jeunesse. On était au terme juridique, sachant qu'il faut qu'on trouve une solution autour de cette question, qui est celle de l'auberge de jeunesse. La question est discutée avec un opérateur, soit à cet endroit, soit trouver un autre endroit. À l'époque, Michel PASSET – qui était adjoint à la jeunesse – avait proposé le site de l'EAI. Mais depuis, dessus, ça a été construit. Je vous donne la parole, Madame DOULAIN, puisque je crois que vous vouliez vous exprimer sur ce sujet. Et puis Monsieur PATERNOT, ensuite. Allez-y, Madame DOULAIN.

Alenka DOULAIN : Merci, Monsieur le Maire. Mon propos, c'était de vous interroger un peu sur la stratégie pour la suite. Au regard des problèmes structurels du bâtiment – on est évidemment d'accord, avec la commission sécurité, pour dire que ce n'est pas raisonnable de proroger le bail sur une durée de six mois – pour voir plus clair sur ce qui va se passer. Donc nous, on voulait profiter de cette affaire pour voir quelle était, de manière plus générale, votre positionnement sur les projets de tourisme alternatifs. Aujourd'hui, à côté de la FUAJ, dont l'activité est arrêtée, on ne sait pas exactement si cela pourra reprendre. Et il y a aujourd'hui tout un ensemble d'acteurs locaux qui portent des projets de type auberge de jeunesse, mais avec des projets d'offres touristiques surtout orientés par le lien social, l'activité économique locale, la prise en compte des impacts environnementaux – pour faire simple, des projets de tourisme durable. Mais ces acteurs ont besoin d'appui, parce qu'on sait qu'il y a un enjeu primordial : c'est celui de l'accès au foncier – et vous le savez. Donc aujourd'hui, quelle est la volonté de la Ville pour accompagner ce type de projets et d'acteurs ? Il nous semble que ces offres sont essentielles pour venir compléter les offres d'hébergement classiques, qui sont souvent laissées à de grands opérateurs ou à Airbnb – pour faire simple. Le tourisme, cela a longtemps été vu pour le territoire comme une manne providentielle. Mais il est désormais clair qu'il peut aussi poser des problèmes. Et donc aujourd'hui, quelle est la stratégie par rapport à cette offre de tourisme alternatif, notamment à destination d'un public jeune ? Merci pour vos réponses.

Monsieur le Maire : Merci, Madame DOULAIN, de votre propos. Monsieur PATERNOT.

Bruno PATERNOT : Merci, Monsieur le Maire. Six mois. Le temps nous est compté. C'est un semestre d'étude pour obtenir notre diplôme de Ville étudiante, notre diplôme de Ville touristique, notre diplôme de Ville écologique. Nous avons six mois pour inventer le tourisme de demain, notamment le tourisme vert, écoresponsable et résilient. Et cela tombe bien : l'euro-région Pyrénées-Méditerranée nous offre 20 000 euros sur un plateau pour créer des liens entre Barcelone, Montpellier, Palma de Majorque. Je vous parlais de l'Italie tout à l'heure ; là, je me tourne vers un autre secteur de la Méditerranée, avec lequel on est déjà fortement en lien. Et nous avons un semestre pour penser Montpellier comme une auberge espagnole qui aide sa jeunesse, qui crée du souvenir, qui donne de la joie.

Un semestre pour nous rappeler que, si une personne sur cinq à Montpellier est étudiante, c'est qu'elle est venue un jour passer un entretien, un concours, récupérer ou poser un dossier d'inscription, et que ce jour-là, les jeunes ont eu à dormir à Montpellier pour une ou deux nuits et pour une somme modeste, avec la fleur aux dents et le rire aux lèvres. Nîmes a une auberge aux odeurs de garrigue qui

est inimitable. Celle de Sète a la plus belle vue du monde. Et nous, à Montpellier, pour l'instant, nous n'avons pas grand-chose. Nous devons réparer cela. Nous devons avoir une auberge de jeunesse en cœur de Ville, avec ce petit jardin qui sent la noisette juste devant et qu'il nous faut un peu réaménager. Nous devons remettre aux normes cette auberge de jeunesse, faire en sorte qu'avec son personnel dévoué et mobilisé, les jeunes et les moins jeunes y iront toute l'année, car on n'a pas forcément besoin d'être jeune pour aller dans une auberge de jeunesse.

En plus de cela, évidemment, nous allons retravailler le tourisme alternatif, à un tourisme aussi qui s'adresse aux gens qui sont à moins de 100 kilomètres, pour pouvoir réinventer, à l'aune de la Covid-19, une autre façon de connaître sa Ville, parce que le tourisme peut aussi s'adresser aux habitants de Montpellier, aux habitantes de la Métropole. On peut être le ou la propre touriste de sa Ville. Nous allons évidemment, avec l'Office du tourisme Montpellier Méditerranée Métropole accompagner les différentes façons de faire du tourisme. C'est déjà le cas, et nous allons le continuer. Et évidemment – nous en avons déjà parlé, nous en reparlerons encore – nous lutterons contre les formes agressives de tourisme et tout ce qui va être de l'ordre de Airbnb et de l'*ubérisation* du monde, pour aller vers un véritable accompagnement des professionnels du tourisme. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur PATERNOT. Quelques points de réponse, ou en complément, sur ce dossier. D'abord, effectivement, nous allons réguler Airbnb. Ce sera une des délibérations du Conseil de Métropole au courant du prochain semestre, parce que nous devons être aux côtés des professionnels du tourisme, l'hôtellerie notamment, qui est fortement impactée par cette forme de concurrence. J'ai eu des contacts avec l'adjoint au Maire de Madame HIDALGO, Ian BROSSAT, à plusieurs reprises là-dessus, qui a beaucoup écrit. On ne va pas interdire Airbnb. Si des gens veulent louer leur bien pour faire un petit complément de revenu, quelques semaines, deux, trois semaines, cela, tout le monde peut le comprendre. Mais quand Airbnb devient une activité économique à part entière, ce sont autant de logements qui sont retirés du marché locatif, et il est mis en tension, d'une part. D'autre part, c'est une déstabilisation des hôteliers, qui font des efforts autour de la qualité, d'ailleurs, du tourisme écoresponsable, et puis de la filière formation, notamment avec le lycée d'excellence Georges FRÊCHE, dont il faut saluer le travail, qui permet au tourisme de monter en qualité dans l'accueil de nos hôtes, des visiteurs, etc.

Sur ce tourisme étudiant, ce tourisme jeune, je ne sais pas si le modèle de Barcelone est celui que nous devons emprunter. En tout cas, ce que je sais, c'est que cette expérience du voyage, elle doit être donnée à Montpellier par des formes d'hospitalité qui doivent être diverses – on pense ici au camping littoral, on pense au gîte dans l'arrière-pays. Effectivement, la Ville centre, qui n'est pas dénuée de charme quand on a 18-20 ans – ni d'ailleurs plus – qui permet de vivre une expérience, souffre d'un problème d'offre de logements. C'était d'ailleurs pour cela que je faisais référence à Michel PASSET, parce qu'il avait beaucoup, beaucoup, beaucoup travaillé ce dossier, avec une proposition qui, hélas, n'a pas vu le jour et qui nous aurait permis de ne pas être confrontés à ce problème.

On a reçu les porteurs de projets et on va discuter avec eux pour voir ce qui est possible. En tout cas, il faut qu'on travaille sur une offre pour le tourisme jeune. C'est aussi une des discussions que nous aurons avec le CROUS, qui possède ces résidences universitaires qui ont des capacités d'accueil qui ne sont pas toujours utilisées, y compris dans un lieu très apprécié et très appréciable – par exemple les chambres étudiantes qui se trouvent en haut de la Panacée. Donc on a bien un sujet d'ensemble. Je ne vais pas répondre à tout ici, mais on mesure bien que c'est un sujet de travail, et les propositions qui nous sont faites, elles vont être étudiées. Si certains sont prêts à s'engager pour réinvestir ce lieu et pour développer une offre de tourisme jeune, nous les accompagnerons bien volontiers. La FUAJ (fédération des auberges de jeunesse) n'est pas un grand groupe ; c'est un groupe qui est lié à l'éducation populaire, qui a joué un rôle très important. Cela peut être un partenaire. Donc, on va aborder ce dossier. Ce qu'on se donne, là, ce sont six mois pour pouvoir le mener, comme le disait

Monsieur PATERNOT.

Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. Mustapha LAOUKIRI.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 62 voix

39. Aménagement durable du territoire - Constitution d'une servitude de passage en tréfonds de la parcelle LW n° 208, d'une ligne électrique basse tension et pose d'un coffret en surface pour l'alimentation du palais des sports Pierre de Coubertin - Commune de Montpellier - Convention – Approbation

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 63 voix

40. Aménagement durable du territoire - Lots de copropriété appartenant à la SCPI PF GRAND PARIS - Immeuble le Parthéna I et II sis 145 et 205 rue de l'Acropole - Convention de tiers payeur entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole - Cession des lots de copropriété – Approbation

Monsieur le Maire : C'est une préemption par la Ville pour pouvoir accueillir et mieux loger les agents publics.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 61 voix

Abstentions : 2 voix

Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.

41. Aménagement durable du territoire - ZAC Malbosc - Concession d'aménagement entre la Ville de Montpellier et la SERM - Approbation de l'avenant n° 9 - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Concession d'aménagement entre la Ville de Montpellier et la SERM pour la ZAC de Malbosc, qui arrive quasiment à terme.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, M. Max LEVITA.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 59 voix

Abstentions : 2 voix

Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.

42. Hors commission - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement - Exercice 2019 – Approbation

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 62 voix

Abstention : 1 voix

S'est abstenu : M. Christophe BOURDIN

43. Hors commission - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable - Exercice 2019 – Approbation

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 62 voix

Abstention : 1 voix

S'est abstenu : M. Christophe BOURDIN

44. Hors commission - Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets - Exercice 2019 – Approbation

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 62 voix

Abstention : 1 voix

S'est abstenu : M. Christophe BOURDIN

45. Ressources - Tarifs de la Ville de Montpellier – Approbation

Monsieur le Maire : Tarifs de la Ville de Montpellier. Il n'y a pas de modification. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame DOULAIN, Monsieur PATERNOT, allez-y. Madame DOULAIN.

Alenka DOULAIN : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, c'est justement parce qu'il n'y a pas de question, que nous, on en avait. Au sein de l'ensemble des tarifs qui sont proposés dans cette grille, on trouve celui sur la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures, qui fixe du coup les redevances à payer pour les enseignes publicitaires et notamment les panneaux numériques. En juillet, vous aviez présenté une première affaire ; ensuite, vous aviez revu votre copie. Donc on n'avait pas voté sur cette taxe. Et là vous remettez exactement la même, avec zéro augmentation pour les entreprises qui utilisent ces panneaux numériques. Je ne veux pas faire l'affront de rappeler à cette Assemblée à quel point la publicité numérique est un fléau pour nos villes et ses habitants, et pour le climat. Pas plus tard que samedi soir, on était, durant le JT de TF1, pointés pour notre pollution lumineuse qui concerne notre Ville. Vous avez nommé Monsieur PATERNOT pour suivre ces questions, et nous voulons croire aujourd'hui à votre volonté affichée de combattre de tels dispositifs. Et nous savons bien aussi que cela prend du temps, que ce sont des sujets complexes – nous en avons tout à fait conscience. Mais nous pouvons agir dès maintenant pour commencer à combattre ces dispositifs numériques, tout simplement en votant des taxes qui sont logiques. Donc moi je propose un simple amendement à cette tarification : augmenter les taxes pour que tels affichages soient taxés au maximum de ce que permet la loi, et donc passer du tarif de 60 euros par mètre carré au tarif de 84... *Coupure de son* ...comme le permet la loi. Merci pour vos réponses.

Monsieur le Maire : Merci, Madame DOULAIN. Monsieur PATERNOT.

Bruno PATERNOT : Merci beaucoup. Comme vous l'aviez noté, je souhaitais prendre la parole justement pour donner quelques précisions par rapport aux interrogations qui sont faites. Petit rappel : nous avons été élus le 28 juin ; or les tarifs sur la publicité ne peuvent légalement être changés après le 1^{er} juillet. Donc effectivement, nous avons eu le tort de laisser passer en deux jours le moment qui se faisait. Il y a beaucoup de règles qui sont assez étranges sur la publicité. Mais celle-là, elle est assez simple : c'est pour laisser le temps aux commerçants de pouvoir s'adapter à cette taxe et la faire varier. Donc je vous rassure : sur le premier trimestre 2021, nous allons travailler sur cette taxe, et la travailler avec tous les professionnels, pour faire en sorte que les beaux commerces – comme je le disais dans un précédent Conseil – puissent ne pas payer cette taxe-là.

Il est normal qu'une petite boulangerie ait un peu d'espace pour écrire « *boulangerie* ». En revanche, que les très gros commerces, ou que ceux qui se permettent de mettre 8, 10, 12 fois « *boulangerie* » partout, eux paient un peu plus : c'est tout simplement le pollueur-payeur. C'est ce que défendent les Ecologistes partout et tout le temps. Petite précision : cette taxe ne s'applique pas sur les panneaux MUPI (Mobilier Urbain Pour l'Information), puisque, eux, relèvent d'une autre taxe. Là, nous sommes vraiment sur les enseignes qui sont sur les commerces, à l'extérieur du bâtiment. Donc c'est très, très précis.

Mais ce n'est pas pour cela que nous n'allons pas effectivement jouer sur cette taxe-là, à la fois baisser les sommes qui sont à l'heure actuelle exonérées, et en même temps remonter les plafonds. On va remonter les plafonds du maximum légal, qui suit le tarif de l'inflation. Et cela, nous allons le faire, en temps et en heure, c'est-à-dire que nous allons commencer par concerter, par discuter, par échanger, pour ne pas être uniquement dans le bruit, la fureur et la violence. Et puis nous allons ensuite, effectivement, revoir et réinventer, à la fois, d'un côté la question de la publicité et ces taxes, et d'un autre côté travailler sur les panneaux numériques. Je vous laisse en parler, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur PATERNOT, de ces éléments de réponse. Nous avons été élus le 28 juin, et en fait, de manière effective, on pouvait prendre des décisions le 4 juillet. Et encore, parce que la Présidence de la Métropole, c'était le 15 juillet. Merci de vos éléments de réponse.

Je voudrais dire, Madame DOULAIN : vous proposiez des amendements ; c'est très respectable et c'est entendable. Ce qui est bien, c'est qu'on a essayé d'installer un travail en commission, et c'est en commission qu'on peut examiner les amendements pour pouvoir éventuellement modifier les délibérations. Monsieur PATERNOT donne la méthode qui va être la nôtre pour changer un certain nombre de tarifs liés effectivement aux enjeux d'embellissement de la Ville, aux enjeux numériques. On aura aussi l'occasion d'y venir. Et puis, plus globalement, sur les tarifications, un travail va être mené, parce qu'il faut regarder cet ensemble, pour voir comment dans certains endroits elles peuvent être plus sociales, comment dans d'autres on peut contribuer, puisqu'il y a les tarifs qui ont besoin d'être révisés.

Je vous propose de passer au vote, en remerciant Monsieur NISON qui, lui, a fait preuve d'un grand civisme en allant arracher tous les ballons *Orange* qui étaient collés aux pare-chocs des voitures, accrochés, là où le pollueur pouvait aller très librement. Ces ballons, quand ils crèvent, ensuite, ils se retrouvent dans les égouts, ils obstruent – enfin, c'est du plastique. Merci à vous, de cette action. J'ai vu que *Midi Libre* l'avait relevée. Je ne sais pas si on peut faire quelque chose sur le règlement d'usage de ce type de prospectus publicitaires, également. On va y regarder.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 61 voix

Abstentions : 2 voix

Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.

46. Ressources - Achat de Fournitures Scolaires, matériels pédagogiques et didactiques - Groupement de commandes entre la Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole et les communes de Baillargues, Beaulieu, Castelnau-Le-Lez, Clapiers, Cournonsec, Cournonterral, Grabels, Jacou, Juvignac, Montferrier-sur-Lez, Pérols, Pignan, Prades-le-Lez, Saint Georges d'Orques, Villeneuve-lès-Maguelone - Convention - Autorisation de signature

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 63 voix

47. Ressources - Option d'assujettissement à la TVA pour l'activité de location des halles municipales – Approbation

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Cela a été vu en commission ressources aussi.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 63 voix

48. Ressources - Partenariat avec le Groupe Renault pour l'expérimentation d'un nouveau concept de véhicule électrique modulaire pour la logistique urbaine - Contrat de prêt d'un véhicule d'essai à titre gratuit - Avenant n°2 de prolongation - Autorisation de signature

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Cela a été vu en commission ressources.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 63 voix

49. Ressources - Achat de véhicules électriques, hybrides, hybrides rechargeables - Groupement de commandes entre la Ville de Montpellier et le Syndicat Hérault Énergies - Convention – Approbation

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 63 voix

50. Ressources - Groupement de commandes entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de Montpellier pour le renouvellement de la maintenance du logiciel commun de gestion de la dette et de ses prestations connexes - Convention – Approbation

Monsieur le Maire : Groupement de commandes Métropole Ville sur le logiciel de gestion de la dette, ô combien important.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 63 voix

**51. Ressources - Attributions de subventions à des associations - Exercice 2020 -
Autorisation de signature**

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Boris BELLANGER, M. Michel CALVO, Mme Hind EMAD, Mme Julie FRÊCHE, Mme Clare HART, Mme Coralie MANTION, Mme Patricia MIRALLES, M. Yvan NOSBE, M. Charles SULTAN.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 54 voix

**52. Hors commission - Attributions de subventions dans le cadre de la thématique
"Finances" - Exercice 2021**

Monsieur le Maire : Affaire 52. Il s'agit des avances de subventions au COSC, au CCAS et à la protection spécialisée APS34.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, Mme Véronique BRUNET, M. Sébastien COTE, Mme Fanny DOMBRE-COSTE, M. Mustapha LAOUKIRI.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 58 voix

**53. Ressources - Modalités de mise en œuvre de l'astreinte sécurité civile - Modification –
Approbation**

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 63 voix

54. Ressources - Réforme des congés bonifiés – Approbation

Monsieur le Maire : Réforme des congés bonifiés. C'est un décret national pour les collègues, les agents de la Collectivité qui sont ultramarins.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 63 voix

**55. Ressources - Mise à disposition d'un agent de la Ville de Montpellier auprès de la
Maison de Montpellier à Heidelberg – Approbation**

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Roger-Yannick CHARTIER, Mme Hind EMAD, Mme Clare HART.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 60 voix

**56. Ressources - Modification du tableau des emplois et effectifs de la Ville de Montpellier
– Approbation**

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 61 voix

Abstentions : 2 voix

Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.

**57. Ressources - Ville de Montpellier - Montpellier Méditerranée Métropole -
Reconduction des Services Communs - Conventions - Autorisation de signature**

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 63 voix

**58. Ressources - Mise à disposition d'agents de la Ville de Montpellier auprès de
l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Montpellier Contemporain -
Convention – Approbation**

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Boris BELLANGER, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Fanny DOMBRE-COSTE, Mme Fatma NAKIB, Mme Agnès ROBIN, Mme Célia SERRANO.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 57 voix

**59. Ressources - Chambre Régionale des Comptes Occitanie - Rapport d'observations
définitives sur le contrôle des comptes et de la gestion de Montpellier Méditerranée
Métropole - Exercices 2013 et suivants**

Monsieur le Maire : Nous avons abordé ce dossier lors du Conseil de Métropole. Chaque conseil municipal de notre intercommunalité doit prendre connaissance du rapport de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie. Vous l'avez reçu et vous l'avez lu. Je prendrai exactement la même position que le Premier Vice-Président de la Métropole, Renaud CALVAT. Nous prenons acte de la gestion passée et nous allons tout faire pour mettre en œuvre les recommandations de la Cour pour des objectifs d'amélioration. L'enjeu n'est pas d'être dans les polémiques, mais bien de progresser collectivement, notamment sur le volet de l'exécution budgétaire ou des partenariats avec les autres institutions. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques sur ce point à l'ordre du jour, qui a été examiné à la Métropole ?

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 62 voix

Abstention : 1 voix

S'est abstenu : M. Christophe BOURDIN.

60. Hors commission - Prise en charge des frais de mission et de représentation des agents et des élus de la Ville de Montpellier et des frais de déplacement et d'accueil de personnalités extérieures invitées - Modifications – Approbation

Monsieur le Maire : Prise en charge des frais de mission et de représentation des élus et des agents de la Ville. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Madame DOULAIN. Et des invités de la Ville de Montpellier.

Alenka DOULAIN : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Vous avez, pendant la campagne municipale, pris l'engagement devant les Montpelliérains de respecter les six mesures proposées par l'ONG Transparency International afin de faire progresser l'intégrité de la vie publique locale. À ce jour, malgré nos différentes relances lors des Conseils, vous n'avez respecté aucun de ces six engagements. Et cette affaire – une nouvelle fois – illustre le fait que vous ne reprenez aucune des recommandations proposées dans la mesure 3 de cet accord. C'est problématique et cela concerne justement la transparence et l'encadrement de l'usage des frais de représentation par les élus. En fait, vous ne proposez – ni plus ni moins – que de garder à la virgule près ce qui se faisait dans le passé, sous l'ancienne mandature. Nous, on considère que ce n'est pas compliqué à mettre en place, ces mesures de transparence, et que cela ne coûte rien. On ne comprend pas aujourd'hui pourquoi elles ne sont pas juste mises en place, de manière démocratique. Ce sont des signes symboliques, mais qui ont leur importance, là où notre démocratie est affaiblie. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Madame DOULAIN. J'observe que dans la précédente affaire, dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il avait été observé comme point positif cette délibération, que nous reprenons donc à l'existant et qui sera votée annuellement. Je vous propose de passer au vote. Adoptée.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 61 voix

Abstentions : 2 voix

Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.

61. Hors commission - Représentations du Conseil municipal – Désignations

Monsieur le Maire : Désignation des représentants du Conseil municipal. Nous arrivons, pas tout à fait au terme, mais pas loin.

- À la CAO SA3M, je propose la candidature de Monsieur NISON.
- Au collège de déontologie, Monsieur DI GRAZIA et Madame ROBERT, suppléants ; pour les ressources humaines et les relations sociales : Madame BONNET et Monsieur VERCHER ; au secrétariat général : Monsieur CHALVIDAN et Madame REDONDIN.
- En remplacement de Monsieur PATERNOT, au collège Clemenceau : notre collègue Michaël DIORE.

Ont été élus :

ORGANISMES	REPRESENTATIONS
Commission d'Appel d'Offres SA3M	Laurent NISON
Collège de déontologie	<i>Direction des Affaires Juridiques</i> Benjamin DI GRAZIA (titulaire) Roxane ROBERT (suppléant) <i>Pôle Ressources Humaines et relations Sociales</i> Laurence BONNET (titulaire) Lucas VERCHER (suppléant) <i>Secrétariat Général</i> Laurent CHALVIDAN (titulaire) Pauline REDONDIN (suppléant)
Collège Clemenceau (Centre)	Mickaël DIORE en remplacement de Bruno PATERNOT

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 61 voix

Abstentions : 2 voix

Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.

Mes chers collègues, nous venons de terminer le Conseil municipal, son ordre du jour. Qu'il me soit d'abord permis d'exprimer vraiment mes remerciements à l'ensemble des équipes du Service des Assemblées qui ont tenu, un, en visio, ce Conseil, et qui ont permis de le faire marcher comme le précédent. Au rythme important des assemblées délibérantes qui se sont tenues depuis notre élection ; parce qu'il y a eu à la fois beaucoup d'enjeux de régularisation, de délibérations qu'il a fallu tenir pour des raisons de stabilité juridique, et puis aussi liées aux impulsions politiques que nous avons données. Certains disent qu'on n'en fait pas assez, je sais qu'au Service des Assemblées – non pas qu'ils remettent en cause la volonté du suffrage – mais parfois, tout cela est extrêmement dense pour eux. Donc je voudrais vraiment les remercier.

Je voudrais également vous remercier, chers collègues – chacun ici, dans ce Conseil, a des orientations, des appréciations, des histoires, des sensibilités différentes – mais de saluer le caractère respectueux, posé, pondéré qui tient à notre Assemblée. Si les Montpelliérains et les Montpelliéraines prennent le temps de le regarder, ils pourront sans doute l'apprécier, et ce malgré les circonstances difficiles avec la visio.

Et puis enfin, comme il est d'usage, appréciable, souhaité : même si elles seront très particulières, vous souhaiter à tous et à toutes de bonnes fêtes de fin d'année, pour certains un repos mérité, pour d'autres la mobilisation encore sur les dossiers qui sont les leurs. Mais les fêtes, c'est un temps où on se retrouve en famille, où on a aussi un petit peu plus de temps pour soi, pour se régénérer. Je ne doute pas que cela donnera, continuera à donner collectivement des débats de grande qualité. Donc merci à chacun d'entre vous.

J'ai une question, pour terminer, de Madame DOULAIN, sur le projet Du Guesclin, sur lequel elle m'interroge. Ce projet est un projet qui date et re-date. J'avais moi-même ici interpellé sur ce sujet, qui était un permis de construire qui a été signé par mon prédécesseur, et comme beaucoup, nous ne

pouvons pas tout à fait conduire le travail que Madame MANTION et Madame FAYE ont mené, par exemple, sur les Hauts de Jausserand. Aujourd'hui, il n'y a plus de contentieux sur ce permis, et donc à moins d'exercer un pouvoir arbitraire, il n'est pas possible de le transformer. Ce ne serait pas légal. Au demeurant, à ma grande surprise – enfin, à ma grande surprise – beaucoup de lots ont été commercialisés, ont été vendus. Ce qui rend l'intervention, ici, très difficile. Et cela vaut d'ailleurs sur beaucoup de permis qui ont été auparavant signés, sur lesquels nous avons eu l'occasion de nous exprimer, au moment où on était encore dans la phase d'élaboration. Mais une fois que les choses sont délivrées, que l'ensemble des recours sont épuisés, la capacité d'intervenir – à moins d'enfreindre le droit – c'est difficile. C'est pour cela que, tout à l'heure, je pointais avec une très grande vigilance ce qui se passe dans le quartier des Beaux-Arts sur le risque de transformation en surface commerciale de la salle, et qu'aujourd'hui, les services d'urbanisme sont extrêmement attentifs sur l'ensemble des projets d'urbanisation à la parcelle qui pourraient être déposés. D'ailleurs, avec Madame FAYE et Madame MANTION, nous délibérerons, il y aura une délibération à caractère général sur nos orientations en matière d'urbanisme et d'aménagement, pour que nous n'ayons plus à subir, parfois, certains projets, qui ont fait l'objet d'instruction en droit, qui ont été validés, pour lesquels il n'y a plus de recours et pour lesquels il n'est hélas pas possible d'intervenir à moins d'ouvrir une procédure contentieuse qui serait de toute façon perdue d'avance.

Je vous souhaite à tous une très bonne fin de journée. Merci encore au Service des Assemblées et à l'ensemble des collègues ici présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h15.